



Bulletin Officiel

N° 3657 Mercredi 04 Aout 2010

— 15^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

COMMUNIQUE

AGREMENT DE CONSTITUTION D'OPCVM

FCP SAFA

2

AGREMENT DE DESIGNATION DE DEPOSITAIRE

BANQUE TUNISO - KOWEITTIENNE

2

AVIS DES SOCIETES

AUGMENTATION DE CAPITAL

Société de Développement et d'Investissement du Nord Ouest - SODINO SICAR -

3-4

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

« EMPRUNT SUBORDONNE AMEN BANK 2010 »

5-7

COURBE DES TAUX

8

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

9-10

ANNEXE I

ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 JUIN 2010 :

- SICAV BH OBLIGATAIRE
-
- SICAV AVENIR
- TUNISO EMIRATIE SICAV

ANNEXE II

ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 JUIN 2010 :

- UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV
- UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV
- UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV
- UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV
- UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV
- TUNISIE SICAV
- SICAV PLUS
- SICAV ENTREPRISE

ANNEXE III

ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRE ARRETES AU 30 JUIN 2010 :

SOCIETE FRIGORIFIQUE ET BRASSERIE DE TUNIS – SFBT -

ANNEXE IV

ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRE ARRETES AU 30 JUIN 2010 :

UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE – UBCI -

COMMUNIQUE

AGREMENT DE CONSTITUTION D'OPCVM

Le Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 28 juillet 2010, d'agréer le fonds suivant :

FCP SAFA

*Fonds Commun de Placement
régé par le Code des Organismes de Placement Collectif
promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001.
Siège Social : 05 rue Mustapha Sfar -1002-Tunis*

SMART ASSET MANAGEMENT et AMEN BANK ont obtenu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 28 juillet 2010, pour la création d'un Fonds Commun de Placement, de type mixte, dénommé « FCP SAFA » d'un montant initial de D.100 000 divisé en 1 000 parts de D. 100 chacune.

AGREMENT DE DESIGNATION DE DEPOSITAIRE

Le Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 28 juillet 2010, d'agréer la désignation de la Banque Tuniso-Koweitienne en tant que dépositaire d'Univers Obligations SICAV en remplacement de l'Arab Tunisian Bank.

AVIS DES SOCIETES

AUGMENTATION DE CAPITAL

VISAS DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Société de Développement et d'Investissement du Nord Ouest « SODINO »

Avenue Taieb M'Hiri, Bâtiment Société de la Foire de Siliana –6100– Siliana

Conformément à la décision de Monsieur le Président de la République relative au doublement du Capital des Sociétés d'Investissement à Capital Risque, l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société de Développement et d'Investissement du Nord Ouest « SODINO » tenue le 24 Juin 2010 a décidé d'augmenter le capital de la société pour le porter de **24 millions de dinars à 48 millions de dinars** par l'émission de 2.400.000 actions nouvelles de nominal 10 dinars à libérer de la moitié lors de la souscription et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les caractéristiques et les conditions de cette augmentation.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a également décidé, au cas où les souscriptions qui seront réalisées n'atteignent pas la totalité de l'augmentation de capital, de déléguer au Conseil d'Administration le pouvoir de recourir à la faculté prévue par l'article 298 du Code des Sociétés Commerciales qui consiste en l'offre des actions non souscrites au public, totalement ou partiellement.

Caractéristiques de l'émission :

- Montant de l'émission** : Le capital social sera augmenté de 24.000.000 DT par souscription en numéraire.
- Nombre d'actions à émettre** : 2.400.000 actions.
- Valeur nominale des actions** : 10 dinars.
- Forme des actions à émettre** : nominative.
- Catégorie** : ordinaire.

Prix d'émission :

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises à leur valeur nominale, sans prime d'émission, soit **10 dinars** l'action à libérer de la moitié lors de la souscription.

Droit préférentiel de souscription :

La souscription aux 2.400.000 actions nouvelles sera réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscription en bourse, tant à titre irréductible qu'à titre réductible.

L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

A titre irréductible

A raison d'**une (01) action nouvelle pour une (01) action ancienne**.

A titre réductible

En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible le nombre d'actions nouvelles qu'ils veulent. Leurs demandes seront satisfaites en utilisant les actions nouvelles qui n'auraient pas été éventuellement absorbées par les demandes à titre irréductible.

Chaque demande sera satisfaite au prorata du nombre des droits de souscription exercés à titre irréductible et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

Période de souscription :

La souscription aux 2.400.000 actions nouvelles à émettre en numéraire sera réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en bourse, tant à titre irréductible que réductible, à raison d'une (01) action nouvelle souscrite pour une (01) action ancienne et ce du **17/08/2010 au 15/10/2010 inclus***.

Souscription publique :

Passé le délai de souscription réservé aux anciens actionnaires pour l'exercice de leur droit préférentiel de souscription, les actions nouvelles éventuellement non souscrites seront offertes au public du **18/10/2010 au 12/11/2010 inclus**.

Les souscriptions seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité.

Toutefois, cette date ne doit pas excéder les trois mois qui suivent la date d'ouverture des souscriptions, soit au plus tard le **12/11/2010**.

* Les actionnaires et / ou cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs dépositaires d'exercer leurs droits avant la séance de Bourse du 15/10/2010 sont informés que leurs dépositaires procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

- Suite -

Etablissements domiciliaires :

Les souscriptions seront reçues et les versements effectués, sans frais, au siège de la société et auprès de tous les intermédiaires en bourse. En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de **5 Dinars représentant la moitié de la valeur nominale de l'action**.

Les fonds versés à l'appui des souscriptions seront déposés dans les comptes indisponibles suivants réservés tous à l'augmentation du capital de la SODINO :

* BH Agence Siliana	14103103300700011085
* BIAT Agence Lafayette	08006011053200190019
* BT Agence Siliana	05402000020087003074
* STB Agence Siliana	10401061106815078894
* ATTIJARI BANK Agence Siliana	04110097001124705329
* BNA Agence Siliana	03206031032104515122
* ATB Agence Siliana	01080112119000039433
* STUSID Bank Agence Centrale	21000000404200077062

Après répartition, les sommes restant disponibles sur les fonds versés à l'appui des souscriptions à titre réductible non satisfaites seront remboursées, sans intérêts, au guichet qui aura reçu les souscriptions dans un délai ne dépassant pas les **10 jours** à partir de la date de clôture des souscriptions, soit au plus tard le **25/10/2010**.

Jouissance des actions nouvelles souscrites :

Les 2.400.000 actions nouvelles souscrites porteront jouissance à partir du **1^{er} Juillet 2010** à hauteur de leur libération soit la moitié.

Négociation en Bourse :

Négociation en Bourse des actions anciennes :

Les 2.400.000 actions anciennes composant le capital social actuel de la SODINO seront négociées à partir du **17/08/2010**, droits de souscription détachés.

Négociation en Bourse des actions nouvelles souscrites

Les 2.400.000 actions nouvelles à souscrire en numéraire et libérées de la moitié seront négociables en bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation du capital et la publication de la notice conséquent au Journal Officiel de la République Tunisienne, aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis et aux quotidiens de la place. Elles seront dès lors négociées sur le marché hors-cote séparément des actions anciennes jusqu'à leur libération totale et la mise en paiement des dividendes de l'année au cours de laquelle la libération aura lieu en totalité. A partir de cette date, toutes les actions seront entièrement assimilées.

Négociation en Bourse des droits de souscription

Les négociations en bourse sur les droits de souscription auront lieu du **17/08/2010 au 15/10/2010 inclus***.

Il est à préciser qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

Prise en charge par la STICODEVAM :

Les actions nouvelles souscrites ne seront pas prises en charge par la STICODEVAM.

Les droits de souscription ne seront pas pris en charge par la STICODEVAM.

A cet effet, la STICODEVAM n'assurera pas les règlements/livraisons sur lesdits droits et actions négociés en bourse.

Un prospectus d'émission visé par le CMF sous le n° **10-0707** en date du **02/08/2010**, sera mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la Société de Développement et d'Investissement du Nord Ouest et sur le site Internet du CMF : www.cmf.org.tn.

* Les actionnaires et / ou cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs dépositaires d'exercer leurs droits avant la séance de Bourse du 15/10/2010 sont informés que leurs dépositaires procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

L'OBLIGATION SUBORDONNEE SE CARACTERISE PAR SON RANG DE CREANCE CONTRACTUELLEMENT DEFINI PAR LA CLAUSE DE SUBORDINATION.

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

« EMPRUNT SUBORDONNE AMEN BANK 2010 »

Le Conseil d'Administration réuni en date du 26/04/2010 a décidé de :

- 1- soumettre à l'Assemblée Générale Ordinaire du 31/05/2010 l'émission d'emprunts obligataires pour une enveloppe globale de 200 millions de dinars.
- 2- lancer un premier emprunt obligataire de 80 millions de dinars d'une durée de 15 ans à un taux variable de TMM majoré d'une marge de 0,70% à 0,85%, et de déléguer à la Direction Générale le soin de fixer les conditions de cette émission.
- 3- Imputer cette émission sur l'enveloppe d'emprunt obligataire qui sera soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire du 31/05/2010

L'Assemblée Générale Ordinaire de l'Amen Bank tenue le 31/05/2010 a autorisé l'émission d'emprunts sous forme obligataire ou autres pour un montant ne dépassant pas 200 millions de dinars.

Dénomination de l'emprunt : «EMPRUNT SUBORDONNE AMEN BANK 2010 ».

Montant : 80 000 000 dinars divisés en 800 000 obligations subordonnées, de nominal 100 dinars chacune.

Prix d'émission : 100 dinars par obligation subordonnée, payables intégralement à la souscription

Prix de remboursement : 100 dinars par obligation subordonnée.

Forme des obligations : Toutes les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.

Taux d'intérêt : Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes au **Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 0,85 %** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 85 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois d'aout de l'année N-1 au mois de juillet de l'année N.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) : La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de juin, qui est égale à 4,2233%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement

actuariel annuel de 5,0733%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 0,85% et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale : Les obligations subordonnées du présent emprunt sont émises pour une durée de 15 ans.

Durée de vie moyenne : Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée est de 8 ans.

Date de jouissance en intérêts : Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre de la présente émission portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée, entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions soit le 31/08/2010 seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt obligataire subordonné, soit le 31/08/2010 et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Amortissement : Toutes les obligations subordonnées émises seront remboursables à partir de la première année suivant la date limite de clôture des souscriptions d'un montant annuel constant de 6,670 dinars par obligation subordonnée et ce, de la première année jusqu'à la 14^{ème} année, et de 6,620 dinars par obligation subordonnée, la 15^{ème} année. L'emprunt sera amorti en totalité le 31/08/2025.

Paiement : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le 31 aout de chaque année auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

Le premier remboursement en capital et le premier paiement en intérêts auront lieu le 31/08/2011.

Période de souscriptions et de versements : Les souscriptions à cet emprunt obligataire subordonné seront ouvertes le 02/08/2010 et clôturées, sans préavis, au plus tard le 31/08/2010.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des obligations subordonnées émises. Au cas où le présent emprunt obligataire subordonné n'est pas clôturé à la date limite du 31/08/2010, les souscriptions seront prolongées jusqu'au 30/09/2010, tout en maintenant la même date unique de jouissance en intérêts. En cas de non placement intégral de l'émission au 30/09/2010, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public : Les souscriptions à cet emprunt obligataire subordonné et les versements seront reçus à partir du 02/08/2010 aux guichets d'Amen Bank, siège social et agences.

Tenue des comptes en valeurs mobilières : L'établissement, la délivrance des attestations de propriété et la tenue du registre des obligations subordonnées du présent emprunt seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par Amen Bank. L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt et la quantité y afférente.

Garantie : Le présent emprunt obligataire subordonné ne fait l'objet d'aucune garantie.

Notation : Le présent emprunt obligataire subordonné n'est pas noté.

- Suite -

Cotation en Bourse : Amen Bank s'engage à demander, dès la clôture des souscriptions au présent emprunt obligataire subordonné, l'admission des obligations subordonnées souscrites au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par la STICODEVAM : Amen Bank s'engage, dès la clôture de l'emprunt obligataire subordonné, à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM en vue de la prise en charge des obligations subordonnées souscrites.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations subordonnées : L'émission d'un emprunt obligataire subordonné est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations subordonnées, l'article 333 du code des sociétés commerciales est applicable : les porteurs des obligations subordonnées sont rassemblés en une assemblée générale spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations subordonnées. Les dispositions des articles de 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des porteurs des obligations subordonnées et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des porteurs des obligations subordonnées a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Rang de créance : *En cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les présentes obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur, proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination). Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence enregistré auprès du CMF en date du 19 juillet 2010 sous le numéro 10/009. Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales.*

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

Maintien de l'emprunt à son rang : *L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.*

Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées :

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce, en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

Nature du titre : L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés de même rang déjà émis, ou contractés ou

- Suite -

qui pourraient être émis, ou contractés, ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant.

Qualité de crédit de l'émetteur : Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur. En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne

Le marché secondaire : Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire: Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liées, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe.

Un prospectus d'émission et d'admission au marché obligataire de la cote de la Bourse constitué de la note d'opération visée par le CMF sous le **n°10-706** en date du **19 juillet 2010** et du document de référence « Amen Bank 2010 » enregistré par le CMF sous le n° **10-009** en date du **19 juillet 2010** seront mis à la disposition du public, sans frais, auprès d'Amen Bank, Avenue Mohamed V, -1002 Tunis-, et sur les sites Internet du CMF : www.cmf.org.tn et d'Amen Bank : www.amenbank.com.tn

AVIS

COURBE DES TAUX DU 04 AOUT 2010

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,583%		
TN0008002370	BTCT 52 SEMAINES 10/08/2010		4,584%	
TN0008002388	BTCT 52 SEMAINES 07/09/2010		4,588%	
TN0008002396	BTC 52 SEMAINES 12/10/2010		4,593%	
TN0008002404	BTC 52 SEMAINES 16/11/2010		4,598%	
TN0008002420	BTC 52 SEMAINES 18/01/2011		4,607%	
TN0008002438	BTC 52 SEMAINES 01/03/2011		4,614%	
TN0008002446	BTC 52 SEMAINES 05/04/2011		4,619%	
TN0008002453	BTC 52 SEMAINES 10/05/2011		4,624%	
TN0008002461	BTC 52 SEMAINES 14/06/2011		4,629%	
TN0008000283	BTA 2 ans "4,3% août 2011"		4,637%	996,769
TN0008000192	BTA 6 ans "6% 15 mars 2012"		4,670%	1 019,640
TN0008000259	BTA 4 ans "5% mars 2013"		4,723%	1 006,219
TN0008000200	BTA 7 ans "6,1% 11 octobre 2013"		4,755%	1 038,571
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "		4,783%	1 089,534
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		4,795%	1 120,825
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		4,827%	1 085,803
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"	4,886%		1 016,931
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		4,992%	
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,127%	1 092,390
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,383%	
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"	5,428%		1 004,242
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,000%	1 073,686

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

LIBELLE		Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2009	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION								
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>								
1	TUNISIESICAV	TUNISIE VALEURS	20-juil-92	130,635	133,319	133,330		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
2	FCP SALAMETT CAP	AFC	02-janv-07	11,562	11,600	11,601		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
3	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23-janv-06	1,180	1,198	1,199		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>								
4	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01-oct-92	31,352	32,123	32,126		
5	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17-mai-93	43,193	44,223	44,226		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL quotidienne</i>								
6	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS Gestion	28-mars-08	142,554	166,781	166,912		
7	FCP AXIS TUNISIE INDICE	AXIS Gestion	28-mars-08	618,245	697,361	698,538		
8	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15-oct-08	119,657	142,794	142,655		
9	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15-oct-08	114,675	131,996	131,678		
10	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15-oct-08	107,668	118,350	118,148		
11	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18-mai-09	103,884	116,887	116,740		
12	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23-oct-09	99,737	112,554	112,323		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
13	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET	30-mars-07	1 159,446	1 248,410	1 260,750		
14	FCP AXIS CAPITAL PROTEGE	AXIS GESTION	05-févr-04	1 989,862	2 193,017	2 201,47		
15	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24-oct-08	112,477	120,312	120,312		
16	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27-oct-08	111,738	120,683	120,945		
17	FCP FINA 60	FINACORP	28-mars-08	1 108,194	1 141,529	1 136,17		
18	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04-mai-09	105,306	124,508	124,508		
19	FCP KOUNOUZ	TSI	28-juil-08	140,512	162,220	162,22		
20	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16-mars-09	12,597	15,037	14,75		
21	FCP VALEURS QUIETUDE 2014	TUNISIE VALEURS	13-mars-09	5 227,909	5 707,046	5 707,05		
22	FCP VALEURS SERENITE 2013	TUNISIE VALEURS	15-janv-08	6 168,392	6 586,625	6 586,63		
23	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23-janv-06	2,018	2,309	2,329		
24	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23-janv-06	1,668	1,844	1,855		
25	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15-sept-09	1,106	1,168	1,199		
OPCVM DE DISTRIBUTION								
LIBELLE	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dividende		VL au 31/12/2009	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de détachement du coupon	Montant				
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>								
26	SANADETT SICAV	AFC	01-nov-00	15/04/10	4,060	108,334	106,661	106,672
27	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	02-oct-95	24/03/10	3,950	104,705	102,932	102,942
28	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	02-mai-06	05/03/10	3,991	105,146	103,456	103,468
29	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01-nov-00	12/05/10	4,453	103,561	101,459	101,470
30	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07-mai-07	19/04/10	3,425	103,057	102,040	102,051
31	SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01-sept-03	27/05/10	3,976	107,137	105,225	105,234
32	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06-janv-97	10/05/10	4,289	104,221	102,281	102,292
33	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSETS MANAGEMENT	16-avr-07	13/04/10	3,843	104,184	102,532	102,542
34	SICAV TRESOR	BIAT ASSETS MANAGEMENT	03-févr-97	13/04/10	4,337	104,369	102,357	102,368
35	MILLENUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12-nov-01	18/06/10	3,955	106,171	104,308	104,318
36	GENERAL OBLIG SICAV	CGI	01-juin-01	13/05/10	4,100	103,266	101,351	101,363
37	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17-déc-01	19/04/10	4,111	104,345	102,650	102,661
38	FINA O SICAV	FINACORP	11-févr-08	17/05/10	4,108	104,623	102,595	102,605
39	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	INI	07-oct-98	08/04/10	3,770	106,288	104,612	104,622
40	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20-mai-02	07/04/10	3,920	106,291	104,582	104,591
41	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02-juil-10	-	-	100,000	101,460	101,467
42	SICAV RENDEMENT	SBT	02-nov-92	31/03/10	3,580	103,071	101,509	101,519
43	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16-oct-00	27/05/10	4,090	104,494	102,799	102,809
44	SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10-nov-97	10/05/10	4,088	102,662	100,882	100,893
45	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06-juil-09	-	-	102,837	104,792	104,802
46	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05-juin-08	15/06/10	3,435	104,138	102,761	102,771
47	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20-févr-97	10/05/10	4,162	103,032	101,155	101,166
48	AL HIFADH SICAV	TSI	15-sept-08	05/05/10	3,731	104,557	103,032	103,043
49	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01-août-05	28/05/10	3,629	104,638	103,171	103,180
50	ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15-nov-93	18/05/10	3,613	102,042	100,681	100,689

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
51	FCP SALAMETT PLUS	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,390	10,493	10,398	10,399
52	FCP AXIS AAA	AXIS Gestion	11-nov-08	24/05/10	4,952	104,934	102,400	102,411
53	FCP SECURAS	STB Manager	08-sept-08	05/04/10	3,441	102,193	100,765	100,775
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
54	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25-févr-08	07/06/10	4,325	102,252	100,435	100,506
SICAV MIXTES								
55	ARABIA SICAV	AFC	15-août-94	22/04/10	0,770	70,388	76,856	76,733
56	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22-mars-94	12/05/10	1,685	136,395	161,817	161,611
57	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22-mars-94	12/05/10	19,014	1 355,316	1 589,942	1 590,240
58	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSETS MANAGEMENT	25-avr-94	13/04/10	3,385	105,405	113,893	113,824
59	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSETS MANAGEMENT	01-nov-01	13/04/10	2,853	113,757	123,072	123,064
60	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	08-déc-93	10/05/10	0,577	91,143	105,534	105,708
61	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26-juil-99	19/04/10	0,369	15,562	16,461	16,428
62	SICAV CROISSANCE	SBT	27-nov-00	31/03/10	4,222	254,450	282,467	282,413
63	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22-sept-94	03/05/10	2,116	49,465	53,348	53,288
64	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01-mars-06	28/05/10	0,184	1 890,601	2 287,848	2 290,061
65	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30-mars-94	27/04/10	1,977	74,615	78,954	79,141
66	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01-févr-95	29/04/10	1,418	57,159	58,798	58,822
67	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01-févr-99	18/05/10	1,690	101,028	103,838	103,924
68	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17-mai-99	18/05/10	1,801	106,984	114,591	114,599
69	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10-avr-00	18/05/10	0,034	99,691	112,583	112,598
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
70	FCP IRADETT 20	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,280	11,531	11,876	11,861
71	FCP IRADETT 50	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,230	12,327	13,002	12,990
72	FCP IRADETT 100	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,135	15,797	17,209	17,187
73	FCP IRADETT CEA	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,250	15,561	17,995	17,972
74	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30-juin-09	-	-	10,846	12,504	12,477
75	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08-sept-08	06/04/10	1,193	120,055	131,694	131,532
76	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03-avr-07	26/08/09	-	119,707	135,093	134,617
77	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03-avr-07	26/08/09	-	116,320	129,928	129,637
78	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04-juin-07	28/05/10	0,351	17,671	20,968	20,915
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
79	FCP AMEN PREVOYANCE	Amen Invest	01-févr-10	-	-	100,000	102,903	103,070
80	FCP AMEN PERFORMANCE	Amen Invest	01-févr-10	-	-	100,000	107,630	108,708
81	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSETS MANAGEMENT	15-janv-07	13/04/10	2,864	127,788	145,938	147,920
82	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25-mai-09	07/06/10	0,117	10,385	10,584	10,584
83	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25-févr-08	07/06/10	1,935	115,099	125,077	125,077
84	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25-févr-08	07/06/10	3,230	113,355	118,406	118,406
85	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15-nov-05	17/05/10	2,065	159,087	173,091	173,091
86	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15-nov-05	17/05/10	1,967	143,828	153,747	153,747
87	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15-nov-05	17/05/10	3,786	129,895	135,299	135,299
88	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28-avr-06	17/05/10	236,843	9 142,327	9 983,171	9 983,171
89	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20-juil-09	-	-	134,168	167,340	167,340
90	FCP SMART EQUITY	SMART Asset Management	01-sept-09	-	-	1 166,664	1 435,780	1 435,780
91	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27-janv-10	-	-	100,000	105,115	106,663
92	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03-mars-10	-	-	100,000	107,823	110,644
93	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30-nov-09	-	-	9 989,736	10 243,602	10 345,465

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS -
Tél : 844.500 - Fax : 841.809 / 848.001

Compte bancaire n° 10 113 108 - 101762 - 0 788 83 STB le Belvédère - TUNIS -

e-mail : cmf@cmf.org.tn

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**

Prix unitaire : 0,250 dinar
Etranger : Frais d'expédition en sus

Le Président du CMF
Mr. Mohamed Férid EL KOBBI

**IMPRIMERIE
du
CMF**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS

**SITUATION TRIMESTRIELLE DE SICAV BH OBLIGATAIRE
ARRETEE AU 30/06/2010**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 30 JUIN 2010.

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié et en application des dispositions de l'article 8 du Code des Organismes de Placement Collectif tel que promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001, nous avons examiné la composition de l'actif net de la société « SICAV BH OBLIGATAIRE » arrêté au 30 Juin 2010.

Nous avons également examiné les états financiers trimestriels, arrêtés au 30 Juin 2010, établis conformément aux Normes Comptables 16 et 19, approuvées par Arrêté du Ministre des Finances du 22 Janvier 1999.

Ces états financiers sont établis sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons conduit notre mission conformément aux normes d'audit généralement admises. Ces normes exigent que nous planifions et que nous accomplissions l'audit de façon à obtenir une assurance raisonnable nous permettant de conclure que les états financiers ne sont pas entachés d'inexactitudes significatives.

Un audit est l'examen, sur la base de tests, des preuves de validité des montants et informations contenus dans les états financiers. Il comprend, généralement, la vérification des principes comptables utilisés et des estimations significatives faites par la direction, ainsi qu'une évaluation globale de la présentation des états financiers. Nous pensons que notre audit fournit un fondement raisonnable à notre opinion.

1/ Les organismes de placement collectif en valeurs mobilières ne peuvent détenir plus de 10% d'une même catégorie de valeurs mobilières d'un même émetteur, sauf s'il s'agit de l'Etat, des collectivités locales ou de valeurs mobilières garanties par l'Etat. A ce titre, il est à signaler que nos travaux de vérification ont été limités par le fait que les informations disponibles ne nous permettent pas la vérification du respect de ce ratio concernant les placements en billets de trésorerie et certificats de dépôt.

2/ La société « SICAV BH OBLIGATAIRE » emploi 18,01 % de son actif en titres émis (Emprunts Obligataires BH) ou titres garantis (Emprunts Obligataires et Billets de Trésorerie) par la « BANQUE DE L'HABITAT », ce qui est en dépassement par rapport à la limite maximale de 10% fixée par l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif.

3 / La société « SICAV BH OBLIGATAIRE » emploi 21,54 % de son actif en dépôts à terme et liquidités, ce qui est en dépassement par rapport à la limite maximale de 20% fixée par l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif.

Sur la base de notre examen limité, et en dehors des observations sur la composition de l'actif citées au niveau des points 1 à 3, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels, ci-joints, de la société « SICAV BH OBLIGATAIRE » arrêtés au 30 Juin 2010, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et des mouvements sur l'actif net pour le trimestre clos le 30 Juin 2010.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous estimons utile d'attirer votre attention sur le point suivant :

- La société « SICAV BH OBLIGATAIRE » procède à l'abonnement quotidien des charges au titre des jetons de présence sur la base de 0,04 % de son actif net. Cette méthode aboutit à une surévaluation des charges comptabilisées par rapport à celles réellement dues. Afin de régulariser cette situation, la société « SICAV BH OBLIGATAIRE » a procédé à l'ajustement de ces charges le 9 Mai 2010, et le 30 Juin 2010, pour 8 349 Dinars et 6 705 Dinars respectivement.

Le commissaire aux comptes :
P/CMC-DFK International
Dhahbi SGHAIRI

BILAN
arrêté au 30 /06 / 2010
(Unité : en Dinars Tunisiens)

	Notes	30/06/2010	30/06/2009	31/12/2009
ACTIF				
AC 1 - Portefeuille - titres	3-1	63 166 212	33 308 102	57 899 206
a - Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés				
b - Obligations et Valeurs assimilées		61 425 489	31 260 826	56 007 314
c - Autres Valeurs		1 740 723	2 047 275	1 891 892
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		43 498 263	60 601 877	48 345 402
a - Placements monétaires	3-3	20 519 148	26 091 003	26 459 594
b - Disponibilités		22 979 115	34 510 874	21 885 808
AC 3 - Créances d'exploitation		-	-	-
AC 4 - Autres actifs		-	-	-
TOTAL ACTIF		106 664 475	93 909 979	106 244 608
PASSIF				
PA 1 - Opérateurs créditeurs	3-6	119 006	109 459	111 847
PA 2 - Autres créditeurs divers	3-7	505 906	920 952	661 323
TOTAL PASSIF		624 912	1 030 411	773 170
ACTIF NET				
CP 1 -Capital	3-5	103 969 127	90 977 286	101 272 004
CP 2 - Sommes distribuables		2 070 436	1 902 282	4 199 433
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		32	145	161
b - Sommes distribuables de l'exercice		2 070 404	1 902 137	4 199 272
ACTIF NET		106 039 563	92 879 568	105 471 437
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		106 664 475	93 909 979	106 244 608

ETAT DE RESULTAT
arrêté au 30 / 06/ 2010
(Unité : en Dinars Tunisiens)

	Notes	Période du 01/04/2010 au 30/06/2010	Période du 01/01/2010 au 30/06/2010	Période du 01/04/2009 au 30/06/2009
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille - titres</u>	3-2	726 124	1 419 817	481 197
a - Dividendes			-	-
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		707 964	1 382 989	458 947
c - Revenus des autres valeurs		18 160	36 828	22 250
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	3-4	438 510	883 056	609 126
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS			1 164 634	2 302 873
<u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u>	3-8	118 715	233 500	109 169
REVENU NET DES PLACEMENTS		1 045 919	2 069 374	981 154
<u>PR 3 - Autres produits</u>		8 184	15 424	2 704
<u>CH 2 - Autres charges</u>	3-9	30 844	76 307	43 086
RESULTAT D'EXPLOITATION		1 023 259	2 008 491	940 771
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>		100 015	61 913	22 760
SOMMES DISTRIBUTABLES DE LA PERIODE			1 123 274	2 070 404
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		- 100 015	- 61 913	- 22 760
* Variation des +/- valeurs potentielles sur titres		- 7 444	- 14 643	- 7 073
* +/- valeurs réalisées sur cession des titres		-	-	-
* Frais de négociation		-	-	-
RESULTAT NET DE LA PERIODE		1 015 815	1 993 848	1 817 517
			933 698	3 736 562

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET*arrêté au 30 / 06/ 2010**(Unité : en Dinars Tunisiens)*

	<i>Période du 01/04/2010 au 30/06/2010</i>	<i>Période du 01/01/2010 au 30/06/2010</i>	<i>Période du 01/04/2009 au 30/06/2009</i>	<i>Période du 01/01/2009 au 30/06/2009</i>	Exercice 2009
<u>AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant des opérations d'exploitation</u>					
a - Résultat d'exploitation	1 023 259	2 008 491	940 771	1 831 586	3 764 933
b - Variation des +/- valeurs potentielles sur titres	- 7 444	- 14 643	- 7 073	- 14 069	-28 371
c - +/- valeurs réalisées sur cession de titres	-	-	-	-	-
d - Frais de négociation de titres	-	-	-	-	-
<u>AN 2 - Distribution des dividendes</u>	4 151 372	4 151 372	4 473 624	4 473 624	4 473 624
<u>AN 3 - Transaction sur le capital</u>					
a - Souscriptions	42 765 858	74 327 297	41 048 752	78 261 661	135 340 048
* Capital	42 101 500	72 698 200	40 019 700	75 942 200	131 961 600
* Régularisation des sommes non distrib.	- 599 896	- 1 033 748	- 558 363	- 1 056 907	-1 846 137
* Régularisations des sommes distrib.	1 264 254	2 662 845	1 587 415	3 376 368	5 224 586
b - Rachats	33 688 951	71 601 647	36 053 368	61 392 047	107 797 610
* Capital	33 201 300	69 947 000	35 539 700	59 988 800	105 551 700
* Régularisation des sommes non distrib.	- 473 245	- 994 314	- 496 238	- 835 630	-1 477 381
* Régularisation des sommes distrib.	960 896	2 648 961	1 009 906	2 238 877	3 723 291
VARIATION DE L'ACTIF NET	5 941 350	568 125	1 455 458	14 213 507	26 805 376
<u>AN 4 - Actif Net</u>					
a - En début de période	100 098 212	105 471 437	91 424 110	78 666 062	78 666 062
b - En fin de période	106 039 563	106 039 563	92 879 568	92 879 568	105 471 437
<u>AN 5 - Nombre de parts</u>					
a - En début de période	965 761	1 027 251	877 886	763 152	763 152
b - En fin de période	1 054 763	1 054 763	922 686	922 686	1 027 251
VALEUR LIQUIDATIVE	100,534	100,534	100,662	100,662	102,67
AN 6 TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	3,77%	3,83%	3,79%	4,00%	3,94%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS*Arrêtés au 30 / 06 / 2010**(Unité en Dinars Tunisiens)***1 - Référentiel d'élaboration des états financiers :**

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30/06/2010, sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2 - Principes comptables appliqués :

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titre à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2-2 Evaluation des autres placements :

Les placements en obligations et valeurs similaires admises et non admises à la cote demeurent évalués à leur prix d'acquisition lorsqu'ils n'ont pas fait l'objet depuis leur acquisition, de transaction ou de cotation à un prix différent. Ils sont évalués à la valeur de marché lorsqu'ils ont fait l'objet de transaction ou de cotation à une date récente.

La « SICAV BH OBLIGATAIRE » a procédé le 20 Mai 2005, au changement de la méthode d'évaluation des obligations. Selon la nouvelle méthode, les obligations sont toujours évaluées à leur coût d'acquisition sans tenir compte du cours boursier.

Les placements en Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont évalués à leur coût d'acquisition ajusté du montant de l'amortissement de la décote ou de la prime jusqu'à l'échéance.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3 - Notes sur les éléments du bilan et de l'état de résultat**3 - 1 Note sur le portefeuille - titres**

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2010, à 63 166 212 Dinars, contre un solde de 33 308 102 Dinars au 30/06/2009. L'état du portefeuille titre ainsi que la note à long terme au 30 Juin 2010, se détaille ainsi :

Désignation	Qté	Coût de Revient	Valeur au 30/06/2010	% Actif	Garant / Note
BTA		10 600	10 818	10,14%	
BTA 5,50% MARS 2019	500	500	506	0,48%	ETAT
BTA 6% MARS 2012	600	600	613	0,57%	ETAT
BTA10ANS7.5% 0414	9,5	9 500	9 698	9,10%	ETAT
Obligations		49 429	50 597	47,44%	
AFRICA 2003	10	200	209	0,20%	BH
AIL 2005	10	200	209	0,20%	BBB+
AIL 2010-1	8	800	807	0,76%	BBB+
AMEN BANK 2009 (A)	20	2 000	2 065	1,94%	A Bank
AMEN BANK 2009 (B)	15	1 500	1 547	1,45%	A Bank
ATB 2007/1	20	1 760	1 768	1,66%	ATB
ATL 2008/1	5	300	301	0,28%	BBB
ATL 2006/1	25	1 500	1 503	1,41%	BBB
ATL 2007/1	25	1 500	1 564	1,47%	BBB
ATL 2009/3	25	2 500	2 551	2,39%	BBB
ATTIJARI LEASING SUB 2009	7,5	750	764	0,72%	BBB+
BH 2009	75	7 500	7 658	7,18%	BH
BH SUB 2007	10	1 000	1 025	0,96%	BH
BNA 2009	25	2 333	2 356	2,21%	BNA
BTE 2009	30	3 000	3 099	2,91%	BTE
BTEI 2004	10	200	200	0,19%	BTE
BTK 2009 (C)	15	1 500	1 520	1,43%	BTK
BTKD 2006	20	800	821	0,77%	BTK
CHO2009	7	700	717	0,67%	BIAT
CHO-2009	2	200	204	0,19%	BIAT
CIL 2003/1	10	200	207	0,19%	BBB
CIL 2009/2	7,5	750	775	0,73%	BBB
E S AMEN BANK 2008	7,5	675	679	0,64%	A Bank
G-LEASING2003-2	2,5	50	51	0,05%	BBB
HL 2009/1	7,5	750	781	0,73%	BB+
HL 2009/2	10	1 000	1 033	0,97%	BB+
HL 2010-1	10	1 000	1 001	0,94%	BB+
HOTEL HOURIA2000	8	100	100	0,09%	BTL
MEUBLATEX 2008 TR A	5	500	518	0,49%	BH
MEUBLATEX 2008 TR F	5	500	518	0,49%	BTL
MEUBLATEX INDUSTRIES 2010	4	400	403	0,38%	A Bank
PANOBOIS 2007	5	500	505	0,47%	BTE
SKANES-BEACH	4	80	80	0,08%	BTE AB
STB 2008/1	5	437	440	0,41%	STB
STB 2008/2	25	2 343	2 388	2,24%	STB
STB 2010/1 (B)	20	2 000	2 023	1,90%	STB
STM 2007	12	1 200	1 248	1,17%	BTE
TL 2007-1	15	900	923	0,87%	BBB+
TUNISIE LEASING 2009-2	5	500	505	0,47%	BBB+
UIB 2009 TRANCHE A	20	2 000	2 080	1,95%	UIB
UIB 2009 TRANCHE B	30	3 000	3 126	2,93%	UIB
UNIFACTOR 2005/1	10	200	208	0,20%	ATB
WIFAKLEASE2006/1	5	100	100	0,09%	BH
FCC		1 740	1 749	1,64%	
FCC 2 BIAT P2	1	1 000	1 005	0,94%	AAA
FCC BIAT P1	1,6	340	342	0,32%	AAA
FCC BIAT P2	400	400	402	0,38%	AAA

Les entrées du portefeuille titres au cours du 1^{er} semestre 2010, concernent les souscriptions aux emprunts obligataires pour montant total de 8 250 000 Dinars.

Les sorties du portefeuille titres au cours du 1^{er} semestre 2010, concernent les remboursements des obligations de sociétés échus, les remboursements des « BTA », ainsi que les parts des fonds communs de créances pour un montant total de 2 305 154 Dinars.

3-2 Note sur les revenus du portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent 726 124 Dinars du 01/04/2010 au 30/06/2010, contre 481 197 Dinars du 01/04/2009 au 30/06/2009, et se détaillent ainsi :

Désignation	2ème Trimestre 2010	1er semestre 2010	2ème Trimestre 2009	1er semestre 2009	31/12/2009
-Revenus des obligations	553 190	1 077 394	309 657	647 729	1 379 186
- Revenus des BTA	154 774	305 595	149 290	380 253	682 114
- Revenus des FCC (*)	18 160	36 828	22 250	47 091	99 491
Total	726 124	1 419 817	481 197	1 075 073	2 160 791

(*) FCC : Fonds Communs de Créances

3-3 Note sur les placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2010, à 20 519 148 Dinars se détaillant comme suit :

Désignation	Qté	Coût de Revient	Valeur au 30/06/2010	% Actif	Garant / Note
Billet de trésorerie ML	10	479 419	484 156	0,45%	F2
Billet de trésorerie ML	40	1 917 677	1 933 916	1,81%	F2
Billet de trésorerie ML	30	1 438 257	1 449 084	1,36%	F2
Billet de trésorerie ML	40	1 915 490	1 961 565	1,84%	F2
Billet de trésorerie ML	20	957 745	979 509	0,92%	F2
Billet de trésorerie SIH MOURADI	2	2 000 000	2 034 956	1,91%	BH
Billet de trésorerie ST MOURADI	500	500 000	508 739	0,48%	BH
Billet de trésorerie SIH EI Mouradi	1	1 000 000	1 012 711	0,95%	BH
Billet de trésorerie SHM GOLF	1	1 000 000	1 018 633	0,95%	BH
Billet de trésorerie SITS	1	1 000 000	1 018 633	0,95%	BH
Billet de trésorerie SIH MOURADI	2	2 000 000	2 053 444	1,93%	BH
Billet de trésorerie STM	2	2 000 000	2 053 444	1,93%	BH
Certificats de dépôts	8	3 997 001	4 010 357	3,76%	BH
Total		20 205 590	20 519 148	19,24%	

3-4 Note sur les revenus des placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève pour la période du 01/04/2010 au 30/06/2010, à 438 511 Dinars contre 609 126 Dinars pour la période allant du 01/04/2009 au 30/06/2009, et représente le montant des intérêts courus sur les billets de trésorerie, certificats de dépôts, et comptes à terme :

Désignation	2ème Trimestre 2010	1er semestre 2010	2ème Trimestre 2009	1er semestre 2009	31/12/2009
Intérêts des comptes à terme	178 869	373 307	307 463	411 644	980 276
Intérêts des billets de trésorerie	221 168	429 774	161 208	336 217	770 758
Intérêts des certificats de dépôt	38 474	79 975	140 455	291 096	402 277
Total	438 510	883 056	609 126	1 038 957	2 153 311

3-5 Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période se détaillent ainsi :

Libellés	1er semestre 2010	1er semestre 2009
Capital au 1^{er} Janvier		
Montant	101 272 004	75 259 231
Nombre de titres	1 027 251	763 152
Nombre d'actionnaires	659	570
Souscriptions réalisées		
Montant (nominal)	72 698 200	75 942 200
Régul. Des sommes non distribuables	-1 033 748	-1 056 907
Nombre de titres émis	726 982	759 422
Rachats effectués		
Montant (nominal)	69 947 000	59 988 800
Régul. Des sommes non distribuables	-994 314	835 630
Nombre de titres émis	699 470	599 888
Autres effets sur le capital		
Moins values potentielles sur titres	-14 643	-14 068
Capital au 30 juin 2009		
Montant	103 969 127	90 977 286
Nombre de titres	1 054 763	922 686
Nombre d'actionnaires	749	608

3-6 Opérateurs créditeurs :

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2010, à 119 006 Dinars contre 109 459 Dinars au 30/06/2009, et se détaille comme suit :

Désignation	1er semestre 2010	1er semestre 2009	31/12/2009
Rémunération du gestionnaire à payer	118 420	108 874	110 667
Rémunération du dépositaire à payer	585	585	1180
Total	119 006	109 459	111 847

3-7 Autres créditeurs divers :

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2010, à 505 906 Dinars contre 920 952 Dinars au 30/06/2009, et détaille comme suit :

Désignation	1er semestre 2010	1er semestre 2009	31/12/2009
Jetons de présence	5 741	20 076	5 625
Actionnaires et porteurs de parts	477 299	879 828	621 054
Etat retenues à la source	1 178	26	106
Honoraires du commissaire aux comptes	11 638	12 172	24 003
Redevances CMF à régler	8 667	7 859	8 499
TCL à payer	1 083	841	1736
Autres rémunérations	300	150	300
Total	505 906	920 952	661 323

3-8 Charge de gestion des placements :

Ce poste enregistre les rémunérations du dépositaire et du gestionnaire calculées conformément aux dispositions des conventions de dépôt et de gestion conclues par la « SICAV BH OBLIGATAIRE » La charges de gestion du 01/04/2010 au 30/06/2010 s'élève à 118 715 Dinars contre 109 169 Dinars du 01/04/2009 au 30/06/2009 et se détaille comme suit :

Désignation	2ème Trimestre 2010	1er semestre 2010	2ème Trimestre 2009	1er semestre 2009	31/12/2009
Rémunération du gestionnaire	118 420	232 914	108 874	204 758	423 820
Rémunération du dépositaire	294	585	294	585	1 180
Total	118 715	233 500	109 169	205 343	425 000

3-9 Autres charges :

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel ainsi que les rémunérations d'intermédiaires et honoraires, les jetons de présence, la T.C.L. et la rémunération mensuelle du président de conseil. Les autres charges s'élèvent du 01/04/2010 au 30/06/2010, à 30 844 Dinars contre 43 086 Dinars du 01/04/2009 au 30/06/2009, et se détaille comme suit :

Désignation	2ème Trimestre 2010	1er semestre 2010	2ème Trimestre 2009	1er semestre 2009	31/12/2009
Redevances CMF	26 427	51 988	24 195	45 502	94 378
Honoraires du commissaire aux comptes	4 681	10 468	5 851	11 638	23 469
Jetons de présence	-4 483	5 741	9 678	18 201	5 625
Rémunération du Président du Conseil	1 059	2 118	530	1 065	3 006
T.C.L.	3 155	5 960	2 770	5 214	10 721
Autres charges	5	32	62	168	2 824
Total	30 844	76 307	43 086	81 788	140 023

(*) La société « SICAV BH OBLIGATAIRE » procède à l'abonnement quotidien des charges au titre des jetons de présence sur la base de 0,04 % de son actif net. Cette méthode aboutit à une surévaluation des charges comptabilisées par rapport à celles réellement dues. Afin de régulariser cette situation, la société « SICAV BH OBLIGATAIRE » a procédé à l'ajustement de ces charges le 9 Mai 2010, et le 30 Juin 2010, pour 8 349 Dinars et 6 705 Dinars respectivement.

**SITUATION TRIMESTRIELLE DE SICAV AVENIR
ARRETEE AU 30/06/2010**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 30 JUIN 2010.

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié et en application des dispositions de l'article 8 du Code des Organismes de Placement Collectif tel que promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001, nous avons examiné la composition de l'actif net de la société « SICAV AVENIR » arrêté au 30 JUIN 2010.

Nous avons également examiné les états financiers trimestriels, arrêtés au 30 JUIN 2010, établis conformément aux normes comptables 16 et 19, approuvées par Arrêté du Ministre des Finances du 22 Janvier 1999.

Ces états financiers sont établis sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons conduit notre mission en accord avec les normes d'audit généralement admises. Ces normes exigent que nous planifions et que nous accomplissions l'audit de façon à obtenir une assurance raisonnable nous permettant de conclure que les états financiers ne sont pas entachés d'inexactitudes significatives.

Un audit est l'examen, sur la base de tests, des preuves de validité des montants et informations contenus dans les états financiers. Il comprend, généralement, la vérification des principes comptables utilisés et des estimations significatives faites par la direction, ainsi qu'une évaluation globale de la présentation des états financiers. Nous pensons que notre audit fournit un fondement raisonnable à notre opinion.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels, ci-joints, de la société « SICAV AVENIR » arrêtés au 30 JUIN 2010, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et des mouvements sur l'actif net pour le trimestre clos le 30 JUIN 2010.

Le commissaire aux comptes :
P/ CMC – DFK International
Chérif BEN ZINA

BILAN
arrêté au 30/06/2010
(Unité : en Dinars Tunisiens)

	<u>Notes</u>	<u>30/06/2010</u>	<u>30/06/2009</u>	<u>31/12/2009</u>
ACTIF				
AC 1 - Portefeuille - titres	3-1	1 081 415	902 737	928 843
a - Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés		538 317	524 118	429 239
b - Obligations et Valeurs assimilées		543 098	378 619	499 604
c - Autres Valeurs			-	
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		734 932	353 480	378 191
a - Placements monétaires	3-4	391 596	353 386	367 000
b - Disponibilités	3-8	343 337	94	11 191
AC 3 - Créances d'exploitation		1 347	6 471	-
AC 4 - Autres actifs		-	4 615	595
TOTAL ACTIF		1 817 695	1 267 303	1 307 629
PASSIF				
PA 1 - Opérateurs créditeurs	3-6	3 967	3 568	4 254
PA 2 - Autres créditeurs divers		-	-	-
TOTAL PASSIF		3 967	3 568	4 254
ACTIF NET				
CP 1 -Capital	3-4	1 787 388	1 243 438	1 271 043
CP 2 - Sommes distribuables	3-5	26 340	20 297	32 332
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		17	22	22
b - Sommes distribuables de l'exercice		26 323	20 275	32 310
ACTIF NET		1 813 728	1 263 735	1 303 375
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		1 817 695	1 267 303	1 307 629

ETAT DE RESULTAT

Période du 1er Janvier au 30 Juin 2010

(Unité : en Dinars Tunisiens)

Notes	Période du 01/04/2010 au 30/06/2010	Période du 01/01/2010 au 30/06/2010	Période du 01/04/2009 au 30/06/2009	Période du 01/01/2009 au 30/06/2009	Période du 01/01/2009 au 31/12/2009	
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille - titres</u>	3-2	17 172	22 404	15 884	20 909	35 911
a - Dividendes		12 127	12 127	10 166	10 166	14 989
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		5 045	10 277	5 718	10 743	20 921
c - Revenus des autres valeurs						
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	3-3	3 048	5 791	2 241	5 866	10 642
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		20 220	28 195	18 125	26 775	46 552
<u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u>	3-7	- 3 994	- 7 543	- 3 333	- 6 505	- 13 560
REVENU NET DES PLACEMENTS		16 226	20 652	14 792	20 270	32 992
<u>PR 3 - Autres produits</u>		-	-	-	-	-
<u>CH 2 - Autres charges</u>		-	-	-	- 26	- 28
RESULTAT D'EXPLOITATION		16 226	20 652	14 792	20 244	32 964
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>		5 680	5 671	31	31	- 652
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		21 906	26 323	14 823	20 275	32 312
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		- 5 680	- 5 671	- 31	- 31	652
* Variation des +/- valeurs potentielles sur titres		- 3 552	7 743	98 665	132 434	173 902
* +/- valeurs réalisées sur cession des titres		2 306	15 731	- 9 389	- 9 143	4 520
* Frais de négociation		- 86	- 165	- 28	- 36	- 391
RESULTAT NET DE LA PERIODE		14 894	43 960	104 040	143 499	210 995

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Période du 1er Janvier au 30 Juin 2010

(Unité : en Dinars Tunisiens)

	Période du 01/04/2010 au 30/06/2010	Période du 01/01/2010 au 30/06/2010	Période du 01/04/2009 au 30/06/2009	Période du 01/01/2009 au 30/06/2009	Période du 01/01/2009 au 31/12/2009
<u>AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant des opérations d'exploitation</u>					
a - Résultat d'exploitation	16 226	20 652	14 792	20 244	32 964
b - Variation des +/- valeurs potentielles sur titres	- 3 552	7 743	98 665	132 434	173 902
c - +/- valeurs réalisées sur cession de titres	2 306	15 731	- 9 389	- 9 143	4 520
d - Frais de négociation de titres	- 86	- 165	- 28	- 36	- 391
<u>AN 2 - Distribution des dividendes</u>	- 32 227	- 32 227	- 35 451	- 35 451	- 35 451
<u>AN 3 - Transaction sur le capital</u>					
a - Souscriptions	502 529	502 529	3 391	3 391	3 391
* Capital	482 899	482 899	3 175	3 175	3 175
* Régularisation des sommes non distrib.	13 950	13 950	185	185	185
* Régularisations des sommes distrib.	5 680	5 680	31	31	31
* Droits d'entrée	-	-	-	-	-
b - Rachats	- 3 910	- 3 910	- 52	- 52	- 27 906
* Capital	- 3 736	- 3 736	- 48	- 48	- 23 047
* Régularisation des sommes non distrib.	- 70	- 70	- 2	- 2	- 4 175
* Régularisation des sommes distrib.	- 104	- 104	- 2	- 2	- 684
* Droits de sortie					
c - Régularisation des sommes distribuables					
VARIATION DE L'ACTIF NET	485 196	510 352	71 928	111 387	151 030
<u>AN 4 - Actif Net</u>					
a - En début de période	1 328 532	1 303 375	1 191 807	1 152 348	1 152 348
b - En fin de période	1 813 728	1 813 728	1 263 735	1 263 735	1 303 375
<u>AN 5 - Nombre d'actions</u>					
a - En début de période	22 727	22 794	23 217	23 217	23 217
b - En fin de période	31 387	31 387	23 282	23 282	22 794
VALEUR LIQUIDATIVE	57,786	57,786	54,279	54,279	57,181
AN 6 TAUX DE RENDEMENT DE LA PERIODE	1,28%	3,54%	8,71%	12,44%	18,28%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS**Arrêtés au 30/06/2010***(Unité en Dinars Tunisiens)***1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30/06/2010, sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2 - PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2- 1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2- 2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date du 30/06/2010, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur du marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 30/06/2010, ou à la date antérieure la plus récente.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.

La juste valeur, applicable pour l'évaluation des titres non admis à la cote, correspond au coût historique des titres.

2- 3 Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires non admis à la cote demeurent évalués à leur prix d'acquisition. Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2- 4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3 - NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT**3- 1 Note sur le Portefeuille-titres**

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2010, à 1 081 415 Dinars contre 902 737 Dinars au 30/06/2009, et se détaille ainsi :

Libellé	30/06/2010	30/06/2009	31/12/2009
Coût d'acquisition	1 004 574	877 256	858 910
- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	381 099	470 699	313 777
- Titres OPCVM	90 576	35 987	56 564
- Obligations et valeurs assimilées	532 899	370 569	488 569
Plus ou moins values potentielles	66 633	17 422	58 898
- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	67 701	17 433	58 382
- Titres OPCVM	-1 059	(2)	516
- Obligations et valeurs assimilées	-9,35	(9)	-
Intérêts courus sur obligations et valeurs	10 208	8 059	11 035
Total	1 081 415	902 737	928 843

L'état détaillé du portefeuille est présenté en annexe 1.

3- 2 Note sur les revenus du portefeuille- titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 17 172 Dinars pour la période allant du 01/04/2010 au 30/06/2010, contre un montant de 15 884 Dinars du 01/04/2009 au 30/06/2009, et se détaillent ainsi :

Libellé	Deuxième Trimestre 2010	Premier semestre 2010	Deuxième Trimestre 2009	Premier semestre 2009	31/12/2009
- Revenus des actions	9 696	9 696	9 214	9 214	14 037
- Revenus des Titres OPCVM	2 431	2 431	952	952	952
- Revenus des Obligations	5 045	10 277	5 718	10 743	20 921
Total	17 172	22 404	15 884	20 909	35 911

3-3 Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élevèrent pour la période allant du 01/04/2010 au 30/06/2010, à 3 048 Dinars contre 2 241 Dinars du 01/04/2009 au 30/06/2009, et représentent le montant des intérêts courus sur les Bons de trésor à court terme.

Libellé	Deuxième Trimestre 2010	Premier semestre 2010	Deuxième Trimestre 2009	Premier semestre 2009	31/12/2009
- Intérêts/ Placements à terme	-	-	181		5 685
- Intérêts/ Bons de trésor	3 048	5 791	2060	5 866	4 956
Total	3 048	5 791	2 241	5 866	10 642

3-4 Note sur le capital

Capital au 31/03/2010	
- Montant	1 291 875
- Nombre de titres	22 727
- Nombre d'actionnaires	20
Souscriptions réalisées	
- Montant	496 844
- Nombre de titres	8660
- Nombre d'actionnaires nouveaux	1
Rachats effectués	
- Montant	-
- Nombre de titres	-
- Nombre d'actionnaires sortants	-
Autres effets s/capital	
- Variation des plus et moins values potentielles	-3 552
- Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	2 306
- Frais de négociation	-86
Capital au 30/06/2010	
- Montant	1 787 388
- Nombre de titres	31 387
- Nombre d'actionnaires	21

3- 5 Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondantes au résultat distribuable de l'exercice 2010, et aux sommes distribuables des exercices antérieurs, se détaillent ainsi :

Libellé	30/06/2010	30/06/2009	31/12/2009
Sommes distribuables de l'exercice	26 323	20 275	32 310
Sommes distribuables des exercices antérieurs	17	22	22
Total	26 340	20 297	32 332

Les sommes distribuables de l'exercice et ceux des exercices antérieurs se détaillent comme suit :

Libellé	Montant	Régul. Rachats	Régul. Souscriptions	Total
Sommes distribuables de l'exercice en cours	20 643	-	5 680	26 323
Sommes distribuables des exercices antérieurs	17	-	-	17
Total	20 660	-	5 680	26 340

3- 6 Note sur les opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2010, à 3 967 Dinars contre 3 568 Dinars au 30/06/2009, et se détaille ainsi :

Libellé	30/06/2010	30/06/2009	31/12/2009
Gestionnaire	1 481	1 023	1 114
Dépositaire	2 486	2 545	3 140
Total	3 967	3 568	4 254

3- 7 Note sur les charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements s'élevèrent pour la période allant du 01/04/2010 au 30/06/2010, à 3 994 Dinars contre 3 333 Dinars du 01/04/2009 au 30/06/2009, et se détaillent ainsi :

Libellé	Deuxième Trimestre 2010	Premier semestre 2010	Deuxième Trimestre 2009	Premier semestre 2009	31/12/2009
- Rémunération du gestionnaire	3 700	6 958	3 039	5 920	12 380
- Rémunération du dépositaire	294	585	294	585	1 180
Total	3 994	7 543	3 333	6 505	13 560

3-8 Note sur les disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2010, à 343 337 Dinars contre 94 Dinars au 30/06/2009, et se détaille comme suit :

Libellé	30/06/2010	30/06/2009	31/12/2009
- Avoirs en banque	341 536	94	11 191
- Sommes à l'encaissement	1 800	-	-
- Sommes à régler	-	-	-
Total	343 337	94	11 191

4 - AUTRES INFORMATIONS

4- 1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de la société est confiée à la société « STB Manager ». Celui-ci se charge du choix des placements et de la gestion Administrative et Financière de la société. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1 % TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

4- 2 Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à la « STB ». En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 1180 Dinars TTC l'an.

PORTEFEUILLE AU 30/06/2010 (Unité : en Dinars Tunisiens)

Désignation du titre	Nre titres	Coût d'acquisition	Valeur 30/06/2010	%Actif
Actions & Valeurs assimilées		381 099	448 801	24,69%
ADWYA	6 646	22 293	45 160	2,48%
ARTES	1 000	10 544	11 234	0,62%
ASSAD	4 180	14 431	46 674	2,57%
BIAT	150	10 575	11 844	0,65%
BNA	250	3 450	3 451	0,19%
BT	8 000	74 444	82 040	4,51%
BTEI ADP	500	15 420	15 001	0,83%
CAR CEMENT	7 616	14 470	20 335	1,12%
CIMENTS BIZERT	300	2 190	2 173	0,12%
ELECTRSTAR	808	8 777	6 633	0,36%
ESSOUKNA	4 300	22 625	30 994	1,71%
POULINA GP H	1 448	8 616	12 017	0,66%
SALIM	324	5 537	6 175	0,34%
SFBT	200	2 394	2 395	0,13%
SIPHAT	1 400	35 594	22 330	1,23%
SITS	7 572	19 365	32 885	1,81%
SOMOCER	4 250	15 673	9 019	0,50%
SOTRAPIL	800	23 140	11 120	0,61%
SPDIT	1 000	6 050	7 106	0,39%
TL	118	1 532	4 082	0,22%
TPR	3 840	17 194	21 546	1,19%
TRE NS	711	4 977	7 768	0,43%
TUNINVEST	600	6 304	5 726	0,32%
TUNISAIR	9 368	27 840	20 628	1,13%
UIB	500	7 665	10 463	0,58%
SITS DS	2	0	0	0,00%
TPR DA	10	1	2	0,00%
Obligations		532 899	543 098	29,88%

AIL 2005	700	14 000	14 636	0,81%
AIL 2009-1	500	40 000	40 724	2,24%
AMENBANK2009 B	500	50 000	51 515	2,83%
BH 2007	1 000	100 000	102 432	5,64%
BNA 2009 SUB	1 000	93 330	94 258	5,19%
BTE 2009	1 000	100 000	103 314	5,68%
HL F 2010/1	1 000	100 000	100 138	5,51%
OCA ATTIJARI2006	1 512	7 569	7 690	0,42%
UTL 2004	700	28 000	28 391	1,56%
OPCVM		90 576	89 517	4,92%
SICAV_EPARGNANT	888	90 576	89 517	4,92%
Bons de Trésor		384 602	391 596	21,54%
BTCT 07/07/2010	20	19 518	19 892	1,09%
BTCT 07/09/10	20	19 299	19 746	1,09%
BTCT 12/10/2010	260	250 890	255 941	14,08%
BTCT 18/01/2011	46	44 625	44 960	2,47%
BTCT16/11/2010	52	50 270	51 057	2,81%
		1 389 176	1 473 011	81%

**SITUATION TRIMESTRIELLE DE TUNISO EMIRATIE SICAV
ARRETEE AU 30/06/2010**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 30 JUIN 2010.

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 03 mars 2010 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers trimestriels de la Société «TUNISO EMIRATIE SICAV» pour la période allant du premier Avril au 30 Juin 2010, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 58.535.428, un actif net de D : 58.415.314 et un résultat bénéficiaire de la période de D : 635.636.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société «TUNISO EMIRATIE SICAV» comprenant le bilan au 30 Juin 2010, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3. A notre avis, les états financiers trimestriels de la Société « TUNISO EMIRATIE SICAV », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 30 Juin 2010, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

4. Sans remettre en cause l'opinion ci-dessus exprimée, nous faisons signaler que les emplois en titres émis par des organismes de placement collectif en valeurs mobilières ont dépassé, au cours de la période, 5% de l'actif net, se situant ainsi au-dessus du seuil fixé par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 Septembre 2001.

**Le commissaire aux comptes :
Fayçal Derbal**

BILAN ARRETE AU 30 JUIN 2010

(Montants exprimés en dinar)

<i>ACTIF</i>	Note	30/06/2010	30/06/2009	31/12/2009
Portefeuille-titres	4	37,118,483	15,319,975	29,957,760
Obligations et valeurs assimilées		34,321,868	14,039,878	27,977,561
Titres OPCVM		2,796,615	1,280,097	1,980,199
Placements monétaires et disponibilités		21,363,390	12,399,186	12,646,185
Placements monétaires	5	13,761,157	7,192,351	6,745,818
Disponibilités		7,602,233	5,206,835	5,900,367
Créances d'exploitation	6	13,235	19,900	8,762
Autres actifs	7	40,320	-	13,440
TOTAL ACTIF		58,535,428	27,739,061	42,626,147
<i>PASSIF</i>				
Opérateurs créditeurs	8	83,947	2,313	3,503
Autres créditeurs divers	9	36,167	21,661	43,171
TOTAL PASSIF		120,114	23,974	46,674
<i>ACTIF NET</i>				
Capital	14	56,939,064	27,184,432	41,164,500
Sommes distribuables				
Sommes distribuables de l'exercice clos		69	111	167
Sommes distribuables de l'exercice en cours		1,476,181	530,544	1,414,806
ACTIF NET		58,415,314	27,715,087	42,579,473
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		58,535,428	27,739,061	42,626,147

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinar)

	<i>Note</i>	<i>Période du 01/04 au 30/06/2010</i>	<i>Période du 01/01 au 30/06/2010</i>	<i>Période du 01/04 au 30/06/2009</i>	<i>Période du 01/01 au 30/06/2009</i>	<i>Année 2009</i>
Revenus du portefeuille-titres	10	1,025,028	1,378,596	175,822	330,505	873,036
Revenus des obligations et valeurs assimilées		380,289	733,857	175,781	330,464	872,995
Revenus des titres OPCVM		644,739	644,739	41	41	41
Revenus des placements monétaires	11	138,468	227,788	64,212	129,796	219,932
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		1,163,496	1,606,384	240,034	460,301	1,092,968
Charges de gestion des placements	12	(63,920)	(83,944)	(783)	(1,085)	(3,499)
REVENU NET DES PLACEMENTS		1,099,576	1,522,440	239,251	459,216	1,089,469
Autres charges	13	(26,360)	(49,146)	(21,453)	(37,339)	(86,709)
RESULTAT D'EXPLOITATION		1,073,216	1,473,294	217,798	421,877	1,002,760
Régularisation du résultat d'exploitation		29,756	2,887	97,015	108,667	412,046
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		1,102,972	1,476,181	314,813	530,544	1,414,806
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(29,756)	(2,887)	(97,015)	(108,667)	(412,046)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(85,964)	(104,237)	(14,788)	(6,035)	788
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres		(351,616)	(211,518)	177,675	177,675	434,981
Frais de négociation		-	(118)	-	(118)	(118)
RESULTAT DE LA PERIODE		635,636	1,157,421	380,685	593,399	1,438,411

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinar)

	<i>Période du 01/04 au 30/06/2010</i>	<i>Période du 01/01 au 30/06/2010</i>	<i>Période du 01/04 au 30/06/2009</i>	<i>Période du 01/01 au 30/06/2009</i>	<i>Année 2009</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT	635,636	1,157,421	380,685	593,399	1,438,411
DES OPERATIONS D'EXPLOITATION					
Résultat d'exploitation	1,073,216	1,473,294	217,798	421,877	1,002,760
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	(85,964)	(104,237)	(14,788)	(6,035)	788
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	(351,616)	(211,518)	177,675	177,675	434,981
Frais de négociation	-	(118)	-	(118)	(118)
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	(1,921,230)	(1,921,230)	(1,207,884)	(1,207,884)	(1,207,884)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	9,623,376	16,599,650	8,173,058	11,692,220	25,711,594
Souscriptions					
- Capital	27,905,083	44,573,818	15,034,116	20,952,513	49,899,859
- Régularisation des sommes non distribuables	(36,044)	(27,577)	52,999	54,331	335,397
- Régularisation des sommes distribuables	718,622	1,324,780	588,865	909,236	1,670,523
Rachats					
- Capital	(18,615,180)	(29,504,541)	(7,241,285)	(9,816,090)	(25,153,651)
- Régularisation des sommes non distribuables	66,465	48,737	(39,083)	(39,919)	(214,831)
- Régularisation des sommes distribuables	(415,570)	(815,567)	(222,554)	(367,851)	(825,703)
VARIATION DE L'ACTIF NET	8,337,782	15,835,841	7,345,859	11,077,735	25,942,121
ACTIF NET					
En début de période	50,077,532	42,579,473	20,369,228	16,637,352	16,637,352
En fin de période	58,415,314	58,415,314	27,715,087	27,715,087	42,579,473
NOMBRE D' ACTIONS					
En début de période	481,152	413,116	195,383	161,368	161,368
En fin de période	574,383	574,383	274,661	274,661	413,116
VALEUR LIQUIDATIVE	101,701	101,701	100,907	100,907	103,069
TAUX DE RENDEMENT	1.01%	2.00%	1.40%	2.53%	4.63%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
AU 30 JUIN 2010**NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE**

TUNISO EMIRATIE SICAV est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 17 Janvier 2007 à l'initiative de la « BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 8 Novembre 2006.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, « TUNISO EMIRATIE SICAV » bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers arrêtés au 31 Juin 2010, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par la SICAV.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restant à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.3- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4-Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 30 Juin 2010 à D : 37.118.483 et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2010	% Actif net
Obligations des sociétés & valeurs assimilées		33,434,752	34,321,868	56,75%
Obligations		27,426,250	28,106,957	48,12%
Emprunt AIL 2009/1	7,000	560,000	570,212	0,98%
Emprunt AIL 2010/1	15,000	1,500,000	1,514,489	2,59%
Emprunt ATB 2009 ligne A2	15,000	1,500,000	1,506,890	2,58%
Emprunt ATB 2009 ligne B2	10,000	1,000,000	1,005,431	1,72%
Emprunt ATL 2006 (taux fixe)	5,000	500,000	524,011	0,90%
Emprunt ATL 2006 (taux variable)	5,000	500,000	519,583	0,89%
Emprunt ATL 2009/2 (taux fixe)	10,000	1,000,000	1,032,104	1,77%
Emprunt ATL 2009/2 (taux variable)	10,000	1,000,000	1,030,251	1,76%
Emprunt ATL 2009/3	10,000	1,000,000	1,020,556	1,75%
Emprunt BTK 2009/B	5,000	500,000	506,674	0,87%
Emprunt BTK 2009/C	10,000	1,000,000	1,013,622	1,74%
Emprunt BTK 2009/D	5,000	500,000	508,014	0,87%
Emprunt CIL 2008/1	5,000	400,000	417,438	0,71%
Emprunt CIL 2008/1	5,000	500,000	519,765	0,89%
Emprunt CIL 2008/2	10,000	1,000,000	1,031,335	1,77%
Emprunt CIL 2008/3	13,000	1,300,000	1,322,887	2,26%
Emprunt STB 2008/2	15,000	1,406,250	1,432,896	2,45%
Emprunt STB 2010/1 (taux variable)	5,000	500,000	505,357	0,87%
Emprunt STB 2010/1 (taux fixe)	5,000	500,000	505,808	0,87%
Emprunt Sté touristique El Mouradi	3,000	300,000	312,095	0,53%
Emprunt Tunisie Leasing 2008	7,000	560,000	572,366	0,98%
Emprunt Tunisie Leasing 2008/1	5,000	400,000	406,895	0,70%
Emprunt Tunisie Leasing 2008/2	3,000	300,000	303,168	0,52%
Emprunt Tunisie Leasing 2009 Sub (taux variable)	10,000	1,000,000	1,033,309	1,77%
Emprunt Tunisie Leasing 2010/1	5,000	500,000	501,685	0,88%
Emprunt Amen Bank 2009 Sub (taux fixe)	15,000	1,500,000	1,549,095	2,65%
Emprunt Amen Bank 2009 Sub (taux variable)	15,000	1,500,000	1,545,462	2,65%
Emprunt Sté Meublalex 2008	10,000	1,000,000	1,036,335	1,77%
Emprunt UIB 2009/1	30,000	3,000,000	3,134,245	5,37%
Emprunt Banque de l'habitat 2009 (taux variable)	10,000	1,000,000	1,019,839	1,75%
Emprunt C.H.O 2009	2,000	200,000	205,100	0,35%
Bons du trésor assimilables		5,860,068	5,978,264	10,23%
BTA 10/2013	100	98,300	102,523	0,18%
BTA 02/2015	685	699,728	709,912	1,22%
BTA 07/2017	300	297,810	314,130	0,54%
BTA 07/2017	700	709,730	744,414	1,27%
BTA 07/2017	500	507,750	532,569	0,91%
BTA 07/2019	500	514,000	520,155	0,89%
BTA 05/2022	1,000	986,000	996,489	1,71%
BTA 05/2022	500	508,250	511,370	0,88%
BTA 05/2022	500	504,000	507,855	0,87%
BTA 05/2022	1,000	1,034,500	1,039,037	1,78%
Bons du Trésor Zéro Coupons		198,434	236,647	0,41%
BTZC 10/2016	368	198,434	236,647	0,41%
Titres OPCVM		2,878,996	2,796,615	4,79%
Actions des SICAV		2,878,996	2,796,615	4,79%
ATTIARI OBLIGATAIRE SICAV	20,000	2,088,296	2,022,180	3,46%
SANADETT SICAV	7,284	790,700	774,435	1,33%
TOTAL		36,383,748	37,118,483	63,54%

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 30 Juin 2010 à D : 13.761.157 et se détaille ainsi :

Désignation	coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2010	% Actif net
Billets de trésorerie émis par les sociétés cotées ou bénéficiant d'une notation	4,891,131	4,950,596	8.47%
BT CIL du 16/03/2009 (pour 730 jours au taux de 5,45%)	1,000,000	1,012,959	1.73%
BT TL du 03/03/2010 (pour 350 jours au taux de 5,07%)	962,419	975,304	1.67%
BT LSTR du 24/03/2010 (pour 180 jours au taux de 5,25%)	979,537	990,792	1.70%
BT LSTR du 24/03/2010 (pour 210 jours au taux de 5,25%)	976,228	987,435	1.69%
BT LSTR du 24/03/2010 (pour 240 jours au taux de 5,25%)	972,947	984,106	1.68%
Comptes à terme	200,000	208,958	0.36%
Placement au 07/08/2010 (au taux de 6,23%)	200,000	208,958	0.36%
Certificats de dépôt	8,500,000	8,601,603	14.72%
Certificat de dépôt BTE au 20/05/2012 (au taux de 4,87%)	4,000,000	4,018,629	6.88%
Certificat de dépôt BTE au 16/06/2011 (au taux de 6,22%)	500,000	501,037	0.86%
Certificat de dépôt Attijari Bank au 12/01/2012 (au taux de 5,1%)	2,000,000	2,038,533	3.49%
Certificat de dépôt Attijari Bank au 23/12/2011 (au taux de TMM+0,95%)	2,000,000	2,043,404	3.50%
Total	13,591,131	13,761,157	23.56%

Note 6: Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève à au 30/06/2010 à D : 13.235 contre D : 19.900 au 30/06/2009 et représente, exclusivement, le montant des intérêts à recevoir au titre des dépôts à vue.

Note 7 : Autres actifs

Cette rubrique s'élève au 30/06/2010 à D : 40.320 et représente les paiements accordés au fournisseur du nouveau logiciel de gestion "B.F.I".

Note 8 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 30/06/2010 à D : 83.947 contre D : 2.313 au 30/06/2009 et se détaille comme suit :

	<u>30/06/2010</u>	<u>30/06/2009</u>
Rémunération dépositaire	2,482	2,313
Rémunération distributeur	81,465	-
Total	<u>83,947</u>	<u>2,313</u>

Note 9 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 30 juin 2010 à D : 36.167 contre D : 21.661 au 30 juin 2009 et se détaille comme suit :

	<u>30/06/2010</u>	<u>30/06/2009</u>
Honoraires du commissaire aux comptes	4,711	116
Redevances du CMF	5,515	2,406
Rémunération du PDG	5,387	4,849
Rémunération du personnel	-	8,077
Loyer	2,495	2,493
Etat, taxes et versements assimilés	1,574	468
Publications et frais divers	1,199	745
Jetons de présence	3,074	1,859
Frais de négociation	-	118
Dividendes à payer	1,445	530
Autres	10,767	-
Total	<u>36,167</u>	<u>21,661</u>

Note 10 : Revenus du portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 1^{er} avril au 30 juin 2010 à D : 1.025.028 contre D : 175.822 pour la même période de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

	Trimestre 2 2010	Trimestre 2 2009
<u>Revenus des obligations</u>		
- Revenus des obligations	299,427	90,011
<u>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</u>		
- Intérêts des BTA et BTZC	80,862	85,770
<u>Revenus des OPCVM</u>		
- Dividendes	644,739	41
TOTAL	1,025,028	175,822

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/04/2010 au 30/06/2010 à D : 138.468 contre D : 64.212 pour la même période de l'exercice précédent, et se détaille ainsi :

	Trimestre 2 2010	Trimestre 2 2009
Intérêts des billets de trésorerie	51,697	33,601
Intérêts des comptes à terme	2,485	2,485
Intérêts sur comptes de dépôt à vue	13,686	19,871
Intérêts des certificats de dépôt	70,600	8,255
TOTAL	138,468	64,212

Note 12 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 1er Avril au 30 Juin 2010 à D : 63.920 contre D : 783 pour la même période de l'exercice précédent et se détaille ainsi :

	<u>30/06/2010</u>	<u>30/06/2009</u>
Rémunération dépositaire	1,246	783
Rémunération distributeur	62,674	-
Total	<u>63,920</u>	<u>783</u>

Note 13 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent pour la période allant du 1^{er} avril au 30 juin 2010 à D : 26.360 contre D : 21.453 pour la même période de l'exercice précédent et se détaillent comme suit :

	<u>30/06/2010</u>	<u>30/06/2009</u>
Honoraires du commissaire aux comptes	2,369	1,733
Redevances du CMF	15,668	6,808
Rémunération du PDG	1,540	1,461
Rémunération du personnel	-	3,916
Taxes et versements assimilés	2,370	723
Loyer	374	374
Publications et frais divers	2,494	5,246
Jetons de présence	1,545	1,192
Total	<u>26,360</u>	<u>21,453</u>

Note 14 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de la période allant du 1^{er} Janvier 2010 au 30 Juin 2010, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2009

Montant	41,164,500
Nombre de titres	413,116
Nombre d'actionnaires	231

Souscriptions réalisées

Montant	44,573,818
Nombre de titres émis	447,331
Nombre d'actionnaires nouveaux	82

Rachats effectués

Montant	(28,504,541)
Nombre de titres rachetés	(286,064)
Nombre d'actionnaires sortants	(38)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(104,237)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(211,518)
Régularisation des sommes non distribuables	21,160
Frais de négociation	(118)

Capital au 30-06-2010

Montant	56,939,064
Nombre de titres	574,383
Nombre d'actionnaires	275

UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS
FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 JUIN 2010

En exécution de la mission de Commissariat aux comptes qui nous a été confiée par le Conseil d'Administration de votre société du 5 Mars 2009 et en application des dispositions de l'article 8 de la loi N° 2001-83 du 24 Juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers intermédiaires de l'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV arrêtés au 30 Juin 2010 qui font apparaître un actif net de 200.651.196 D pour un capital social de 199.845.000 D et une valeur liquidative égale à 100 d,403 par action.

Ces états financiers intermédiaires relèvent de la responsabilité de la Direction de la Société. Notre responsabilité consiste à émettre un rapport sur la composition de l'actif au 30 Juin 2010 sur la base de notre examen limité.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers intermédiaires ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la Société et des procédures analytiques appliquées aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Suite à cet examen, nous estimons utile de vous faire part des points suivants :

Les actifs de la société employés en valeurs mobilières représentent 76,44 % de l'actif arrêté à la date du 30 Juin 2010. Cette proportion est en deçà du seuil minimum fixé à 80% par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 Septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif.

Les liquidités représentent au 30 Juin 2010, 23,56 % de l'actif de la société l'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV, contre un seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 Septembre 2001.

Sur la base de notre examen limité et sous réserve de ce qui est mentionné ci-dessus, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que la composition de l'actif de l'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV ne présente pas sincèrement, dans tous les aspects significatifs, la situation de la Société arrêtée au 30 Juin 2010.

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI

BILAN DE LA SOCIETE
UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV
Arrêté au 30/06/2010 en (DT)

LIBELLE	NOTE	30/06/2010	30/06/2009	31/12/2009
ACTIFS				
PORTEFEUILLE-TITRES	AC1	103,417,326.861	84,311,256.258	105,542,209.292
a- Obligations et valeurs assimilées		103,417,326.861	84,311,256.258	105,542,209.292
b- Autres valeurs				
PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES		97,625,732.282	84,792,893.162	60,734,373.340
a- Placements monétaires	AC2	50,149,741.504	36,782,103.742	30,039,825.741
b- Disponibilités		47,475,990.778	48,010,789.420	30,694,547.599
Créances d'exploitations	AC3	0.000	0.000	0.000
Autres actifs	AC4	1,649.315	13,524.193	1,730.603
TOTAL ACTIF		201,044,708.458	169,117,673.613	166,278,313.235

PASSIFS		393,512.277	354,300.104	382,984.113
Opérateurs créditeurs	PA1	379,857.556	329,484.683	346,266.715
Autres créditeurs Divers	PA2	13,654.721	24,815.421	36,717.398
ACTIF NET		200,651,196.181	168,763,373.509	165,895,329.122
Capital	CP1	197,389,070.247	165,569,791.800	160,020,953.228
Sommes distribuables		3,262,125.934	3,193,581.709	5,874,375.894
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		1,340.406	1,152.393	1,114.395
b- Sommes distribuables de l'exercice		3,260,785.528	3,192,429.316	5,873,261.499
TOTAL ACTIF NET ET PASSIFS		201,044,708.458	169,117,673.613	166,278,313.235

**ETAT DE RESULTAT DE LA SOCIETE
UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV**

Arrêté au 30/06/2010 en (DT)

LIBELLE	NOTE	Période du 01.04.10 au 30.06.10	Période du 01.01.10 au 30.06.10	Période du 01.04.09 au 30.06.09	Période du 01.01.09 au 30.06.09	31/12/2009
Revenus du portefeuille- titres	PR1	1,174,161.835	2,438,316.727	1,083,132.297	2,334,613.107	4,669,133.488
a- Dividendes						
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées		1,174,161.835	2,438,316.727	1,083,132.297	2,334,613.107	4,669,133.488
c- Revenus des autres valeurs						
Revenus des placements monétaires	PR2	762,799.792	1,331,139.250	782,819.451	1,398,753.381	2,820,987.123
Total des revenus des placements		1,936,961.627	3,769,455.977	1,865,951.748	3,733,366.488	7,490,120.611
Charges de gestion des placements	CH 1	-379,857.556	-726,373.700	-329,484.683	-639,310.124	-1,339,109.093
REVENUS NETS DES PLACEMENTS		1,557,104.071	3,043,082.277	1,536,467.065	3,094,056.364	6,151,011.518
Autres produits	PR 3	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000
Autres charges	CH 2	-63,615.694	-122,885.558	-56,669.793	-110,711.458	-229,495.653
RESULTAT D'EXPLOITATION		1,493,488.377	2,920,196.719	1,479,797.272	2,983,344.906	5,921,515.865
Régularisation du résultat d'exploitation		283,870.918	340,588.809	195,154.976	209,084.410	-48,254.366
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		1,777,359.295	3,260,785.528	1,674,952.248	3,192,429.316	5,873,261.499
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-283,870.918	-340,588.809	-195,154.976	-209,084.410	48,254.366
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		599,792.799	618,975.202	-97,769.357	334,787.162	241,317.230
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres		-659,881.002	-34,719.453	609,037.038	323,269.439	324,892.300
Frais de négociation		0.000	-2,871.344	0.000	0.000	-4,010.198
RESULTAT NET DE LA PERIODE		1,433,400.174	3,501,581.124	1,991,064.953	3,641,401.507	6,483,715.197

VARIATION DE L'ACTIF NET DE LA SOCIETE**UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV**

Arrêté au 30/06/2010 en (DT)

LIBELLE	Période du 01.04.10 au 30.06.10	Période du 01.01.10 au 30.06.10	Période du 01.04.09 au 30.06.09	Période du 01.01.09 au 30.06.09	31/12/2009
<u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>1,433,400.174</u>	<u>3,501,581.124</u>	<u>1,991,064.953</u>	<u>3,641,401.507</u>	<u>6,483,715.197</u>
a- Résultat d'exploitation	1,493,488.377	2,920,196.719	1,479,797.272	2,983,344.906	5,921,515.865
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	599,792.799	618,975.202	-97,769.357	334,787.162	241,317.230
c- plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	-659,881.002	-34,719.453	609,037.038	323,269.439	324,892.300
d- Frais de négociation de titres	0.000	-2,871.344	0.000	0.000	-4,010.193
<u>Distributions de dividendes</u>	<u>-6,677,470.727</u>	<u>-6,677,470.727</u>	<u>-6,708,129.194</u>	<u>-6,708,129.194</u>	<u>-6,708,129.194</u>
<u>Transactions sur le capital</u>	<u>21,968,660.703</u>	<u>37,931,756.662</u>	<u>14,149,447.583</u>	<u>22,965,415.454</u>	<u>17,255,057.377</u>
a- Souscription	90,687,445.195	148,932,520.426	45,891,724.726	102,241,272.201	185,100,580.401
- Capital	89,199,000.000	146,016,700.000	45,011,600.000	99,872,100.000	181,790,500.000
- Régularisation des sommes non distribuables	-1,084,265.777	-1,960,101.791	-700,202.333	-1,779,868.607	-3,039,841.802
- Régularisation des sommes distribuables	2,572,710.972	4,875,922.217	1,580,327.059	4,149,040.808	6,349,922.203
b- Rachats	68,718,784.492	111,000,763.764	31,742,277.143	79,275,856.747	167,845,523.024
- Capital	67,491,300.000	108,730,700.000	31,186,200.000	77,427,800.000	164,887,800.000
- Régularisation des sommes non distribuables	-819,868.787	-1,460,834.405	-486,298.724	-1,393,428.534	-2,742,020.426
- Régularisation des sommes distribuables	2,047,353.279	3,730,898.169	1,042,375.867	3,241,485.281	5,699,743.450
VARIATION DE L'ACTIF NET	16,724,590.150	34,755,867.059	9,432,383.342	19,898,687.767	17,030,643.380
<u>ACTIF NET</u>					
a- Début de période	183,926,606.031	165,895,329.122	159,330,990.167	148,864,685.742	148,864,685.742
b- Fin de période	200,651,196.181	200,651,196.181	168,763,373.509	168,763,373.509	165,895,329.122
<u>NOMBRE D' ACTIONS</u>	217,077	372,860	138,254	224,443	169,027
a- Début de période	1,781,381	1,625,598	1,542,760	1,456,571	1,456,571
b- Fin de période	1,998,458	1,998,458	1,681,014	1,681,014	1,625,598
VALEUR LIQUIDATIVE	100.403	100.403	100.393	100.393	102.051
TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	2.98%	3.95%	4.83%	4.65%	3.97%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS DE LA SOCIETE**UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV**

Arrêtés au 30/06/2010

I – Référentiel d'élaboration des états financiers annuels :

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30-06-2010 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

II – Principes comptables appliqués :

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

II – 1 – Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Pour les BTA et BTNB, en raison de la valorisation de cette catégorie de portefeuille selon la valeur d'acquisition et non sur la base de la valeur marchande ou actuarielle, le gestionnaire de la société UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV a décidé dans un souci d'équité entre les actionnaires d'amortir linéairement les plus ou moins-values potentielles de chaque ligne de BTA et BTNB sur la période allant du 26 juillet 2006 jusqu'à son échéance effective.

Ainsi, une décote quotidienne sur les BTA et BTNB est constatée en tant que moins-value potentielle. Au 30 juin 2010, cette décote s'établit à 576,672 DT/jour. La moins-value totale à amortir étant de 2 131 643,187 DT.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

II – 2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à la valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au coût moyen pondéré constitue, selon le cas une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse du jour ou celui le plus récent.

La juste valeur, applicable pour l'évaluation des titres non admis à la cote, correspond à la valeur mathématique des titres de la société émettrice.

II – 3- Evaluation des obligations et placements monétaires :

Les placements en obligations et valeurs similaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

II – 4 – Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée, portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les prix d'achat des placements sont déterminés par la méthode du coût moyen pondéré.

III– Unité monétaire :

A signaler que les états financiers trimestriels de l'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV sont libellés en monnaie locale, en l'occurrence le dinar tunisien.

**AC1 - Note sur le Portefeuille Titres
UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV
Arrêté au 30/06/2010 en (DT)**

LIBELLE	Nombre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2010	% de l'Actif Net
BTA		41,403,643.187	42,050,664.455	20.96%
BTA022015	5,981	6,374,338.926	6,323,606.035	3.15%
BTA032012	2,000	2,037,150.000	2,039,920.135	1.02%
BTA042014	4,511	4,956,416.140	4,787,360.611	2.39%
BTA052022	6,950	8,205,558.956	8,232,946.859	4.10%
BTA072014	300	343,902.000	341,566.387	0.17%
BTA072017	7,170	7,225,004.355	7,600,821.919	3.79%
BTA082011	5,000	4,998,500.000	5,154,668.378	2.57%
BTA102013	7,360	7,262,772.810	7,569,774.131	3.77%
Obligations des Sociétés		60,099,090.000	61,366,662.406	30.58%
AIL 2009-1	7,000	560,000.000	570,211.946	0.28%
AIL 2010-1	18,000	1,800,000.000	1,817,398.356	0.91%
AMENBANK ES2009	30,000	3,000,000.000	3,098,189.589	1.54%
AMENBANK2001	19,000	380,000.000	383,516.510	0.19%

AMENBANK2006	15,000	1,050,000.000	1,068,353.712	0.53%
AMENBANK2008(B)	20,000	1,800,000.000	1,811,322.740	0.90%
ATBSUB09 LIGA1	19,000	1,900,000.000	1,908,242.356	0.95%
ATBSUB09 LIGA2	20,000	2,000,000.000	2,009,136.438	1.00%
ATL 2008 (ES)	2,000	200,000.000	209,604.383	0.10%
ATL 2009	5,000	400,000.000	402,748.493	0.20%
ATL2007/1	10,000	600,000.000	625,985.754	0.31%
ATL2009/2	17,000	1,700,000.000	1,754,576.986	0.87%
ATL2009/3	18,000	1,800,000.000	1,837,001.096	0.92%
BH 2009CATB	50,000	5,000,000.000	5,105,709.589	2.54%
BHSUB07	30,000	3,000,000.000	3,073,313.425	1.53%
BNASUB09	23,000	2,146,590.000	2,168,185.283	1.08%
BTE 2009	20,000	2,000,000.000	2,066,509.589	1.03%
BTK09 CAT(A)	19,000	1,900,000.000	1,924,530.822	0.96%
BTK09 CAT(B)	15,000	1,500,000.000	1,520,188.356	0.76%
BTKD 2006	5,000	200,000.000	205,342.466	0.10%
CIL 2007/1	20,000	1,200,000.000	1,229,233.973	0.61%
CIL2004/1	10,000	400,000.000	416,815.342	0.21%
CIL2009/1	5,000	500,000.000	520,854.794	0.26%
CIL2009/2	20,000	2,000,000.000	2,068,093.150	1.03%
CIL2009/3	20,000	2,000,000.000	2,035,210.959	1.01%
HL 2010-1	10,000	1,000,000.000	1,001,495.890	0.50%
HOU10A2IF8AP	5,000	62,500.000	62,800.000	0.03%
PANOBOIS 2007	1,500	150,000.000	151,752.329	0.08%
STB2010-1	46,000	4,600,000.000	4,649,528.767	2.32%
STM 2007	4,000	400,000.000	416,127.123	0.21%
TL2006-1	5,000	200,000.000	206,496.438	0.10%
TL2007-1	30,000	1,800,000.000	1,847,697.534	0.92%
TLS2008-2	10,000	800,000.000	824,618.082	0.41%
TLS2008-3	8,000	640,000.000	654,132.602	0.33%
TLS2009-1	10,000	800,000.000	813,790.685	0.41%
TLS2009-2	30,000	3,000,000.000	3,031,676.712	1.51%
TLS2010-1	15,000	1,500,000.000	1,505,054.794	0.75%
TLSUB2007	20,000	1,200,000.000	1,261,676.712	0.63%
UIB2009-1 CAT A	20,000	2,000,000.000	2,080,317.808	1.04%
UIB2009-1 CAT B	20,000	2,000,000.000	2,084,142.466	1.04%
UNIFACTOR 2006	5,000	200,000.000	206,069.041	0.10%
UTL2005/1	11,500	690,000.000	719,006.466	0.36%
WIFACK LEAS06/1	1,000	20,000.000	20,002.850	0.01%
TOTAL PORTEFEUILLE		101,502,733.187	103,417,326.861	51.54%

**Note sur les acquisitions et cessions sur valeurs mobilières
UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV
Arrêté au 30/06/2010 en (DT)**

Les entrées en portefeuille titres au cours de la période se détaillent ainsi :

Acquisitions	Date	Quantité	Prix d'acquisition (en DT)
Obligations privées			
TLS 2010-1	26/04/2010	15000	1,500,000.000
HANNIBAL L 2010-1	07/06/2010	10000	1,000,000.000

AC2 - Note sur les Placements Monétaires

UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV

Arrêté au 30/06/2010 en (DT)

Libellé		Date d'Acquisition	Coût d'Acquisition	Valeur au 30/06/2010	% de l'Actif net		
BTCT							
Ligne	Quantité						
10/08/2010	500	04/08/2009	479,587.809	494,090.390	0.25%		
10/08/2010	500	04/08/2009	479,635.220	494,104.276	0.25%		
10/08/2010	500	04/08/2009	479,682.641	494,118.166	0.25%		
10/08/2010	465	11/08/2009	446,317.164	459,560.068	0.23%		
10/08/2010	500	11/08/2009	479,864.357	494,136.893	0.25%		
12/10/2010	500	29/09/2009	479,025.853	491,089.104	0.24%		
12/10/2010	300	29/09/2009	287,386.602	294,640.975	0.15%		
16/11/2010	400	03/11/2009	383,220.682	391,609.416	0.20%		
16/11/2010	130	03/11/2009	124,559.252	127,279.429	0.06%		
18/01/2011	435	19/01/2010	417,481.992	423,615.554	0.21%		
18/01/2011	500	19/01/2010	479,817.797	486,883.786	0.24%		
01/03/2011	500	16/02/2010	478,977.670	484,819.230	0.24%		
01/03/2011	200	16/02/2010	191,610.341	193,941.763	0.10%		
01/03/2011	250	02/03/2010	239,815.821	242,449.477	0.12%		
01/03/2011	500	02/03/2010	479,678.168	484,933.793	0.24%		
01/03/2011	450	02/03/2010	431,752.232	436,471.773	0.22%		
05/04/2011	345	23/03/2010	330,428.120	333,415.234	0.17%		
05/04/2011	500	20/04/2010	480,204.887	483,359.314	0.24%		
05/04/2011	250	20/04/2010	240,080.027	241,660.694	0.12%		
05/04/2011	410	23/03/2010	392,643.207	396,200.939	0.20%		
16/11/2010	1,000	05/05/2010	978,222.325	983,235.961	0.49%		
05/04/2011	1,250	11/06/2010	1,206,843.284	1,209,085.619	0.60%		
16/11/2010	100	11/06/2010	98,122.374	98,309.388	0.05%		
08/07/2010	3,000	11/06/2010	2,990,244.328	2,996,020.581	1.49%		
16/11/2010	3,000	30/04/2010	2,933,029.167	2,949,380.321	1.47%		
Total placement BTCT			16,008,231.322	16,184,412.145	8.07%		
Certificats de dépôt							
Emetteur	Garant	Taux de Rémun.	durée				
UBCI	UBCI	4.36%	20 jours	12/06/2010	2,495,167.261	2,499,757.807	1.25%
UBCI	UBCI	4.36%	20 jours	14/06/2010	1,996,133.809	1,999,418.878	1.00%
UBCI	UBCI	4.36%	20 jours	17/06/2010	998,066.905	999,419.089	0.50%
UBCI	UBCI	4.36%	20 jours	18/06/2010	3,493,234.166	3,497,628.233	1.74%
UBCI	UBCI	4.36%	20 jours	24/06/2010	499,033.452	499,371.212	0.25%
UBCI	UBCI	4.36%	20 jours	25/06/2010	998,066.905	998,645.852	0.50%
UBCI	UBCI	4.36%	20 jours	27/06/2010	1,996,133.809	1,996,905.551	1.00%
UBCI	UBCI	4.36%	20 jours	28/06/2010	2,994,200.714	2,995,068.820	1.49%
UBCI	UBCI	4.36%	20 jours	29/06/2010	2,495,167.261	2,495,649.483	1.24%
UBCI	UBCI	4.36%	20 jours	30/06/2010	1,996,133.809	1,996,326.675	0.99%
UBCI	BT	4.36%	20 jours	11/06/2010	2,495,167.261	2,499,999.999	1.25%
UBCI	BT	4.36%	20 jours	13/06/2010	1,996,133.809	1,999,612.538	1.00%
UBCI	BT	4.36%	20 jours	16/06/2010	998,066.905	999,515.849	0.50%
UBCI	BT	4.36%	20 jours	18/06/2010	2,495,167.261	2,498,305.880	1.25%
UBCI	BT	4.36%	20 jours	28/06/2010	1,996,133.809	1,996,712.546	1.00%
UBCI	BT	4.36%	20 jours	29/06/2010	3,493,234.166	3,493,909.278	1.74%
UBCI	BT	4.36%	20 jours	30/06/2010	499,033.452	499,081.669	0.25%
Total placement certificats de dépôt					33,934,274.754	33,965,329.359	16.93%
TOTAL GENERAL					33,934,274.754	33,965,329.359	16.93%

Note sur les autres actifs et autres passifs
Arrêté au 30/06/2010 en (DT)

	Libelle	30/06/2010
AC3	Créances d'exploitation	0.000
	Interets Emprunts BATAM	152,326.647
	Annuité à recevoir en principal de l'EO BATAM	3,703,000.000
	Différence d'estimation sur obligations BATAM	-3,855,326.647
AC4	Autres Actifs	1,649.315
	RàS sur achats BTA	1,649.315
PA 1	Opérateurs créditeurs	379,857.556
	Frais de gestionnaire	49,856.305
	Frais de dépositaire	47,482.198
	Frais de distributeur	282,519.053
PA 2	Autres créditeurs divers	13,654.721
	État, retenue à la source, TFP & FOPROLOS	982.292
	Redevance CMF	15,843.778
	Charges à payer sur exercice antérieur	-14,419.944
	Charges et produit en attente de régul.	0.000
	Produit perçu d'avance	0.000
	Budget des charges à payer sur ex. en cours	11,248.595
	Budget des charges à payer sur ex. en cours	11,248.595
	Abonnement linéaire des Charges à payer sur ex. en cours	32,082.899
	Charges payées sur exercice en cours	-20,834.304
	Charges à payer sur l'exercice 2010	64,697.559
	Jetons de présence 2010	12,000.000
	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	6,720.300
	Frais Assemblées	2,623.587
	Ind. Mr. Le Président du Conseil d'Administration	24,135.384
	Frais de publication aux bulletins CMF	652.400
	Taxe revenant aux collectivités locales	16,979.408
	Excédent des charges dépassant le montant budgétisé en 2009	1,586.480

PR1 - Note sur les revenus du portefeuille-titres
Arrêté au 30/06/2010 en (DT)

Libelle	Période du 01.04.10 au 30.06.10	Période du 01.04.09 au 30.06.09
Revenus des obligations et valeurs assimilées		
Revenus des obligations		
- Intérêts	647,542.973	367,730.324
Revenus des titres émis par le trésor et négociable sur le marché financier		
- Intérêts	526,618.862	715,401.973
TOTAL	1,174,161.835	1,083,132.297

PR2 - Note sur les revenus des placements monétaires
Arrêté au 30/06/2010 en (DT)

Libelle	Période du 01.04.10 au 30.06.10	Période du 01.04.09 au 30.06.09
Intérêts des bons de trésor	121,671.549	50,722.592
Intérêts des certificats de dépôt	258,723.608	254,579.736

Intérêts sur les avoirs bancaires	382,404.635	477,517.123
TOTAL	762,799.792	782,819.451

PR2 - Note sur les charges de gestion
Arrêté au 30/06/2010 en (DT)

Libelle	30/06/2010
<u>CH 1 Charges de gestion des placements</u>	<u>726,373.700</u>
Rémunération du gestionnaire	95,336.552
Rémunération du dépositaire	90,796.719
Rémunération du distributeur	540,240.429
<u>CH 2 Autres charges</u>	<u>122,885.558</u>
Redevance CMF	90,796.719
Services bancaires et assimilés	5.040
Impôts, taxes et versements assimilés	0.900
Abonnement des charges budgétisées	32,082.899

CP1 - Note sur le capital
Arrêté au 30/06/2010 en (DT)

<u>Capital au 31/12/2009</u>	
* Montant	162,559,800
* Nombre de titres	1,625,598
* Nombre d'actionnaires	2,039
<u>Souscriptions réalisées</u>	
* Montant	146,016,700
* Nombre de titres émis	1,460,167
<u>Rachats effectués</u>	
* Montant	108,730,700
* Nombre de titres rachetés	1,087,307
<u>Capital au 30/06/2010</u>	
* Montant	199,845,800
* Nombre de titres	1,998,458
* Nombre d'actionnaires	2,149

Mouvement sur le capital et l'Actif Net
Arrêté au 30/06/2010 en (DT)

	Mvt sur le capital	Mvt sur l'Actif Net
<u>Capital début de période au 31/12/2009</u>	<u>160,020,953.228</u>	<u>160,020,953.228</u>
<u>Souscriptions de la période</u>	<u>146,016,700.000</u>	<u>146,016,700.000</u>
<u>Rachats de la période</u>	<u>-108,730,700.000</u>	<u>-108,730,700.000</u>
<u>Autres mouvements</u>	<u>82,117.019</u>	<u>3,344,242.953</u>
- Variation des plus ou moins values et frais de nég.	581,384.405	581,384.405
- Régularisation sommes non distribuables de la période	-499,267.386	-499,267.386
- Régularisation sommes distribuables de la période		3,262,125.934
<u>Capital fin de période au 30/06/2010</u>	<u>197,389,070.247</u>	<u>200,651,196.181</u>

UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS
FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 JUIN 2010

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la société

UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV arrêtés au 30 Juin 2010. Ces états financiers relèvent de la responsabilité de la Direction de votre société. Notre responsabilité consiste à émettre un rapport sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'audit relative aux missions d'examen limité. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières. L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et par conséquent, il ne nous permet pas d'obtenir une assurance que nous nous rendons compte d'éléments significatifs qui pourraient être relevés par un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers ci-joints ne présentent pas sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière trimestrielle de la société

UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV arrêtée au 30 Juin 2010 en conformité avec le Système Comptable des Entreprises.

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
Jelil BOURAOUI

BILAN

Arrêté le 30/06/2010 (en DT)

ACTIF	Note	30/06/2010	30/06/2009	31/12/2009
PORTEFEUILLE TITRES	AC 1	<u>1,717,703.416</u>	<u>1,488,089.025</u>	<u>1,629,489.344</u>
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		653,194.963	534,121.268	620,082.389
Emprunts obligataires		965,319.181	819,453.197	870,629.835
Autres valeurs		99,189.272	134,514.560	138,777.120
PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES		<u>489,595.307</u>	<u>1,294,575.561</u>	<u>1,257,513.737</u>
Placements monétaires	AC 1	203,773.118	816,968.924	809,555.463
Disponibilités		285,822.189	477,606.637	447,958.274
Créances d'exploitations	AC 2	<u>2,109.024</u>	<u>0.000</u>	<u>0.000</u>
Créances d'exploitations		2,109.024	0.000	0.000
Autres Actifs	AC 3	<u>0.000</u>	<u>0.000</u>	<u>0.000</u>
Autres Actifs		0.000	0.000	0.000
TOTAL ACTIF		<u>2,209,407.747</u>	<u>2,782,664.586</u>	<u>2,887,003.081</u>
PASSIF		30/06/2010	30/06/2009	31/12/2009
Opérateurs créditeurs	PA 1	4,906.735	5,306.749	6,448.054
Créditeurs divers	PA 2	10,493.481	11,125.748	18,040.389
TOTAL PASSIF		<u>15,400.216</u>	<u>16,432.497</u>	<u>24,488.443</u>
Capital	CP 1	<u>2,163,963.224</u>	<u>2,732,707.600</u>	<u>2,814,590.155</u>
Capital en nominal	CP 2	<u>2,140,900.000</u>	<u>2,843,500.000</u>	<u>2,834,700.000</u>
Capital en début de période		2,834,700.000	2,246,300.000	2,246,300.000
Emission en nominal		69,700.000	763,200.000	799,300.000

Rachat en nominal	-763,500.000	-166,000.000	-210,900.000
Sommes non distribuables	<u>23,063.224</u>	<u>-110,792.400</u>	<u>-20,109.845</u>
Sommes non distribuables exercices antérieurs	-20,109.845	-156,431.290	-156,431.290
Sommes non distribuables exercice en cours	43,173.069	45,638.890	136,321.445
Sommes distribuables	<u>30,044.307</u>	<u>33,524.489</u>	<u>47,924.483</u>
Sommes distribuables exercices antérieurs	13.635	9.981	9.950
Sommes distribuables de l'exercice en cours	30,030.672	33,514.508	47,914.533
ACTIF NET	2,194,007.531	2,766,232.089	2,862,514.638
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET	2,209,407.747	2,782,664.586	2,887,003.081

Etat de résultat

Arrêté le 30/06/2010 (en DT)

	Note	Période du 01/04/2010 au 30/06/2010	Période du 01/01/2010 au 30/06/2010	Période du 01/04/2009 au 30/06/2009	Période du 01/01/2009 au 30/06/2009	Période du 01/01/2009 au 31/12/2009
a- Dividendes	PR 1	22,224.169	22,224.169	19,449.630	19,449.630	19,769.630
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées	PR 1	10,535.478	20,685.314	8,996.467	19,548.025	38,081.515
c- Revenus des placements monétaires	PR 2	3,027.388	12,475.336	7,444.234	11,911.891	32,616.177
Total DES REVENUS DES PLACEMENTS		35,787.035	55,384.819	35,890.331	50,909.546	90,467.322
- Charges de gestion des placements	CH 1	-4,906.735	-11,290.818	-5,306.749	-10,112.156	-22,879.744
- Revenus Nets des placements		30,880.300	44,094.001	30,583.582	40,797.390	67,587.578
- Autres produits		0.000	0.000	0.000	0.000	0.000
- Autres charges	CH 2	-6,401.622	-12,441.438	-6,275.209	-12,074.457	-24,311.919
RESULTAT D'EXPLOITATION		24,478.678	31,652.563	24,308.373	28,722.933	43,275.659
Régularisation du résultat d'exploitation		129.555	-1,621.891	4,760.439	4,791.575	4,638.874
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		24,608.233	30,030.672	29,068.812	33,514.508	47,914.533
- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-129.555	1,621.891	-4,760.439	-4,791.575	-4,638.874
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		7,054.455	22,757.323	53,771.336	89,931.685	167,473.742
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres		17,212.281	20,937.111	135.830	-13,400.770	-257.131
Frais de négociation		-96.542	-96.542	0.000	-4.515	-146.749
Résultat non distribuable		24,170.194	43,597.892	53,907.166	76,526.400	167,069.862
RESULTAT NET DE LA PERIODE		48,648.872	75,250.455	78,215.539	105,249.333	210,345.521

Etat de variation de l'actif net

Arrêté le 30/06/2010 (en DT)

	Période du 01/04/2010 au 30/06/2010	Période du 01/01/2010 au 30/06/2010	Période du 01/04/2009 au 30/06/2009	Période du 01/01/2009 au 30/06/2009	Période du 01/01/2009 au 31/12/2009
<u>AN 1 -VARIATION DE L'ACTIF NET</u>					
<u>RESULTANT DES</u>	<u>48,648.872</u>	<u>75,250.455</u>	<u>78,215.539</u>	<u>105,249.333</u>	<u>210,345.521</u>
<u>OPERATION D'EXPLOITATION</u>					
a- Résultat d'exploitation	24,478.678	31,652.563	24,308.373	28,722.933	43,275.659
b- Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	7,054.455	22,757.323	53,771.336	89,931.685	167,473.742
c- Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	17,212.281	20,937.111	135.830	-13,400.770	-257.131
d- Frais de négociation de titres	-96.542	-96.542	0.000	-4.515	-146.749
<u>AN 2- DISTRIBUTION DE</u>					
<u>DIVIDENDES</u>	<u>-35,973.340</u>	<u>-35,973.340</u>	<u>-40,598.509</u>	<u>-40,598.509</u>	<u>-40,598.509</u>
<u>AN 3 - TRANSACTIONS SUR LE</u>					
<u>CAPITAL</u>	<u>12,565.164</u>	<u>-707,784.222</u>	<u>539,329.032</u>	<u>570,979.252</u>	<u>562,165.613</u>
a- Souscriptions					
Capital	12,300.000	69,700.000	730,200.000	763,200.000	799,300.000
Régularisation des sommes non distribuables	135.530	368.028	-36,400.602	-38,379.924	-39,318.832
Régularisation des sommes distribuables	129.634	1,226.021	6,262.154	6,891.696	7,397.365
b- Rachat					
Capital	0.000	-763,500.000	-166,000.000	-166,000.000	-210,900.000
Régularisation des sommes non distribuables	0.000	-792.851	7,492.414	7,492.414	8,570.415
Régularisation des sommes distribuables	0.000	-14,785.420	-2,224.934	-2,224.934	-2,883.335
VARIATION DE L'ACTIF NET	25,240.696	-668,507.107	576,946.062	635,630.076	731,912.625
<u>ACTIF NET</u>					
a- en début de période	2,168,766.835	2,862,514.638	2,189,286.027	2,130,602.013	2,130,602.013
b- en fin de période	2,194,007.531	2,194,007.531	2,766,232.089	2,766,232.089	2,862,514.638
<u>NOMBRE D' ACTIONS</u>					
a- en début de période	21,286	28,347	22,793	22,463	22,463
b- en fin de période	21,409	21,409	28,435	28,435	28,347
VALEUR LIQUIDATIVE	102.480	102.480	97.282	97.282	100.981
TAUX DE RENDEMENT					
ANNUALISE	8.99%	6.37%	12.72%	9.03%	8.38%

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS DE LA SOCIETE
UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV**

Arrêtés au 30/06/2010

I – Référentiel d'élaboration des états financiers trimestriels :

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30-06-2010 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

II – Principes comptables appliqués :

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

II – 1 – Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement de coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

II – 2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à la valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au coût moyen pondéré constitue, selon le cas une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse du jour ou celui le plus récent.

La juste valeur, applicable pour l'évaluation des titres non admis à la cote, correspond à la valeur mathématique des titres de la société émettrice.

II – 3- Evaluation des obligations et placements monétaires :

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur actuarielle en cas d'absence de transaction boursière sur ce titre ; si non à la valeur de marché soit le cours moyen pondéré à la date du 30 juin ou à la date antérieure la plus récente. La différence par rapport au prix d'achat constitue selon le cas, une plus ou moins value potentielle, portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements en obligations et valeurs similaires non admis à la cote demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

II – 4 – Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée, portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les prix d'achat des placements sont déterminés par la méthode du coût moyen pondéré.

III– Unité monétaire :

A signaler que les états financiers de l'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV sont libellés en monnaie locale, en l'occurrence le dinar tunisien.

AC 1 : Note sur le portefeuille titres UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV Arrêté le 30/06/2010 (en DT)

Désignation	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2010	% l'Actif Net
<u>Actions, valeurs assimilées et droits rattachés</u>		<u>370,218.294</u>	<u>653,194.963</u>	<u>29.77%</u>
ADWYA	11,000	25,500.008	74,745.000	3.41%
ATB	4,640	21,415.257	39,978.240	1.82%
ATL	10,058	21,983.477	58,990.170	2.69%
BH	1,198	24,794.000	31,962.640	1.46%
BIAT	700	27,634.133	55,272.000	2.52%
BT	5,250	34,870.000	53,838.750	2.45%
BTE (ADP)	1,000	29,004.700	30,001.000	1.37%
CARTHAGECEMENT	1,447	2,749.300	3,863.490	0.18%
MAG GEN	418	17,551.600	55,176.000	2.51%
MONOPRIX	750	10,740.000	39,243.000	1.79%
POULINA GP HOLD	2,585	15,380.750	21,452.915	0.98%
SALIM	580	8,700.000	11,054.800	0.50%
SFBT	4,925	65,224.182	58,986.725	2.69%
STB	800	10,400.000	11,499.200	0.52%
TLS	2,100	30,964.840	72,649.500	3.31%
TPR	3,119	12,026.846	17,500.709	0.80%
TUNIS RE NS	654	4,578.000	7,145.604	0.33%
UIB	470	6,701.201	9,835.220	0.45%

Titres OPCVM		101,139.374	99,189.272	0.045
ALYSSA	988	101,139.374	99,189.272	4.52%
Obligations Privées		691,915.016	704,886.647	32.13%
ATBSUB09 LIGA1	1,000	100,000.000	100,433.808	4.58%
ATL2009/3	1,000	100,000.000	102,055.617	4.65%
BHSUB07	200	20,141.304	20,630.060	0.94%
BNASUB09	2,000	186,660.000	188,537.850	8.59%
BTK09 CAT(A)	1,000	100,000.000	101,291.096	4.62%
SIHM 2008	1,000	100,000.000	104,096.000	4.74%
TL2006-1	2,100	85,113.712	87,842.216	4.00%
Obligations BTA		251,575.000	260,432.534	11.87%
Ligne				
BTA102013	250	251,575.000	260,432.534	11.87%
TOTAL		1,414,847.684	1,717,703.416	78.29%

AC 1 : Note sur les placement monétaires

UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV

Arrêté le 30/06/2010 (en DT)

Désignation	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2010	% l'Actif Net
BTCT				
Ligne Date d'Acqui.				
18/01/2011 19/01/2010	25	23,993.219	24,345.721	1.11%
01/03/2011 16/02/2010	20	19,161.034	19,394.176	0.88%
01/03/2011 02/03/2010	160	153,526.798	155,201.115	7.07%
05/04/2011 23/03/2010	5	4,788.813	4,832.105	0.22%
Total placements monétaires		201,469.865	203,773.118	9.29%

PR 1 : Note sur les revenus du portefeuille titres

UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV

Arrêté le 30/06/2010 (en DT)

Désignation	Période du 01/04/2010 au 30/06/2010	Période du 01/04/2009 au 30/06/2009
Revenus des Actions et valeurs assimilées	19,738.425	15,303.000
Revenus des titres OPCVM	2,485.744	4,146.630
Revenus des obligations et valeurs assimilées	10,535.478	8,996.467
Revenus des obligations Etat	3,041.644	3,041.644
Revenus des obligations privées	7,493.834	5,954.823
TOTAL	32,759.647	28,446.097

PR 2 : Note sur les revenus des placements

UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV

Arrêté le 30/06/2010 (en DT)

Désignation	Période du 01/04/2010 au 30/06/2010	Période du 01/04/2009 au 30/06/2009
Intérêts des bons de trésor	1,708.374	6,095.028
Intérêts des certificats de dépôt	0.000	440.625
Intérêts sur les avoirs bancaires	1,319.014	908.581
Total placements monétaires	3,027.388	7,444.234

CP 1 : Mouvement sur le capital et l'Actif Net
UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV
 Arrêté le 30/06/2010 (en DT)

	Mvt sur le capital	Mvt sur l'Actif Net
<u>Capital début de période au 31/12/2009</u>	<u>2,814,590.155</u>	<u>2,814,590.155</u>
<u>Souscriptions de la période</u>	<u>69,700.000</u>	<u>69,700.000</u>
<u>Rachats de la période</u>	<u>-763,500.000</u>	<u>-763,500.000</u>
<u>Autres mouvements</u>	<u>43,173.069</u>	<u>73,217.376</u>
- Variation des plus ou moins values et frais de Nég.	43,597.892	43,597.892
- Régularisation sommes non distribuables	-424.823	-424.823
- Sommes distribuables de la période	-	30,044.307
<u>Montant fin de période au 30/06/2010</u>	<u>2,163,963.224</u>	<u>2,194,007.531</u>

CP 2 : Note sur le capital
UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV
 Arrêté le 30/06/2010 (en DT)

<u>Capital au 31/12/2009</u>	
* Montant	2,834,700.000
* Nombre de titres en circulation	28,347
* Nombre d'actionnaires	19
<u>Souscriptions Réalisées</u>	
* Volume	69,700.000
* Nombre de titres émis	697
<u>Rachats Effectués</u>	
* Volume	763,500.000
* Nombre de titres rachetés	7,635
<u>Capital au 30/06/2010</u>	
* Volume	2,140,900.000
* Nombre de titres en circulation	21,409

* Nombre d'actionnaires	18
-------------------------	----

Notes sur le passif et autres actifs
UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV
Arrêté le 30/06/2010 (en DT)

	Libelle	30/06/2010
AC 2	<u>Créances d'exploitations</u>	<u>2,109.024</u>
	Dividendes à recevoir	2,109.024
	Intérêts à recevoir	1,875.288
	Obligations amorties BATAM	80,000.000
	DE sur obligations amorties BATAM	-81,875.288
AC 3	<u>Autres Actifs</u>	<u>0.000</u>
	RaS sur BTA	0.000
PA 1	<u>Opérateurs créditeurs</u>	<u>4,906.735</u>
	Frais du Gestionnaire	736.012
	Frais du Dépositaire	545.202
	Frais de Distributeur	3,625.521
PA 2	<u>Créditeurs divers</u>	<u>10,493.481</u>
	Etat retenue à la source	0.000
	Redevance CMF	179.790
	Charges à payer ex. ant.	1,484.208
	Budget des charges à payer ex. en cours	8,829.483
	<u>Charges à payer sur l'exercice 2010</u>	<u>21,618.013</u>
	Jetons de présence	12,750.000
	Honoraire commissaires aux comptes	6,721.200
	Frais Assemblée	2,175.407
	Frais de publication au bulletin CMF	652.400
	Taxe revenant aux collectivités locales	203.286
	Réajustement sur charges budgétisées antérieures	-884.280

Notes sur les charges et produits de gestion
UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV
Arrêté le 30/06/2010 (en DT)

	Libelle	30/06/2010
CH 1	<u>Charges de gestion des placements</u>	<u>11,290.818</u>
	Rémunération du Gestionnaire	1,693.628
	Rémunération du Dépositaire	1,254.549
	Rémunération du Distributeur	8,342.641
CH 2	<u>Autres charges</u>	<u>12,441.438</u>
	Redevance CMF	1,254.549
	Services bancaires et assimilés	465.824
	Impôts, taxes et versements assimilés	0.900
	Dotations aux Charges Budgétisées	0.000
	Abonnement pour Charges Budgétisées	10,720.165

UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS
FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 JUIN 2010

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par le Conseil d'Administration de votre société du 5 Mars 2009 et en application des dispositions de l'article 8 de la loi N° 2001-83 du 24 Juillet 2001, portant promulgation du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers intermédiaires de l'UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV arrêtés au 30 Juin 2010 qui font apparaître un actif net de 2.796.438 D pour un capital social de 2.548.600 D et une valeur liquidative égale à 109d,724 par action.

Ces états financiers intermédiaires relèvent de la responsabilité de la Direction de la Société. Notre responsabilité consiste à émettre un avis sur la composition de l'actif au 30 Juin 2010 sur la base de notre examen limité.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers intermédiaires ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la Société et des procédures analytiques appliquées aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que la composition de l'actif de l'UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV ci-jointe, ne présente pas sincèrement, dans tous les aspects significatifs, la situation de la société au 30 Juin 2010.

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
Dhia BOUZAYEN

UBCI UNIVERS Actions SICAV

BILAN

Arrêté le 30/06/2010 en DT

<u>ACTIF</u>	Note	30/06/2010	30/06/2009	31/12/2009
PORTEFEUILLE TITRES	AC1	<u>1,876,559.114</u>	<u>1,515,799.321</u>	<u>1,676,597.467</u>
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		1,876,559.114	1,427,461.401	1,676,597.467
Autres valeurs		0.000	88,337.920	0.000
PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES		<u>933,401.281</u>	<u>421,791.160</u>	<u>462,869.430</u>
Placements monétaires	AC1	741,956.972	354,712.133	418,183.831
Disponibilités		191,444.309	67,079.027	44,685.599
Créances d'exploitation	AC2	<u>7,491.869</u>	<u>0.000</u>	<u>0.000</u>
Créances d'exploitation		7,491.869	0.000	0.000
Autres actifs		<u>0.000</u>	<u>0.000</u>	<u>0.000</u>
Autres actifs		0.000	0.000	0.000
TOTAL ACTIF		<u>2,817,452.264</u>	<u>1,937,590.481</u>	<u>2,139,466.897</u>
<u>PASSIF</u>		30/06/2010	30/06/2009	31/12/2009
Opérateurs créditeurs	PA 1	9,181.449	6,130.614	7,386.794
Créditeurs divers	PA 2	11,832.613	12,376.801	19,370.459
TOTAL PASSIF		<u>21,014.062</u>	<u>18,507.415</u>	<u>26,757.253</u>
Capital	CP1	<u>2,773,414.594</u>	<u>1,900,660.056</u>	<u>2,111,979.008</u>
Capital en nominal	CP2	<u>2,548,600.000</u>	<u>2,236,700.000</u>	<u>2,120,600.000</u>
Capital en début de période		2,120,600.000	2,088,600.000	2,088,600.000
Emission en nominal		995,900.000	2,667,300.000	5,082,600.000

Rachat en nominal	-567,900.000	-2,519,200.000	-5,050,600.000
Sommes non distribuables	<u>224,814.594</u>	<u>-336,039.944</u>	<u>-8,620.992</u>
Sommes non distribuables exercices antérieurs	-8,620.992	-543,089.178	-543,089.178
Sommes non distribuables exercice en cours	233,435.586	207,049.234	534,468.186
Sommes distribuables	<u>23,023.608</u>	<u>18,423.010</u>	<u>730.636</u>
Sommes distribuables exercices antérieurs	11.577	1.141	1.083
Sommes distribuables de l'exercice en cours	23,012.031	18,421.869	729.553
ACTIF NET	2,796,438.202	1,919,083.066	2,112,709.644
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET	2,817,452.264	1,937,590.481	2,139,466.897

UBCI UNIVERS Actions SICAV

Etat de résultat

Arrêté le 30/06/2010 en DT

	Note	Période du 01/04/2010 au 30/06/2010	Période du 01/01/2010 au 30/06/2010	Période du 01/04/2009 au 30/06/2009	Période du 01/01/2009 au 30/06/2009	Période du 01/01/2009 au 31/12/2009
a- Dividendes	PR1	43,467.795	43,467.795	35,705.080	35,705.080	38,317.480
b- Revenus des placements monétaires	PR2	6,135.124	10,479.728	3,406.217	5,818.091	12,210.902
Total DES REVENUS DES PLACEMENTS		49,602.919	53,947.523	39,111.297	41,523.171	50,528.382
- Charges de gestion des placements	CH1	-9,181.449	-17,199.624	-6,130.614	-11,816.358	-25,923.819
- Revenus Nets des placements		40,421.470	36,747.899	32,980.683	29,706.813	24,604.563
- Autres produits	PR3	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000
- Autres charges	CH2	-7,209.121	-13,247.681	-6,536.703	-12,168.895	-24,070.814
RESULTAT D'EXPLOITATION		33,212.349	23,500.218	26,443.980	17,537.918	533.749
Régularisation du résultat d'exploitation		330.116	-488.187	822.241	883.951	195.804
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		33,542.465	23,012.031	27,266.221	18,421.869	729.553
- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-330.116	488.187	-822.241	-883.951	-195.804
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		77,479.490	165,763.658	129,644.637	223,007.768	468,112.813
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres		24,203.084	44,326.638	18,259.142	18,979.064	93,958.967
Frais de négociation		-128.956	-231.925	-123.781	-126.898	-582.311
Résultat non distribuable		101,553.618	209,858.371	147,779.998	241,859.934	561,489.469
RESULTAT NET DE LA PERIODE		134,765.967	233,358.589	174,223.978	259,397.852	562,023.218

Etat de variation de l'actif net

Arrêté le 30/06/2010 en DT

	Période du 01/04/2010 au 30/06/2010	Période du 01/01/2010 au 30/06/2010	Période du 01/04/2009 au 30/06/2009	Période du 01/01/2009 au 30/06/2009	Période du 01/01/2009 au 31/12/2009
<u>AN 1 - VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATION D'EXPLOITATION</u>	<u>134,765.967</u>	<u>233,358.589</u>	<u>174,223.978</u>	<u>259,397.852</u>	<u>562,023.218</u>
a- Résultat d'exploitation	33,212.349	23,500.218	26,443.980	17,537.918	533.749
b- Variation des plus ou moins valeurs potentielles sur titres	77,479.490	165,763.658	129,644.637	223,007.768	468,112.813
c- Plus ou moins valeurs réalisées sur cession de titres	24,203.084	44,326.638	18,259.142	18,979.064	93,958.967
d- Frais de négociation de titres	-128.956	-231.925	-123.781	-126.898	-582.311
<u>AN 2- DISTRIBUTION DE DIVIDENDES</u>	<u>-804.610</u>	<u>-804.610</u>	<u>-5,802.363</u>	<u>-5,802.363</u>	<u>-5,802.363</u>
<u>AN 3 - TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>	<u>148,548.245</u>	<u>451,174.579</u>	<u>86,218.726</u>	<u>114,148.498</u>	<u>5,149.710</u>
a- Souscriptions					4,283,678.049
Capital	257,200.000	995,900.000	1,180,800.000	2,667,300.000	5,082,600.000
Régularisation des sommes non distribuables	22,038.254	50,219.105	-221,373.331	-575,217.403	-815,900.534
Régularisation des sommes distribuables	297.805	-744.184	877.051	2,600.307	16,978.583
b- Rachat					-4,278,528.339
Capital	-120,700.000	-567,900.000	-1,075,400.000	-2,519,200.000	-5,050,600.000
Régularisation des sommes non distribuables	-10,305.240	-26,641.890	201,513.725	540,406.703	788,879.251
Régularisation des sommes distribuables	17.426	341.548	-198.719	-1,741.109	-16,807.590
VARIATION DE L'ACTIF NET	282,509.602	683,728.558	254,640.341	367,743.987	561,370.565
<u>AN 4 - ACTIF NET</u>					
a- en début de période	2,513,928.600	2,112,709.644	1,664,442.725	1,551,339.079	1,551,339.079
b- en fin de période	2,796,438.202	2,796,438.202	1,919,083.066	1,919,083.066	2,112,709.644
<u>AN 5 - NOMBRE D' ACTIONS</u>					
a- en début de période	24,121	21,206	21,313	20,886	20,886
b- en fin de période	25,486	25,486	22,367	22,367	21,206
VALEUR LIQUIDATIVE	109.724	109.724	85.799	85.799	99.627
<u>AN 6 - TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE</u>	21.31%	20.51%	41.00%	32.04%	34.51%

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS DE LA SOCIETE
UBCI UNIVERS ACTIONS SICAV
Arrêtés au 30/06/2010**

I – Référentiel d'élaboration des états financiers trimestriels :

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30-06-2010 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

II – Principes comptables appliqués :

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

II – 1 – Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement de coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

II – 2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à la valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au coût moyen pondéré constitue, selon le cas une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse du jour ou celui le plus récent.

La juste valeur, applicable pour l'évaluation des titres non admis à la cote, correspond à la valeur mathématique des titres de la société émettrice.

II – 3- Evaluation des obligations et placements monétaires :

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur actuarielle en cas d'absence de transaction boursière sur ce titre ; sinon à la valeur de marché soit le cours moyen pondéré à la date du 30 juin ou à la date antérieure la plus récente. La différence par rapport au prix d'achat constitue selon le cas, une plus ou moins value potentielle, portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements en obligations et valeurs similaires non admis à la cote demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

II – 4 – Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée, portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les prix d'achat des placements sont déterminés par la méthode du coût moyen pondéré.

III- Unité monétaire :

A signaler que les états financiers de UBCI UNIVERS ACTIONS SICAV sont libellés en monnaie locale, en l'occurrence le dinar tunisien.

AC1 : Note sur le portefeuille titres

UBCI UNIVERS Actions SICAV

Arrêté le 30/06/2010 en DT

Désignation	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2010	% l'Actif Net
<u>Actions, valeurs assimilées et droits rattachés</u>		<u>756,899.730</u>	<u>1,876,559.114</u>	<u>67.11%</u>
ADWYA	6,056	14,038.912	41,150.520	1.47%
ATB	10,339	25,558.804	89,080.824	3.19%
ATL	23,990	60,406.758	140,701.350	5.03%
ATTIJARI BANK	5,438	45,893.709	123,469.790	4.42%
BH	3,000	38,367.137	80,040.000	2.86%
BIAT	1,537	47,538.223	121,361.520	4.34%
BT	16,560	73,981.612	169,822.800	6.07%
BTE (ADP)	4,100	90,946.868	123,004.100	4.40%
C I L	1,200	1,843.166	34,396.800	1.23%
CARTHAGECEMENT	19,040	36,176.000	50,836.800	1.82%
ICF	360	23,569.400	18,180.000	0.65%
MAG GEN	1,520	49,164.730	200,640.000	7.17%
MONOPRIX	3,750	33,653.104	196,215.000	7.02%
POULINA GP HOLD	1,786	10,626.700	14,822.014	0.53%
SALIM	1,044	15,660.000	19,898.640	0.71%
SFBT	8,165	55,019.742	97,792.205	3.50%
SIMPAR	784	14,166.890	47,473.552	1.70%
STB	651	6,771.160	9,357.474	0.33%

TLS	4,728	49,864.256	163,565.160	5.85%
TPR	4,393	16,269.622	24,649.123	0.88%
TUNIS RE NS	427	2,989.000	4,665.402	0.17%
UIB	1,000	11,878.369	20,926.000	0.75%
WIFAK	3,284	20,959.568	73,266.040	2.62%
Droits				
DACIL10	1,200	11,556.000	11,244.000	0.40%
TOTAL		756,899.730	1,876,559.114	67.11%

AC1 : Note sur les placements monétaires

UBCI UNIVERS Actions SICAV

Arrêté le 30/06/2010 en DT

Désignation	Date d'Acqui.	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2010	% l'Actif Net
BTCT					
10/08/2010	11/08/2009	15	14,397.328	14,824.518	0.53%
12/10/2010	09/12/2009	75	72,454.356	73,791.845	2.64%
16/11/2010	03/11/2009	160	153,303.695	156,651.605	5.60%
12/10/2010	06/01/2010	40	38,739.044	39,367.841	1.41%
16/11/2010	07/01/2010	25	24,129.366	24,512.689	0.88%
18/01/2011	19/01/2010	10	9,597.287	9,738.289	0.35%
01/03/2011	16/02/2010	100	95,805.171	96,970.881	3.47%
01/03/2011	02/03/2010	100	95,926.329	96,979.791	3.47%
01/03/2011	06/04/2010	55	52,990.270	53,399.090	1.91%
05/04/2011	23/03/2010	90	86,189.972	86,970.939	3.11%
12/10/2010	26/03/2010	90	87,971.762	88,749.485	3.17%
TOTAL			731,504.580	741,956.972	26.53%

Note sur les acquisitions et cessions sur valeurs mobilières

UBCI UNIVERS Actions SICAV

Arrêté le 30/06/2010 en DT

Les entrées en portefeuille titres au cours de la période se détaillent ainsi :

Acquisitions	Date	Quantité	Prix d'acquisition (en DT)
Actions et droits rattachés			
TUNIS RE NS	26/04/2010	427	2,989.000
CARTHAGE CEMENT	10/06/2010	19040	36,176.000

Les sorties du portefeuille titres au cours de la période se détaillent ainsi :

Cessions	Date	Quantité	Prix de revient (en DT)	Prix de cession (en DT)	Plus ou Moins values réalisées (en DT)
Actions et droits rattachés					
ADWYA	13/05/2010	130	301.364	932.100	630.736

ADWYA	13/05/2010	470	1,089.546	3,369.900	2,280.354
ATB	13/05/2010	50	123.604	450.500	326.896
ATB	13/05/2010	1250	3,090.096	11,262.500	8,172.404
ATL	13/05/2010	1750	4,406.495	9,800.000	5,393.505
ATL	13/05/2010	250	629.499	1,400.000	770.501
TLS	13/05/2010	200	1,577.594	6,002.000	4,424.406
TLS	13/05/2010	100	788.797	3,000.000	2,211.203
DASFB10	17/05/2010	52	61.880	61.880	0.000
DATPR10	03/06/2010	27	4.590	4.320	-0.270

**PR1 : Note sur les revenus du portefeuille-titres
UBCI UNIVERS Actions SICAV
Arrêté le 30/06/2010 en DT**

Désignation	Période du 01/04/2010 au 30/06/2010	Période du 01/04/2009 au 30/06/2009
Revenus des Actions et valeurs assimilées	<u>43,467.795</u>	<u>35,705.080</u>
Revenus des titres OPCVM	<u>0.000</u>	<u>0.000</u>
TOTAL	<u>43,467.795</u>	<u>35,705.080</u>

**PR2 : Note sur les revenus des placements monétaires
UBCI UNIVERS Actions SICAV
Arrêté le 30/06/2010 en DT**

Désignation	Période du 01/04/2010 au 30/06/2010	Période du 01/04/2009 au 30/06/2009
Intérêts des bons de trésor	6,135.124	3,406.217
Total placements monétaires	6,135.124	3,406.217

**CP1 : Mouvement sur le capital et l'actif net
UBCI UNIVERS Actions SICAV
Arrêté le 30/06/2010 en DT**

	Mvt sur le capital	Mvt sur l'Actif Net
Capital début de période au 31/12/2009	<u>2,111,979.008</u>	<u>2,111,979.008</u>
Souscriptions de la période	<u>995,900.000</u>	<u>995,900.000</u>
Rachats de la période	<u>-567,900.000</u>	<u>-567,900.000</u>
Autres mouvements	<u>233,435.586</u>	<u>256,459.194</u>
- Variation des plus ou moins values et frais de Nég.	209,858.371	209,858.371
- Régularisation sommes non distribuables	23,577.215	23,577.215
- Sommes distribuables de la période		23,023.608
Montant fin de période au 30/06/2010	<u>2,773,414.594</u>	<u>2,796,438.202</u>

**CP2 : Note sur le capital
UBCI UNIVERS Actions SICAV
Arrêté le 30/06/2010 en DT**

Capital au 31/12/2009	
* Montant	2,120,600.000
* Nombre de titres en circulation	21,206
* Nombre d'actionnaires	46

<u>Souscriptions Réalisées</u>	
* Volume	995,900.000
* Nombre de titres émis	9,959
<u>Rachats Effectués</u>	
* Volume	567,900.000
* Nombre de titres rachetés	5,679
<u>Capital au 30/06/2010</u>	
* Volume	2,548,600.000
* Nombre de titres en circulation	25,486
* Nombre d'actionnaires	58

**Notes sur le passif et autres actifs
UBCI UNIVERS Actions SICAV
Arrêté le 30/06/2010 en DT**

	Libelle	30/06/2010
<u>AC 2</u>	<u>Créances d'exploitations</u>	<u>7,491.869</u>
	Dividendes à recevoir	7,491.869
<u>PA 1</u>	<u>Opérateurs créditeurs</u>	<u>9,181.449</u>
	Frais du Gestionnaire	2,623.275
	Frais du Dépositaire	655.822
	Frais du Distributeur	5,902.352
<u>PA 2</u>	<u>Créditeurs divers</u>	<u>11,832.613</u>
	Etat retenue à la source	0.000
	Redevance CMF	224.363
	Charges à payer exercice antérieur	900.788
	Budget des charges à payer ex. en cours	10,707.462
	<u>Budget des charges à payer ex. en cours</u>	<u>10,707.462</u>
	Abonnement linéaire des Charges à payer ex. en cours	10,992.397
	Charges payées sur exercice en cours	-284.935
	<u>Charges à payer sur l'exercice 2010</u>	<u>22,166.989</u>
	Jetons de présence 2010	12,750.000
	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	6,720.600
	Frais Assemblée	2,213.947
	Frais de publication au bulletin CMF	652.400
	Taxe revenant aux collectivités locales	219.767
	Réajustement sur charges budgétisées antérieures	-389.725

**Notes sur les charges et produits de gestion
UBCI UNIVERS Actions SICAV
Arrêté le 30/06/2010 en DT**

	Libelle	30/06/2010
<u>CH 1</u>	<u>Charges de gestion des placements</u>	<u>17,199.624</u>
	Rémunération du Gestionnaire	4,914.183
	Rémunération du Dépositaire	1,228.549
	Rémunération du Distributeur	11,056.892
<u>CH 2</u>	<u>Autres charges</u>	<u>13,247.681</u>
	Redevance CMF	1,228.549
	Services bancaires et assimilés	1,025.835
	Impôts, taxes et versements assimilés	0.900
	Dotations aux provisions	10,992.397

UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS
FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 JUIN 2010

Conformément aux dispositions de l'article 8 de la loi 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif, nous avons procédé à l'examen limité des états financiers intermédiaires de l'Union Financière Hannibal SICAV au 30 juin 2010.

Ces états financiers intermédiaires font ressortir un actif net de 3.764.922 dinars pour un capital social de 3.353.500 dinars et une valeur liquidative de 112,268 dinars.

Ces états financiers relèvent de la responsabilité de la direction de la société. Notre responsabilité consiste à émettre un rapport sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers intermédiaires ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires clos au 30 juin 2010 ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie.

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
Ali LAHMAR

UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV
Etats financiers arrêtés au 30/06/2010

BILAN

(Exprimés en Dinars Tunisiens)

<u>ACTIF</u>	Note	30/06/2010	30/06/2009	31/12/2009
PORTEFEUILLE TITRES	AC 1	<u>2,600,898.633</u>	<u>2,127,698.044</u>	<u>2,387,848.599</u>
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		1,448,726.151	991,009.620	1,176,521.625
Emprunts obligataires		1,109,505.032	1,136,688.424	1,104,182.874
Autres valeurs		42,667.450	0.000	107,144.100
PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES		<u>1,180,181.811</u>	<u>578,724.304</u>	<u>634,234.209</u>
Placements monétaires	AC 2	1,003,879.872	573,608.258	592,950.137
Disponibilités		176,301.939	5,116.046	41,284.072
Créances d'exploitation	AC 3	<u>7,030.080</u>	<u>0.000</u>	<u>0.000</u>
Créances d'exploitation		7,030.080	0.000	0.000
Autres actifs	AC 4	<u>0.000</u>	<u>0.000</u>	<u>0.000</u>
Autres actifs		0.000	0.000	0.000
TOTAL ACTIF		<u>3,788,110.524</u>	<u>2,706,422.348</u>	<u>3,022,082.808</u>
<u>PASSIF</u>		30/06/2010	30/06/2009	31/12/2009
Opérateurs créditeurs	PA 1	10,731.774	8,463.120	9,381.904
Créditeurs divers	PA 2	12,456.516	13,959.221	20,830.349
TOTAL PASSIF		<u>23,188.290</u>	<u>22,422.341</u>	<u>30,212.253</u>
Capital	CP 1	<u>3,705,496.607</u>	<u>2,644,971.765</u>	<u>2,941,442.016</u>

Capital en nominal	CP 2	<u>3,353,500.000</u>	<u>2,676,800.000</u>	<u>2,799,200.000</u>
Capital en début de période		2,799,200.000	3,003,400.000	3,003,400.000
Emission en nominal		862,700.000	252,200.000	689,200.000
Rachat en nominal		-308,400.000	-578,800.000	-893,400.000
Sommes non distribuables		<u>351,996.607</u>	<u>-31,828.235</u>	<u>142,242.016</u>
Sommes non distribuables exercices antérieurs		142,242.016	-207,622.241	-207,622.241
Sommes non distribuables exercice en cours		209,754.591	175,794.006	349,864.257
Sommes distribuables		<u>59,425.627</u>	<u>39,028.242</u>	<u>50,428.539</u>
Sommes distribuables exercices antérieurs		17.909	2.996	3.136
Sommes distribuables de l'exercice en cours		59,407.718	39,025.246	50,425.403
ACTIF NET		3,764,922.234	2,684,000.007	2,991,870.555
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		3,788,110.524	2,706,422.348	3,022,082.808

Etats financiers arrêtés au 30/06/2010

Etat de résultat

(Exprimés en Dinars Tunisiens)

Note	Période du 01/04/2010 au 30/06/2010	Période du 01/01/2010 au 30/06/2010	Période du 01/04/2009 au 30/06/2009	Période du 01/01/2009 au 30/06/2009	Période du 01/01/2009 au 31/12/2009	
	PR1					
a- Dividendes	PR 1-a	49,338.199	49,338.199	31,745.220	31,745.220	31,745.220
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées	PR 1-b	14,196.242	28,234.598	14,554.671	28,979.648	58,149.245
c- Revenus des placements monétaires	PR 2-c	8,253.835	14,305.060	5,528.742	9,534.349	20,446.684
Total DES REVENUS DES PLACEMENTS		71,788.276	91,877.857	51,828.633	70,259.217	110,341.149
- Charges de gestion des placements	CH 1	-10,731.774	-20,540.015	-8,463.120	-17,350.438	-35,543.742
- Revenus Nets des placements		61,056.502	71,337.842	43,365.513	52,908.779	74,797.407
- Autres produits		0.000	0.000	0.000	0.000	0.000
- Autres charges	CH 2	-6,779.911	-12,373.718	-6,708.498	-12,639.982	-24,839.004
RESULTAT D'EXPLOITATION		54,276.591	58,964.124	36,657.015	40,268.797	49,958.403
Régularisation du résultat d'exploitation		-210.448	443.594	-1,163.165	-1,243.551	467.000
SOMMES DISTRIBUTABLES DE LA PERIODE		54,066.143	59,407.718	35,493.850	39,025.246	50,425.403
- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		210.448	-443.594	1,163.165	1,243.551	-467.000
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		95,173.275	156,684.262	-32,600.058	19,311.913	194,121.304
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres		8,459.942	8,912.333	118,275.429	146,894.846	148,979.742
Frais de négociation		-67.376	-111.176	-869.487	-1,088.235	-1,102.910
Résultat non distribuable		103,565.841	165,485.419	84,805.884	165,118.524	341,998.136
RESULTAT NET DE LA PERIODE		157,842.432	224,449.543	121,462.899	205,387.321	391,956.539

Etats financiers arrêtés au 30/06/2010

Etat de variation de l'actif net

(Exprimés en Dinars Tunisiens)

	Période du 01/04/2010 au 30/06/2010	Période du 01/01/2010 au 30/06/2010	Période du 01/04/2009 au 30/06/2009	Période du 01/01/2009 au 30/06/2009	Période du 01/01/2009 au 31/12/2009
<u>AN 1 - VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATION D'EXPLOITATION</u>	<u>157,842.432</u>	<u>224,449.543</u>	<u>121,462.899</u>	<u>205,387.321</u>	<u>391,956.539</u>
a- Résultat d'exploitation	54,276.591	58,964.124	36,657.015	40,268.797	49,958.403
b- Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	95,173.275	156,684.262	-32,600.058	19,311.913	194,121.304
c- Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	8,459.942	8,912.333	118,275.429	146,894.846	148,979.742
d- Frais de négociation de titres	-67.376	-111.176	-869.487	-1,088.235	-1,102.910
<u>AN 2- DISTRIBUTION DE DIVIDENDES</u>	<u>-61,329.453</u>	<u>-61,329.453</u>	<u>-45,540.334</u>	<u>-45,540.334</u>	<u>-45,540.334</u>
<u>AN 3 - TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>	<u>-83,409.486</u>	<u>609,931.589</u>	<u>-237,379.583</u>	<u>-321,754.845</u>	<u>-200,453.515</u>
a- Souscriptions					692,011.445
Capital	184,300.000	862,700.000	58,200.000	252,200.000	689,200.000
Régularisation des sommes non distribuables	19,022.019	73,206.585	-821.831	-11,000.588	-8,218.295
Régularisation des sommes distribuables	2,662.145	15,588.329	736.412	4,061.529	11,029.740
b- Rachat					-892,464.960
Capital	-260,900.000	-308,400.000	-298,200.000	-578,800.000	-893,400.000
Régularisation des sommes non distribuables	-25,174.001	-28,937.413	7,746.739	21,676.070	16,084.416
Régularisation des sommes distribuables	-3,319.649	-4,225.912	-5,040.903	-9,891.856	-15,149.376
VARIATION DE L'ACTIF NET	13,103.493	773,051.679	-161,457.018	-161,907.858	145,962.690
<u>AN 4 - ACTIF NET</u>					
a- en début de période	3,751,818.741	2,991,870.555	2,845,457.025	2,845,907.865	2,845,907.865
b- en fin de période	3,764,922.234	3,764,922.234	2,684,000.007	2,684,000.007	2,991,870.555
<u>AN 5 - NOMBRE D' ACTIONS</u>					
a- en début de période	34,301	27,992	29,168	30,034	30,034
b- en fin de période	33,535	33,535	26,768	26,768	27,992
VALEUR LIQUIDATIVE	112.268	112.268	100.268	100.268	106.883
<u>AN 6 - TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE</u>	17.20%	13.56%	18.02%	15.28%	14.56%

UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV**Notes aux états financiers trimestriels arrêtés au 30/06/2010****I – Référentiel d'élaboration des états financiers trimestriels :**

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30-06-2010 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

II – Principes comptables appliqués :

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

II – 1 – Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement de coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

II – 2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à la valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au coût moyen pondéré constitue, selon le cas une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse du jour ou celui le plus récent.

La juste valeur, applicable pour l'évaluation des titres non admis à la cote, correspond à la valeur mathématique des titres de la société émettrice.

II – 3- Evaluation des obligations et placements monétaires :

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur actuarielle en cas d'absence de transaction boursière sur ce titre ; sinon à la valeur de marché soit le cours moyen pondéré à la date du 30 juin ou à la date antérieure la plus récente. La différence par rapport au prix d'achat constitue selon le cas, une plus ou moins value potentielle, portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements en obligations et valeurs similaires non admis à la cote demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

II – 4 – Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée, portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les prix d'achat des placements sont déterminés par la méthode du coût moyen pondéré.

III– Unité monétaire :

Les états financiers trimestriels de l'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV sont libellés en dinar tunisien.

UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV				
Etats financiers arrêtés au 30/06/2010				
(Exprimés en Dinars Tunisiens)				
AC 1 : Note sur le portefeuille titres				
Désignation	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Valeur boursière au 30/06/2010	% l'Actif Net
<u>Actions, valeurs assimilées et droits rattachés</u>		<u>643,461.451</u>	<u>1,448,726.151</u>	<u>38.48%</u>
ADWYA	5,324	12,342.004	36,176.580	0.96%
ARTES	1,000	12,100.000	11,234.000	0.30%
ATB	5,550	15,330.097	47,818.800	1.27%
ATL	33,900	82,272.105	198,823.500	5.28%
BH	1,500	16,270.698	40,020.000	1.06%
BIAT	1,541	45,697.754	121,677.360	3.23%
BT	21,000	93,752.372	215,355.000	5.72%
BTE (ADP)	4,000	91,793.339	120,004.000	3.19%
CARTHAGECEMENT	38,080	72,352.000	101,673.600	2.70%
MONOPRIX	4,000	41,023.134	209,296.000	5.56%
POULINA GP HOLD	785	4,670.750	6,514.715	0.17%
SALIM	1,159	17,385.000	22,090.540	0.59%
SFBT	8,225	55,235.025	98,510.825	2.62%
TLS	4,943	52,837.640	171,003.085	4.54%
TPR	1,248	4,524.487	7,002.528	0.19%
TUNIS RE NS	2,843	19,901.000	31,062.618	0.83%
UIB	500	5,974.046	10,463.000	0.28%

Titres OPCVM			43,349.732	42,667.450	1.13%
ALYSSA	425		43,349.732	42,667.450	1.13%
Obligations Privées			82,892.730	85,314.938	2.27%
BHSUB07	300		30,211.956	30,945.090	0.82%
TL2006-1	1,300		52,680.774	54,369.848	1.44%
Obligations BTA			989,693.000	1,024,190.094	27.20%
Ligne					
BTA022015	360		361,902.000	369,745.068	9.82%
BTA052022	50		48,860.000	49,275.890	1.31%
BTA072017	330		327,356.000	344,736.602	9.16%
BTA102013	250		251,575.000	260,432.534	6.92%
TOTAL			1,759,396.913	2,600,898.633	69.08%

AC 2 : Note sur les placements monétaires et disponibilités

Désignation	Date d'Acquisition	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Valeur boursière au 30/06/2010	% l'Actif Net
BTCT					
10/08/2010	11/08/2009	20	19,196.436	19,766.023	0.53%
12/10/2010	30/03/2010	110	107,598.169	108,499.313	2.88%
16/11/2010	03/11/2009	130	124,571.784	127,285.798	3.38%
16/11/2010	03/11/2009	210	201,211.099	205,605.231	5.46%
18/01/2011	19/01/2010	30	28,791.862	29,214.866	0.78%
01/03/2011	16/02/2010	180	172,449.307	174,547.587	4.64%
01/03/2011	02/03/2010	50	47,972.470	48,496.864	1.29%
01/03/2011	02/03/2010	150	143,931.374	145,501.046	3.86%
05/04/2011	23/03/2010	150	143,664.400	144,963.145	3.85%
Total =			989,386.901	1,003,879.872	26.66%
Compte courant bancaire				176,301.939	
Total =				1,180,181.811	

UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV

Etats financiers arrêtés au 30/06/2010

(Exprimés en Dinars Tunisiens)

PR 1-b : Note sur les revenus du portefeuille titres

Désignation	Période du 01/04/2010 au 30/06/2010	Période du 01/04/2009 au 30/06/2009
Revenus des Actions et valeurs assimilées	42,787.830	31,745.220
Revenus des titres OPCVM	6,550.369	0.000
Revenu des obligations et valeurs assimilées	14,196.242	14,554.671
Revenus des obligations Etat	13,198.741	13,198.742
Revenus des obligations privées	997.501	1,355.929
TOTAL	63,534.441	46,299.891

PR 1-c : Note sur les revenus des placements monétaires

Désignation	Période du 01/04/2010 au 30/06/2010	Période du 01/04/2009 au 30/06/2009
Intérêts des bons de trésor	8,253.835	5,528.742
Intérêts des certificats de dépôt	0.000	0.000
Total placements monétaires	8,253.835	5,528.742

UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV

Etats financiers arrêtés au 30/06/2010

(Exprimés en Dinars Tunisiens)

CP 1 : Mouvement sur le capital et l'Actif Net

	Mvt sur le capital	Mvt sur l'Actif Net
<u>Capital début de période au 31/12/2009</u>	<u>2,941,442.016</u>	<u>2,941,442.016</u>
<u>Souscriptions de la période</u>	<u>862,700.000</u>	<u>862,700.000</u>
<u>Rachats de la période</u>	<u>-308,400.000</u>	<u>-308,400.000</u>
<u>Autres mouvements</u>	<u>209,754.591</u>	<u>269,180.218</u>
- Variation des plus ou moins values et frais de Nég.	165,485.419	165,485.419
- Régularisation sommes non distribuables	44,269.172	44,269.172
- Sommes distribuables de la période		59,425.627
<u>Montant fin de période au 30/06/2010</u>	<u>3,705,496.607</u>	<u>3,764,922.234</u>

CP 2 : Note sur le capital

<u>Capital au 31/12/2009</u>	
* Montant	2,799,200.000
* Nombre de titres en circulation	27,992
* Nombre d'actionnaires	119
<u>Souscriptions Réalisées</u>	
* Volume	862,700.000
* Nombre de titres émis	8,627
<u>Rachats Effectués</u>	
* Volume	308,400.000
* Nombre de titres rachetés	3,084

Capital au 30/06/2010	
* Volume	3,353,500.000
* Nombre de titres en circulation	33,535
* Nombre d'actionnaires	145

UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV

Etats financiers arrêtés au 30/06/2010

(Exprimés en Dinars Tunisiens)

Notes sur les autres actifs et autres passifs

	Libelle	30/06/2010
<u>AC 3</u>	<u>Créances d'exploitation</u>	<u>7,030.080</u>
	Dividende à recevoir	7,030.080
<u>AC 4</u>	<u>Autres Actifs</u>	<u>0.000</u>
	RaS sur BTA	0.000
<u>PA 1</u>	<u>Opérateurs créditeurs</u>	<u>10,731.774</u>
	Frais du Gestionnaire	4,195.172
	Frais du Dépositaire	653.666
	Frais du Distributeur	5,882.936
<u>PA 2</u>	<u>Créditeurs divers</u>	<u>12,456.516</u>
	Etat retenue à la source	250.000
	Redevance CMF	302.089
	Charges à payer ex. ant.	2,527.802
	Budget des charges à payer ex. en cours	9,376.625
	<u>Charges à payer sur l'exercice 2010</u>	<u>19,399.772</u>
	Jetons de présence 2010	12,000.000
	Honoraire commissaires aux comptes	6,720.600
	Frais Assemblée	2,175.407
	Frais de publication au bulletin CMF	652.400
	Taxe revenant aux collectivités locales	552.542
	Ajustement des Charges Budgétisées sur Ex. Antérieur	-2,701.177

Notes sur les charges de gestion

	Libelle	30/06/2010
<u>CH 1</u>	<u>Charges de gestion des placements</u>	<u>20,540.015</u>
	Rémunération du Gestionnaire	7,841.512
	Rémunération du Dépositaire	1,269.861
	Rémunération du Distributeur	11,428.642
<u>CH 2</u>	<u>Autres charges</u>	<u>12,373.718</u>
	Redevance CMF	1,742.567
	Services bancaires et assimilés	1,009.790
	Charges diverses	0.000
	Impôts, taxes et versements assimilés	1.200
	Abonnement des charges budgétisées	9,620.161

UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS
FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 JUIN 2010

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 29 février 2008 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers trimestriels de la Société «FIDELITY OBLIGATIONS SICAV» pour la période allant du premier avril au 30 juin 2010, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 236.391.825, un actif net de D :234.009.270 et un bénéfice de la période de D : 2.122.414.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société «FIDELITY OBLIGATIONS SICAV», comprenant le bilan au 30 juin 2010, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

1.La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2.Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3.A notre avis, les états financiers trimestriels de la Société « FIDELITY OBLIGATIONS SICAV », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 30 juin 2010, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

4.Sans remettre en cause l'opinion ci-dessus exprimée, nous faisons signaler que les emplois en titres émis par « AMEN BANK » représentent à la clôture de l'exercice, 15,18% de l'actif net, se situant ainsi au-dessus du seuil de 10% fixé par l'article 29 du code des organismes de placement collectif,

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
Mustapha MEDHIOUB

BILAN ARRETE AU 30 JUIN 2010
(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	30/06/2010	30/06/2009	31/12/2009
Portefeuille-titres	4	175 662 062	115 919 983	145 899 024
Obligations et valeurs assimilées		163 727 042	107 402 566	135 266 785
Titres OPCVM		11 935 020	8 517 417	10 632 239
Placements monétaires et disponibilités		60 703 078	69 276 108	83 551 314
Placements monétaires	5	59 146 585	68 643 952	67 964 975
Disponibilités		1 556 493	632 156	15 586 339
Créances d'exploitation	10	26 685	32 990	490 206
TOTAL ACTIF		236 391 825	185 229 081	229 940 544

PASSIF				
Opérateurs créditeurs	8	533 267	399 184	473 879
Autres créditeurs divers	9	1 849 288	1 251 768	18 767
TOTAL PASSIF		2 382 555	1 650 952	492 646
ACTIF NET				
Capital	13	229 276 236	179 640 524	220 984 898
Sommes distribuables				
Sommes distribuables de l'exercice clos		1 710	43	53
Sommes distribuables de l'exercice en cours		4 731 324	3 937 562	8 462 947
ACTIF NET		234 009 270	183 578 129	229 447 898
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		236 391 825	185 229 081	229 940 544

ETAT DE RESULTAT

	Note	Période du 01/04 au 30/06/2010	Période du 01/01 au 30/06/2010	Période du 01/04 au 30/06/2009	Période du 01/01 au 30/06/2009	Année 2009
Revenus du portefeuille-titres	6	2 983 147	4 615 936	2 035 118	3 493 702	6 450 206
Revenus des obligations et valeurs assimilées		1 777 620	3 405 977	1 380 957	2 839 541	5 796 045
Revenus des titres OPCVM		1 205 527	1 209 959	654 161	654 161	654 161
Revenus des placements monétaires	7	625 132	1 316 129	579 287	1 019 782	2 309 923
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		3 608 279	5 932 065	2 614 405	4 513 484	8 760 129
Charges de gestion des placements	11	(533 869)	(1 039 033)	(399 786)	(767 092)	(1 671 250)
REVENU NET DES PLACEMENTS		3 074 410	4 893 032	2 214 619	3 746 392	7 088 879
Autres produits		-	-	-	64 193	68 086
Autres charges	12	(60 528)	(118 079)	(45 438)	(87 059)	(189 818)
RESULTAT D'EXPLOITATION		3 013 882	4 774 953	2 169 181	3 723 526	6 967 147
Régularisation du résultat d'exploitation		22 619	(43 629)	209 012	214 036	1 495 800
SOMMES DISTRIBUTABLES DE LA PERIODE		3 036 501	4 731 324	2 378 193	3 937 562	8 462 947
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(22 619)	43 629	(209 012)	(214 036)	(1 495 800)
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		(796 795)	(707 932)	(220 536)	(129 229)	61 998
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur titres		(94 673)	89 766	(64 942)	(2 607)	607 325
RESULTAT DE LA PERIODE		2 122 414	4 156 787	1 883 703	3 591 690	7 636 470

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

	<i>Période du 1/04 au 30/06/2010</i>	<i>Période du 1/01 au 30/06/2010</i>	<i>Période du 1/04 au 30/06/2009</i>	<i>Période du 1/01 au 30/06/2009</i>	<i>Année 2009</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	2 122 414	4 156 787	1 883 703	3 591 690	7 636 470
Résultat d'exploitation	3 013 882	4 774 953	2 169 181	3 723 526	6 967 147
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	(796 795)	(707 932)	(220 536)	(129 229)	61 998
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	(94 673)	89 766	(64 942)	(2 607)	607 325
				(6 193 579)	(6 193 579)
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	(8 876 640)	(8 876 640)	(6 193 579)		
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	16 991 009	9 281 225	17 949 012	25 115 099	66 940 088
Souscriptions					
- Capital	207 721 064	322 427 154	133 330 460	206 668 116	521 688 448
- Régularisation des sommes non distribuables	(237 416)	(193 095)	(38 851)	(9 703)	337 771
- Régularisation des sommes distribuables	3 961 505	8 786 260	2 283 319	5 493 846	15 346 511
Rachats					
- Capital	(191 513 027)	(313 568 044)	(115 462 022)	(181 907 210)	(456 452 597)
- Régularisation des sommes non distribuables	300 979	243 489	39 909	10 172	(269 032)
- Régularisation des sommes distribuables	(3 242 096)	(8 414 539)	(2 203 803)	(5 140 122)	(13 711 013)
VARIATION DE L'ACTIF NET	10 236 783	4 561 372	13 639 136	22 513 210	68 382 979
ACTIF NET					
En début de période	223 772 487	229 447 898	169 938 993	161 064 919	161 064 919
En fin de période	234 009 270	234 009 270	183 578 129	183 578 129	229 447 898
NOMBRE D' ACTIONS					
En début de période	2 086 727	2 158 509	1 586 720	1 519 171	1 519 171
En fin de période	2 245 042	2 245 042	1 761 838	1 761 838	2 158 509
VALEUR LIQUIDATIVE	104,234	104,234	104,197	104,197	106,299
TAUX DE RENDEMENT	0,86%	1,74%	1,01%	2,04%	4,02%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
AU 30 JUIN 2010

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

FIDELITY OBLIGATIONS SICAV est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 12 Mars 2002 à l'initiative de la société « MAC-SA » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 25 Décembre 2001. Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, FIDELITY OBLIGATIONS SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 juin 2010, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restant à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.3-Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4-Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 30 juin 2010 à D : 175.662.062 et se détaille ainsi :

Désignation du titre	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2010	% Actif net
Obligations et valeurs assimilées		159 007 288	163 727 042	69,97%
Obligation de sociétés		92 903 310	94 615 432	40,43%
AB SUB 2008-01 A	20 000	1 733 320	1 743 448	0,75%
AB SUB 2008-01 A	15 000	1 299 990	1 307 586	0,56%
AB SUB 2008-01 B	20 000	1 800 000	1 811 328	0,77%
AB SUB 2009 TF 5.45%	10 000	1 000 000	1 032 728	0,44%
AB SUB 2009 TV TMM+0.85%	60 000	6 000 000	6 181 488	2,64%
AMEN BANK 2001	30 000	600 000	605 568	0,26%
AMEN BANK 2007	40 000	2 800 000	2 849 440	1,22%
AIL 2009-1	5 000	400 000	407 296	0,17%
AIL 2010-1	15 000	1 500 000	1 514 496	0,65%
ATB 2007/1	50 000	4 400 000	4 422 160	1,89%
ATB SUB 2009 A1	15 000	1 500 000	1 506 492	0,64%
ATB SUB 2009 A2	20 000	2 000 000	2 009 136	0,86%
ATB SUB 2009 B1	5 000	500 000	502 624	0,21%
ATB SUB 2009 B2	10 000	1 000 000	1 005 432	0,43%
ATL 2006/1	39 500	2 370 000	2 375 404	1,02%
ATL 2008/1	10 000	600 000	602 736	0,26%
ATL 2009	20 000	1 600 000	1 610 992	0,69%
ATL 2009/2 TF 5.25%	5 000	500 000	516 052	0,22%
ATL 2009/2 TV TMM+0.75%	15 000	1 500 000	1 545 288	0,66%
ATL 2009/3 TF 5.125%	15 000	1 500 000	1 530 840	0,65%
ATL 2009/3 TV TMM+0.625%	10 000	1 000 000	1 019 248	0,44%
ATL 2009/3 TV TMM+0.625%	15 000	1 500 000	1 528 872	0,65%
EO SUBORDONNE ATL 2008	15 000	1 500 000	1 572 036	0,67%
ATTIJARI LEASING SUB TF 5.5%	10 000	1 000 000	1 018 928	0,44%
ATTIJARI LEASING TV TMM+1%	10 000	1 000 000	1 017 800	0,43%
BH 2009 A TMM+0.8%	30 000	3 000 000	3 059 520	1,31%
BH 2009 B TF 5.3%	30 000	3 000 000	3 063 432	1,31%
BTE 2004	21 000	420 000	420 302	0,18%

BTE 2009 TF 5.25%	15 000	1 500 000	1 549 884	0,66%
BTK 2009 TV TMM+0.8%	25 000	2 500 000	2 534 220	1,08%
BTK 2009 TV TMM+0.8%	10 000	1 000 000	1 013 688	0,43%
BTKD/2006	10 000	400 000	410 688	0,18%
CHO 2009 TV TMM+1%	6 000	600 000	615 288	0,26%
CHO COMPANY 2009 TV TMM+1	3 000	300 000	306 192	0,13%
CIL 2004/1	10 000	400 000	416 816	0,18%
CIL 2005/1	10 000	600 000	623 936	0,27%
CIL 2007/1	5 000	300 000	307 308	0,13%
CIL 2007/2	5 000	300 000	305 512	0,13%
CIL 2009/1 TF 5.5%	10 000	1 000 000	1 041 712	0,45%
CIL 2009/1 TV TMM+1%	5 000	500 000	519 752	0,22%
CIL 2009/2 TF 5.375%	7 500	750 000	775 536	0,33%
CIL 2009/2 TV TMM+0.75%	5 000	500 000	515 672	0,22%
CIL 2009/3 TF 5.25%	10 000	1 000 000	1 017 608	0,43%
CIL 2009/3 TV TMM+0.75%	8 500	850 000	864 028	0,37%
EO STB 2008/1	50 000	4 600 000	4 629 440	1,98%
STB 2008/2	40 000	3 750 000	3 821 040	1,63%
STB 2010/1 TF 5.3%	25 000	2 500 000	2 529 040	1,08%
STB 2010/1 TV TMM+0.7%	25 000	2 500 000	2 527 050	1,08%
EO "SIHM 2008	4 000	400 000	416 384	0,18%
EO TL 2008-02	10 000	800 000	824 616	0,35%
EO TL 2008-03	7 000	560 000	572 365	0,24%
TL 2005/1	5 000	100 000	103 776	0,04%
TL 2006/1	10 000	400 000	412 992	0,18%
TL 2007	10 000	600 000	630 840	0,27%
TL 2008-01	8 000	480 000	480 070	0,21%
TL 2009 SUB TF 5.65%	7 000	700 000	724 186	0,31%
TL 2009 SUB TV TMM+1.25%	7 000	700 000	723 324	0,31%
TL 2009/2 TF 5.125%	5 000	500 000	505 280	0,22%
TL 2009/2 TV TMM+0.625%	5 000	500 000	505 008	0,22%
TL 2010/1 TF 5.125%	10 000	1 000 000	1 003 368	0,43%
TL 2010/1 TV TMM+0.625%	10 000	1 000 000	1 003 184	0,43%
HL 2008-1	10 000	600 000	604 536	0,26%
HL 2009/2 TF 5.5%	10 000	1 000 000	1 033 632	0,44%
HL 2009/2 TV TMM+1	20 000	2 000 000	2 063 584	0,88%
HL 2009-1 TF 5.75%	11 500	1 150 000	1 197 536	0,51%
HL 2009-1 TV TMM+1.5%	11 500	1 150 000	1 197 012	0,51%
HL 2010/1 TF 5.25%	20 000	2 000 000	2 002 992	0,86%
HL 2010/1 TV TMM+0.75	10 000	1 000 000	1 001 416	0,43%
MEUBLATEX 2008 TF 5.4%	1 000	100 000	103 634	0,04%
MEUBLATEX INDUS 2010/ 5.3%	3 000	300 000	302 342	0,13%
UNIFACTOR 2005/1	10 000	200 000	208 632	0,09%
UNIFACTOR 2006/1	14 000	560 000	576 992	0,25%
MOURADI PALACE 2005	1 000	60 000	60 068	0,03%
UIB 2009/1 5.25%TF	20 000	2 000 000	2 080 320	0,89%
UTL 2004	4 000	160 000	162 259	0,07%
EO EL WIFACK LEASING 2006	500	10 000	10 002	0,00%
Bons du trésor assimilables		55 177 528	56 076 513	23,96%
BTA 02/2015	11 700	12 225 055	12 335 234	5,27%
BTA 03/2012	7 000	7 066 500	7 119 386	3,04%
BTA 10/2013	7 000	4 965 900	5 159 775	2,20%
BTA 05/2022	9 472	9 640 823	9 715 527	4,15%
BTA 07/2017	4 600	4 982 400	5 209 897	2,23%
BTA 03/2019	14 500	14 759 600	14 980 152	6,40%
BTA 03/2016	1 000	1 024 750	1 037 721	0,44%
BTA 03/2010	500	512 500	518 821	0,22%
Bons du trésor zéro coupon		10 926 450	13 035 097	5,57%
BTZC 10/2016	19 200	10 282 950	12 339 205	5,27%
BTZC 10/2018	1 200	643 500	695 892	0,30%
Titres OPCVM		12 058 588	11 935 020	5,10%
AL AMANAH FCP	4 000	401 908	400 624	0,17%

ATTIJARI OBLIG SICAV	5 000	524 855	505 545	0,22%
FCP CAPITAL ET GARANT	600	600 000	737 371	0,32%
MAXULA INVST SICAV	9 707	1 000 034	994 414	0,42%
MILLENIUIM SICAV	5 835	626 931	606 793	0,26%
SANADET	21 447	2 340 178	2 280 245	0,97%
SICAV ENTREPRISE	54 510	5 733 726	5 606 190	2,40%
SICAV TRESOR	7 881	830 957	803 838	0,34%
TOTAL		171 065 876	175 662 062	75,07%

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 30 juin 2010 à D : 59.146.585, se détaillant comme suit :

		Garant	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2010	% actif net
<u>Billets de trésorerie avalisés</u>					
	-	-	2 939 181	2 954 386	1,26%
BT HL du 17/05/2010 à 5,2%	pour 180 jours	BTL	2 939 181	2 954 386	1,26%
<u>Billets de trésorerie émis par les sociétés cotées ou bénéficiant d'une notation:</u>					
			8 332 393	8 408 179	3,59%
BT SITS du 03/08/2009 à 5,4%	pour 360 jours		959 013	996 812	0,43%
BT HL du 15/05/2010 à 5,45%	pour 180 jours		978 778	984 320	0,42%
BT HL du 17/05/2010 à 5,45%	pour 180 jours		978 778	984 084	0,42%
BT HL du 18/06/2010 à 5,45%	pour 90 jours		2 967 740	2 972 399	1,27%
BT CIL du 30/04/2010 à 5,25%	pour 180 jours		1 469 306	1 479 878	0,63%
BT HL du 22/03/2010 à 5,45%	pour 180 jours		978 778	990 686	0,42%
<u>Comptes à terme</u>					
	-	-	21 500 000	22 674 904	9,69%
- Placement au 01/09/2010 (au taux de 5,5%)	-	-	7 000 000	7 563 682	3,23%
Placement au 16/08/2010 (au taux de 5,5%)			6 000 000	6 494 729	2,78%
Placement au 17/12/2010 (au taux de 4,73%)			5 500 000	5 509 080	2,35%
Placement au 26/12/2010 (au taux de 5,5%)			1 500 000	1 599 814	0,68%
Placement au 11/11/2010 (au taux de 4,47%)			1 500 000	1 507 599	0,64%
<u>Certificats de dépôt</u>					
			24 983 307	25 109 116	10,73%
Certificat de dépôt BTL au 10/08/2012 (au taux de 4,33%)			5 000 000	5 113 125	2,19%
Certificat de dépôt A.BANK au 01/07/2010 (au taux de 3,76%)			3 996 661	4 000 000	1,71%
Certificat de dépôt A.BANK au 02/07/2010 (au taux de 3,76%)			4 995 827	4 999 582	2,14%
Certificat de dépôt A.BANK au 03/07/2010 (au taux de 3,76%)			1 998 331	1 999 666	0,85%
Certificat de dépôt A.BANK au 04/07/2010 (au taux de 3,76%)			5 994 992	5 998 496	2,56%
Certificat de dépôt A.BANK au 08/07/2010 (au taux de 3,76%)			2 997 496	2 998 247	1,28%
TOTAL			57 754 881	59 146 585	25,28%

Note 6 : Revenus du portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du premier avril au 30 juin 2010 à D : 2.983.147 contre D : 2.035.118 pour la même période de l'exercice précédent, se détaillant ainsi :

	Trimestre 2 2010	Trimestre 2 2009
<u>Revenus des obligations</u>	<u>1 031 985</u>	<u>643 220</u>
- Intérêts	1 031 985	643 220
<u>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</u>	<u>745 635</u>	<u>737 737</u>
- Intérêts des BTA et BTZC	745 635	737 737
<u>Revenus des OPCVM</u>	<u>1 205 527</u>	<u>654 161</u>
- Dividendes	1 200 870	654 161
- Autres	4 657	-
TOTAL	2 983 147	2 035 118

Note 7 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du premier avril au 30 juin 2010 à D : 625.132, contre D : 579.287 pour la même période de l'exercice précédent, se détaillant ainsi :

	Trimestre 2 2010	Trimestre 2 2009
Intérêts des billets de trésorerie	159 204	239 335
Intérêts des comptes à terme	272 828	214 991
Intérêts des dépôts à vue	32 989	22 452
Intérêts des certificats de dépôts	160 111	102 509
TOTAL	625 132	579 287

Note 8 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 30/06/2010 à D : 533.267, contre D : 399.184 au 30/06/2009 et représente la rémunération du gestionnaire au titre du deuxième trimestre.

Note 9 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2010 à D : 1.849.288, contre D : 1.251.768 au 30/06/2009 et s'analyse comme suit :

	<u>30/06/2010</u>	<u>30/06/2009</u>
Redevance du CMF	20 886	15 726
Solde des souscriptions et des rachats de la journée du 30 juin	1 828 402	1 236 042
	<u>1 849 288</u>	<u>1 251 768</u>

Note 10 : Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2010 à D : 26.685, contre un solde de D : 32.990 à la même date de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

	<u>30/06/2010</u>	<u>30/06/2009</u>
--	-------------------	-------------------

Intérêts à recevoir sur les dépôts à vue	26 277	31 846
Autres produits à recevoir	408	1 144
	<u>26 685</u>	<u>32 990</u>

Note 11 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/04 au 30/06/2010 à D : 533.869, contre D : 399.786 pour la période allant du 01/04 au 30/06/2009 et représente la rémunération du gestionnaire.

Note 12 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent pour la période allant du 01/04 au 30/06/2010 à D : 60.528, contre D : 45.438 pour la même période de l'exercice précédent, et se détaillent ainsi :

	<u>30/06/2010</u>	<u>30/06/2009</u>
Redevance du CMF	60 324	45 174
Services bancaires et assimilés	204	264
	<u>60 528</u>	<u>45 438</u>

Note 13 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de la période allant du premier janvier au 30 juin 2010, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2009

Montant	220 984 898
Nombre de titres	2 158 509
Nombre d'actionnaires	2 663

Souscriptions réalisées

Montant	322 427 154
Nombre de titres émis	3 149 364
Nombre d'actionnaires nouveaux	891

Rachats effectués

Montant	(313 568 044)
Nombre de titres rachetés	(3 062 831)
Nombre d'actionnaires sortants	(404)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(707 932)
Plus (ou moins) values réalisées sur titres	89 766
Régularisation des sommes non distribuables	50 394

Capital au 30-06-2010

Montant	229 276 236
Nombre de titres	2 245 042
Nombre d'actionnaires	3 150

TUNISIE SICAV
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS
FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 JUIN 2010

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 8 Février 2008 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers trimestriels de la Société «TUNISIE SICAV » pour la période allant du premier Avril au 30 Juin 2010, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 460.823.764, un actif net D : 459.009.251 et un bénéfice de la période de D : 3.352.985.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société « TUNISIE SICAV » comprenant le bilan au 30 Juin 2010, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

1- La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2- Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers.

Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3- A notre avis, les états financiers trimestriels de la Société «TUNISIE SICAV », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 30 Juin 2010, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
Fayçal DERBEL

TUNISIE SICAV

17, Rue de Jérusalem
1002 Tunis

BILAN ARRETE AU 30 JUIN 2010

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	30/06/2010	30/06/2009	31/12/2009
Portefeuille-titres	4	339 609 177	243 818 262	297 439 444
Obligations et valeurs assimilées		323 413 169	231 370 670	281 333 351
Titres des Organismes de Placement Collectif		16 196 008	12 447 592	16 106 093
Placements monétaires et disponibilités		120 123 787	122 256 307	87 189 602
Placements monétaires	7	119 524 654	121 560 805	85 117 827
Disponibilités		599 133	695 502	2 071 775
Créances d'exploitation		1 090 800	-	553 762
TOTAL ACTIF		460 823 764	366 074 569	385 182 808
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	8	1 047 957	888 789	971 231
Autres créditeurs divers	9	766 557	470 218	212 043
TOTAL PASSIF		1 814 513	1 359 007	1 183 274
ACTIF NET				
Capital	12	451 646 058	358 520 219	371 704 413
Sommes distribuables				
Sommes distribuables de l'exercice		7 363 193	6 195 343	12 295 121
ACTIF NET		459 009 251	364 715 562	383 999 534
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		460 823 764	366 074 569	385 182 808

TUNISIE SICAV17, Rue de Jérusalem
1002 Tunis**ETAT DE RESULTAT**

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	Période du 01/04 au 30/06/2010	Période du 01/01 au 30/06/2010	Période du 01/04 au 30/06/2009	Période du 01/01 au 30/06/2009	Année 2009
Revenus du portefeuille-titres	5	4 097 273	7 516 070	3 348 042	6 378 152	12 879 116
Revenus des obligations et valeurs assimilées		3 595 091	6 991 002	2 962 750	5 966 286	12 418 267
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		502 182	525 068	385 292	411 866	460 849
Revenus des placements monétaires	6	844 400	1 670 312	941 235	1 817 364	3 646 400
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		4 941 673	9 186 382	4 289 277	8 195 516	16 525 516
Charges de gestion des placements	10	(1 232 890)	(2 381 493)	(1 045 634)	(2 038 712)	(4 303 385)
REVENU NET DES PLACEMENTS		3 708 783	6 804 889	3 243 643	6 156 804	12 222 131
Autres produits		2 219	5 661	5 395	12 263	20 333
Autres charges	11	(117 821)	(228 212)	(89 692)	(175 076)	(368 363)
RESULTAT D'EXPLOITATION		3 593 181	6 582 338	3 159 346	5 993 991	11 874 101
Régularisation du résultat d'exploitation		757 921	780 856	243 030	201 352	421 020
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		4 351 101	7 363 193	3 402 376	6 195 343	12 295 121
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(757 921)	(780 856)	(243 030)	(201 352)	(421 020)
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		(621 787)	(710 315)	(294 643)	(98 008)	(44 493)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres		381 591	1 250 627	1 431 260	2 019 110	2 523 566
RESULTAT DE LA PERIODE		3 352 985	7 122 650	4 295 963	7 915 093	14 353 174

TUNISIE SICAV
17, Rue de Jérusalem
1002 Tunis

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Période du 01/04 au 30/06/2010	Période du 01/01 au 30/06/2010	Période du 01/04 au 30/06/2009	Période du 01/01 au 30/06/2009	Année 2009
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	3 352 985	7 122 650	4 295 963	7 915 093	14 353 174
Résultat d'exploitation	3 593 181	6 582 338	3 159 346	5 993 991	11 874 101
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(621 787)	(710 315)	(294 643)	(98 008)	(44 493)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	381 591	1 250 627	1 431 260	2 019 110	2 523 566
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	56 125 101	67 887 068	22 148 973	15 884 776	28 730 667
Souscriptions					
- Capital	227 626 114	388 393 473	140 157 024	217 763 247	462 395 135
- Régularisation des sommes non distribuables	6 621 378	6 759 716	2 664 759	2 701 646	13 239 600
- Régularisation des sommes distribuables	6 128 912	12 090 028	4 338 327	7 510 952	13 981 197
Rachats					
- Capital	(174 102 460)	(323 513 496)	(119 099 541)	(202 701 890)	(435 222 940)
- Régularisation des sommes non distribuables	(4 402 211)	(4 533 481)	(2 036 128)	(2 079 579)	(12 102 148)
- Régularisation des sommes distribuables	(5 746 632)	(11 309 172)	(3 875 468)	(7 309 600)	(13 560 177)
VARIATION DE L'ACTIF NET	59 478 086	75 009 718	26 444 936	23 799 869	43 083 841
ACTIF NET					
En début de période	399 531 166	383 999 534	338 270 626	340 915 693	340 915 693
En fin de période	459 009 251	459 009 251	364 715 562	364 715 562	383 999 534
NOMBRE D' ACTIONS					
En début de période	3 029 014	2 939 215	2 665 394	2 714 895	2 714 895
En fin de période	3 452 247	3 452 247	2 839 234	2 839 234	2 939 215
VALEUR LIQUIDATIVE	132.960	132.960	128.456	128.456	130.647
TAUX DE RENDEMENT	0.80%	1.77%	1.22%	2.30%	4.04%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

AU 30 JUIN 2010

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

TUNISIE SICAV est une société d'investissement à capital variable régie par le code des organismes de placement collectif. Elle a été

créée le 09 Juin 1992 à l'initiative de Tunisie Leasing et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des Finances en date du 05 Mars 1992.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, TUNISIE SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 Juin 2010, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.3- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins values potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.6- Obligations BATAM

Le portefeuille de la société enregistre à hauteur de D: 2.766.023 d'obligations émises par la société Héla d'Eléctroménéger et de Confort "BATAM" qui a fait l'objet d'un règlement amiable, suite à une mise sous administration judiciaire en octobre 2002.

Les événements qui se sont succédés depuis cette date, dont notamment les reports successifs d'échéances, conduisent à constater une incertitude quant au recouvrement de ces créances.

Pour se prémunir contre les risques associés à cette situation, une dépréciation totale a été constatée, et en grande partie concomitamment avec la réalisation de plus values sur la cession de BTA. Parallèlement, il a été procédé à la suspension de la constatation des intérêts courus.

Ainsi, les emplois en obligations "BATAM" apparaissent au 30 Juin 2010 pour une valeur nulle.

TUNISIE SICAV

17,Rue Jérusalem 1002 Tunis

Note 4: Portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 30 Juin 2010 à D: 339.609.177 et se détaille comme suit

Désignation du titre	Nombre	coût d'acquisition	valeur au 30/06/2010	% actif net
Obligations des sociétés et valeurs assimilées		317 946 208	323 413 169	70.46%
Obligations des sociétés		92 840 357	92 111 022	20.07%
AB SUBORDONNE 08 A	22 000	1 906 674	1 917 810	0.42%
AB SUBORDONNE 08 B	15 000	1 350 000	1 358 492	0.30%
AIL 2005	5 000	100 000	104 559	0.02%
AIL 2007	10 000	600 000	617 721	0.13%
AIL 2008	7 000	560 000	581 860	0.13%
AIL 2009/1	3 000	240 000	244 377	0.05%
AIL 2010/1	13 000	1 300 000	1 312 565	0.29%
AMEN BANK 2001	30 000	600 000	605 582	0.13%
AMEN BANK 2006	34 000	2 380 000	2 421 274	0.53%
AMEN BANK SUB.2009 A	52 850	5 285 000	5 457 977	1.19%
AMEN BANK SUB.2009 B	4 000	400 000	412 129	0.09%
ATB 2007/1 A	8 000	560 000	562 302	0.12%
ATB 2007/1 D	8 000	704 000	707 608	0.15%
ATB SUB 09 TR.A L.A2	20 000	2 000 000	2 009 290	0.44%
ATB SUB 09 TR.B L.B2	20 000	2 000 000	2 010 862	0.44%
ATL 2006/1	25 000	1 500 000	1 503 419	0.33%
ATL 2007/1	13 000	780 000	813 781	0.18%
ATL 2008/1	32 000	1 920 000	1 928 753	0.42%
ATL 2009	20 000	1 600 000	1 610 994	0.35%
ATL 2009/3	30 000	3 000 000	3 061 668	0.67%
ATL SUBORDONNE 2008	10 000	1 000 000	1 048 022	0.23%
BATAM 2000	24 800	996 023	0	0.00%
BATAM 2001	8 000	800 000	0	0.00%
BATAM 2002	5 000	465 000	0	0.00%
BATAM 98 NON REMB	50 500	505 000	0	0.00%
BH 2009	75 000	7 500 000	7 658 564	1.67%
BH SUBORDONNE 2007	10 000	1 000 000	1 024 323	0.22%
BNA SUBORDONNE 2009	20 000	1 866 600	1 885 379	0.41%
BTE 2009	24 600	2 460 000	2 541 807	0.55%
BTEI 2004	20 000	400 000	400 295	0.09%
BTK 2009 CAT.C	15 000	1 500 000	1 520 507	0.33%
BTK 2009 CAT.D	8 500	850 000	863 623	0.19%
BTKD 2006	30 000	1 200 000	1 232 055	0.27%
CHO 2009	6 000	600 000	615 288	0.13%
CIL 2005/1	10 000	600 000	623 934	0.14%
CIL 2007/1	5 000	300 000	307 308	0.07%
CIL 2007/2	10 000	600 000	611 027	0.13%
CIL 2008/1	20 000	1 600 000	1 669 751	0.36%
CIL 2009/1	12 000	1 200 000	1 250 052	0.27%
CIL 2009/2	15 000	1 500 000	1 551 070	0.34%
CIL 2009/3	17 000	1 700 000	1 729 929	0.38%
CIL SUBORDONNE 2008	10 000	1 000 000	1 026 537	0.22%
EL WIFACK LEAS.06/1	1 000	19 927	19 929	0.00%
GENERAL LEAS.2003-1	10 000	200 000	211 047	0.05%
GENERAL LEAS.2003-2	6 500	130 000	132 799	0.03%
HANNIBAL LEAS.2010/1	5 000	500 000	500 748	0.11%
HANNIBAL LEASE	8 000	480 000	483 630	0.11%
HOTEL HOURIA 2000	4 200	52 508	52 760	0.01%
MEUBLATEX 2008	2 000	200 000	207 267	0.05%
SKANES BEACH 03 A BS	4 000	80 000	80 267	0.02%
STB 2008/1	11 250	984 375	990 233	0.22%
STB 2008/2	27 000	2 531 250	2 579 214	0.56%
STB 2010/1	50 000	5 000 000	5 058 082	1.10%
TL 2005-1	10 000	200 000	207 548	0.05%
TL 2007/1	12 000	720 000	739 079	0.16%
TL 2007/2	14 400	864 000	882 956	0.19%
TL 2008/1	12 000	720 000	720 103	0.16%
TL 2008/2	19 000	1 520 000	1 566 774	0.34%
TL 2008/3	12 000	960 000	981 199	0.21%
TL 2009/1	13 300	1 064 000	1 082 342	0.24%
TL 2009/2	18 000	1 800 000	1 819 006	0.40%
TL 2010/1	19 000	1 900 000	1 906 403	0.42%
TL SUBORDONNE 2007	27 100	1 626 000	1 709 572	0.37%
TL SUBORDONNE 2009	19 000	1 900 000	1 965 645	0.43%
UIB 2009/1 TR A	20 000	2 000 000	2 080 318	0.45%
UIB 2009/1 TR B	30 000	3 000 000	3 126 214	0.68%
UIB 2009/1 TR C	50 000	5 000 000	5 223 742	1.14%
UNIFACTOR 2005/1	10 000	200 000	208 633	0.05%
UNIFACTOR 2006	3 000	120 000	123 641	0.03%
UNIFACTOR 2008	4 000	240 000	243 727	0.05%
UTL 2004	10 000	400 000	405 646	0.09%

TUNISIE SICAV

17,Rue jérusalem 1002 Tunis

Note 4: Portefeuille titres (suite)

Désignation du titre	Nombre	coût d'acquisition	valeur au 30/06/2010	% actif net
Bons du trésor assimilables		215 737 486	220 656 735	48.07%
BTA 08-2011-4,3%	15 000	14 995 280	15 497 602	3.38%
BTA 03-2012-6%	28 000	28 799 400	29 133 133	6.35%
BTA 10-2013-6,1%	60 610	61 071 068	63 066 123	13.74%
BTA 04-2014-7,5%	10 892	12 234 705	12 130 810	2.64%
BTA 07-2014-8,25%	14 500	16 360 000	17 459 714	3.80%
BTA 02-2015-7%	50 150	51 375 005	51 938 076	11.32%
BTA 03-2016-5,25%	8 700	8 931 650	9 018 662	1.96%
BTA 07-2017-6,75%	3 450	3 468 400	3 646 066	0.79%
BTA 03-2019-5,5%	17 700	18 015 478	18 275 890	3.98%
BTA 05-2022-6,9%	500	486 500	490 659	0.11%
Bons du trésor zéro coupon		9 368 365	10 645 412	2.32%
BTZC OCT 2016	3 800	2 321 800	2 520 436	0.55%
BTZC OCT 2016	550	290 675	350 873	0.08%
BTZC OCT 2016	960	515 040	608 051	0.13%
BTZC OCT 2016	6 050	3 188 350	3 851 946	0.84%
BTZC OCT 2016	5 000	3 052 500	3 314 106	0.72%
Titres des Organismes de Placement Collectif		16 049 443	16 196 008	3.53%
Parts des Fonds Commun de Créances BIAT CREDIMMO 1		2 196 363	2 208 573	0.48%
Parts FCC BIAT CREDIMMO 1	1 000	1 000 000	1 005 720	0.22%
Parts FCC BIAT CREDIMMO 2 P1	500	196 363	197 342	0.04%
Parts FCC BIAT CREDIMMO 2 P2	1 000	1 000 000	1 005 511	0.22%
Titres d'OPCVM		13 253 080	13 250 064	2.89%
Actions SICAV				
GO SICAV	7 959	809 559	804 002	0.18%
FIDELITY SICAV	24 787	2 555 546	2 583 400	0.56%
SICAV AXIS TRESORERI	12 363	1 287 721	1 297 163	0.28%
SANADETT SICAV	15 278	1 622 059	1 624 357	0.35%
PLACEMENT OBLIG.SICAV	1 765	184 310	179 896	0.04%
UNIVERS OBLIG. SICAV	18 915	1 977 779	1 937 388	0.42%
MILLENIUM OBLI SICAV	5 088	529 574	529 111	0.12%
MAXULA INVEST.SICAV	7 221	741 620	739 741	0.16%
TUN.EMIRATIE SICAV	33 964	3 444 548	3 453 799	0.75%
MAXULA PLACEM.SICAV	1 000	100 364	101 207	0.02%
Parts des Fonds Commun de Placements		600 000	737 371	0.16%
FCP CAP.ET GARANTIE	600	600 000	737 371	0.16%
TOTAL		333 995 651	339 609 177	73.99%

TUNISIE SICAV17, Rue de Jérusalem
1002 Tunis**Note 5 : Revenus du portefeuille-titres**

Les revenus du portefeuille-titres totalisent D : 4.097.273 pour la période allant du 01.04 au 30.06.2010, contre D : 3.348.042 pour la même période de l'exercice précédent, et se détaillent comme suit :

	Trimestre 2 2010	Trimestre 2 2009
Revenus des obligations et valeurs assimilées		
<i>Revenus des obligations</i>		
- intérêts	1 053 475	700 240
<i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</i>		
- intérêts (BTA, BTZC)	2 541 616	2 262 510
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectifs		
<i>Revenus des parts de Fonds communs de créances</i>		
- intérêts	23 604	24 345
<i>Revenus des titres OPCVM</i>		
- Dividendes	478 578	360 947
TOTAL	4 097 273	3 348 042

Note 6 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période du 01.04 au 30.06.2010 à D: 844.400, contre D: 941.235 pour la période du 01.04 au 30.06.2009 et représente le montant des intérêts courus au titre du deuxième trimestre 2010 sur les dépôts, les billets de trésorerie, les certificats de dépôt et les BTC et se détaille ainsi :

	Trimestre 2 2010	Trimestre 2 2009
Intérêts des billets de trésorerie précomptés	208 358	313 834
Intérêts des billets de trésorerie post comptés	2 440	18 504
Intérêts des certificats de dépôt	103 371	159 125
Intérêts des dépôts à vue	126 148	65 766
Intérêts des dépôts à terme	307 591	330 662
Intérêts des bons de trésor à court terme	96 492	53 344
TOTAL	844 400	941 235

TUNISIE SICAV

17,Rue jérusalem 1002 Tunis

Note 7: Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 30 Juin 2010 à D : 119.524.654 et se détaille comme suit:

Désignation du titre	Valeur nominale	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2010	% Actif net
Dépôt à vue		29 854 026	29 932 618	6.52%
AMEN BANK SIEGE		3 395 316	3 413 245	0.74%
AB HAMMAM SOUSSE		45 017	45 163	0.01%
AMEN BANK NABEUL		45 679	45 857	0.01%
AMEN BANK PASTEUR		25 169 000	25 221 886	5.49%
AMEN BANK SOUSSE		422 416	427 028	0.09%
AMEN BANK SFAX		346 598	347 949	0.08%
AMEN BANK CHARGUIA		430 000	431 490	0.09%
Dépôt à terme		37 667 000	38 252 779	8.33%
AMEN BANK SIEGE		3 000 000	3 041 175	0.66%
AB HAMMAM SOUSSE		43 000	43 590	0.01%
AMEN BANK NABEUL		1 048 000	1 062 439	0.23%
AMEN BANK PASTEUR		28 000 000	28 519 952	6.21%
AMEN BANK SOUSSE		53 000	53 727	0.01%
AMEN BANK SFAX		523 000	530 233	0.12%
Banque Tuniso-Koweïtienne ENNASR		5 000 000	5 001 663	1.09%
Certificat de dépôt	11 000 000	10 943 593	10 988 999	2.39%
Banque Tuniso-Koweïtienne au 01/07/2010 à 4,35% pour 90 jours	3 000 000	2 974 181	3 000 000	0.65%
Banque Tuniso-Koweïtienne au 28/07/2010 à 4,35% pour 100 jours	2 000 000	1 980 897	1 994 843	0.43%
Amen bank au 06/07/2009 à 3,76% pour 20 jours	500 000	499 166	499 792	0.11%
Amen bank au 07/07/2009 à 3,76% pour 20 jours	1 000 000	998 332	998 500	0.22%
Amen bank au 07/07/2009 à 3,76% pour 20 jours	1 500 000	1 497 499	1 499 249	0.33%
Amen bank au 10/07/2009 à 3,76% pour 20 jours	1 000 000	998 332	999 249	0.22%
Amen bank au 04/07/2009 à 3,76% pour 10 jours	1 000 000	999 166	999 749	0.22%
Banque Tuniso-Koweïtienne au 04/08/2010 à 4,50% pour 40 jours	1 000 000	996 020	996 617	0.22%
Bons de trésor à court terme	11 600 000	11 144 321	11 452 641	2.50%
BTC 52 08/07/2010	900 000	863 312	892 078	0.19%
BTC 52 08/07/2010	1 000 000	959 423	991 238	0.22%
BTC 52 08/07/2010	1 000 000	959 329	991 218	0.22%
BTC 52 07/09/2010	2 000 000	1 922 648	1 972 085	0.43%
BTC 52 07/09/2010	2 600 000	2 499 210	2 563 625	0.56%
BTC 52 07/09/2010	2 000 000	1 922 290	1 971 954	0.43%
BTC 52 07/09/2010	1 000 000	961 055	985 944	0.21%
BTC 52 07/09/2010	1 000 000	960 966	985 911	0.21%
BTC 52 07/09/2010	100 000	96 088	98 588	0.02%
Billets de trésorerie pré - comptés	29 000 000	28 776 084	28 897 617	6.30%
TL au 10/07/2010 à 5,20% pour 100 jours	4 000 000	3 954 436	3 995 899	0.87%
TL au 11/08/2010 à 5,23% pour 120 jours	3 000 000	2 958 877	2 985 950	0.65%
TL au 19/08/2010 à 5,12% pour 100 jours	4 500 000	4 449 518	4 475 264	0.97%
TL au 25/08/2010 à 5,12% pour 90 jours	3 000 000	2 969 668	2 981 464	0.65%
TL au 15/09/2010 à 5,30% pour 100 jours	3 000 000	2 965 179	2 973 536	0.65%
TL au 09/07/2010 à 5,10% pour 10 jours	6 000 000	5 993 210	5 994 568	1.31%
Total émetteur TL	23 500 000	23 290 888	23 406 681	5.10%
TUNISIE FACTORING au 09/08/2010 à 5,12% pour 70 jours	1 000 000	992 114	995 606	0.22%
TUNISIE FACTORING au 14/07/2010 à 5,20% pour 20 jours	1 500 000	1 496 543	1 497 753	0.33%
TUNISIE FACTORING au 08/07/2010 à 5,20% pour 10 jours	3 000 000	2 996 539	2 997 577	0.65%
Total émetteur TUNISIE FACTORING	5 500 000	5 485 196	5 490 936	1.20%
Total général		118 385 024	119 524 654	26.04%

TUNISIE SICAV

17, Rue de Jérusalem
1002 Tunis

Note 8 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 30.06.2010 à D: 1.047.957 contre D: 888.789 au 30.06.2009 et englobe le montant à payer à Tunisie Valeurs au titre

de la commission de gestion pour la période allant du 01 Avril 2010 au 30 Juin 2010, et se détaille ainsi :

	<u>30/06/2010</u>	<u>30/06/2009</u>
Montant HT	1 044 822	886 131
TVA	188 068	159 503
Total TTC	<u>1 232 890</u>	<u>1 045 634</u>
Retenue à la source	184 934	156 845
Net à payer	<u>1 047 957</u>	<u>888 789</u>

Note 9 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 30.06.2010 à D: 766.557 contre D: 470.218 au 30.06.2009, et se détaille ainsi:

	<u>30/06/2010</u>	<u>30/06/2009</u>
Redevance CMF	36 398	29 539
Retenues à la source sur commissions	184 934	156 845
Solde des souscriptions et des rachats de la journée du 30 Juin	533 130	255 347
Recouvrement de créances, en instance d'affectation	-	20 200
TCL à payer	4 190	-
Autres	7 905	8 287
Total	<u>766 557</u>	<u>470 218</u>

Note 10 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce compte s'élève pour la période allant du 01.04 au 30.06.2010 à D: 1.232.890 contre D: 1.045.634 pour la même période de l'exercice précédent et représente la commission de gestion facturée par Tunisie Valeurs au titre du 2ème trimestre 2010.

Note 11 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au titre de la période allant du 01.04 au 30.06.2010 à D: 117.821 contre D: 89.692 pour la même période de l'exercice précédent et se détaillent comme suit :

	<u>30/06/2010</u>	<u>30/06/2009</u>
Redevance CMF	104 482	88 613
TCL	12 896	-
Autres	443	1 079
Total	<u>117 821</u>	<u>89 692</u>

Note 12 : Créances d'exploitation

Le solde de ce poste présente au 30 Juin 2010 un solde de D : 1.090.167, contre un solde nul pour la même date de l'exercice précédent et englobe principalement le montant à encaisser sur la cession des BTA.

TUNISIE SICAV

17, Rue de Jérusalem
1002 Tunis

Note 12 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital au cours de la période allant du 1er janvier au 30 Juin 2010 se détaillent ainsi :

Capital au 31/12/2009

Montant	371 704 413
Nombre de titres	2 939 215
Nombre d'actionnaires	10 381

Souscriptions réalisées

Montant	388 393 473
Nombre de titres émis	3 071 178
Nombre d'actionnaires nouveaux	5 314

Rachats effectués

Montant	(323 513 496)
Nombre de titres rachetés	(2 558 146)
Nombre d'actionnaires sortants	(1 315)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(710 315)
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres	1 250 627
Régularisation des sommes non distribuables	80 155
Résultats antérieurs incorporés au capital (A)	12 295 121
Régularisation des résultats incorporés au capital	2 146 080

Capital au 30-06-2010

Montant	451 646 058
Nombre de titres	3 452 247
Nombre d'actionnaires	14 380

(A) Suivant décision de l'assemblée générale ordinaire du 21 Mai 2010.

SICAV PLUS
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS
FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 JUIN 2010

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 27 février 2009 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers trimestriels de la Société «SICAV PLUS» pour la période allant du premier Avril au 30 Juin 2010, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 1.811.014, un actif net D : 1.805.643 et un bénéfice de la période de D : 21.268.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société « SICAV PLUS » comprenant le bilan au 30 Juin 2010, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

1- La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2- Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3- A notre avis, les états financiers trimestriels de la Société « SICAV PLUS », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 30 Juin 2010, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

4- Sans remettre en cause l'opinion ci-dessus exprimée, nous faisons signaler que les placements monétaires et disponibilités représentent à la clôture de la période 16,92% de l'actif net de la société, se situant ainsi au dessous du seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
Karim DEROUCHE

SICAV PLUS

17, Rue de Jérusalem - 1002 Tunis

BILAN ARRETE AU 30 JUIN 2010

(Montants exprimés en dinar tunisien)

ACTIF	Note	30/06/2010	30/06/2009	31/12/2009
Portefeuille-titres	4	1 410 166	1 575 712	1 527 385
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		62	60	62
Obligations et valeurs assimilées		1 309 532	1 475 082	1 426 752
Tires des Organismes de Placement Collectif		100 572	100 570	100 571
Placements monétaires et disponibilités		305 459	450 432	395 103
Placements monétaires	6	286 381	439 894	385 728
Disponibilités		19 078	10 538	9 375
Créances d'exploitation	12	95 389	-	-
TOTAL ACTIF		1 811 014	2 026 144	1 922 488
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	8	4 413	4 388	4 171
Autres créditeurs divers	9	958	16 290	1 550
TOTAL PASSIF		5 371	20 678	5 721
ACTIF NET				
Capital	13	1 773 566	1 969 181	1 846 948
Sommes distribuables				
Sommes distribuables de l'exercice clos				-
Sommes distribuables de l'exercice		32 077	36 285	69 819
ACTIF NET		1 805 643	2 005 466	1 916 767
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		1 811 014	2 026 144	1 922 488

SICAV PLUS

17, Rue de Jérusalem 1002 Tunis

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinar tunisien)

	Note	Période du 01/04 au 30/06/2010	Période du 01/01 au 30/06/2010	Période du 01/04 au 30/06/2009	Période du 01/01 au 30/06/2009	Année 2009
Revenus du portefeuille-titres	5	21 822	42 236	22 354	45 338	88 189
Revenus des actions et valeurs assimilées		3	-	-	-	-
Revenus des obligations et valeurs assimilées		20 719	40 079	21 262	43 069	83 698
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		1 100	2 157	1 092	2 269	4 491
Revenus des placements monétaires	7	2 531	4 878	2 521	5 532	10 239
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		24 353	47 117	24 875	50 870	98 428
Charges de gestion des placements	10	(5 192)	(9 993)	(5 162)	(10 630)	(20 486)
REVENU NET DES PLACEMENTS		19 161	37 124	19 713	40 240	77 942
Autres produits		62	131	32	64	172
Autres charges	11	(600)	(1 156)	(522)	(1 076)	(2 084)
RESULTAT D'EXPLOITATION		18 623	36 099	19 223	39 228	76 030
Régularisation du résultat d'exploitation		(3 873)	(4 022)	(1 887)	(2 943)	(6 211)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		14 750	32 077	17 336	36 285	69 819
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		3 873	4 022	1 887	2 943	6 211
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(588)	(839)	(908)	(1 483)	(4 006)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		3 233	5 854	6 901	8 361	10 060
RESULTAT DE LA PERIODE		21 268	41 114	25 216	46 106	82 084

SICAV PLUS

17, Rue de Jérusalem 1002 Tunis

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinar tunisien)

	Période du 01/04 au 30/06/2010	Période du 01/01 au 30/06/2010	Période du 01/04 au 30/06/2009	Période du 01/01 au 30/06/2009	Année 2009
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	<u>21 268</u>	<u>41 114</u>	<u>25 216</u>	<u>46 106</u>	<u>82 084</u>
Résultat d'exploitation	18 623	36 099	19 223	39 228	76 030
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(588)	(839)	(908)	(1 483)	(4 006)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	3 233	5 854	6 901	8 361	10 060
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	<u>(155 835)</u>	<u>(152 238)</u>	<u>(130 274)</u>	<u>(270 065)</u>	<u>(394 742)</u>
Souscriptions					
- Capital	1 286 427	1 985 110	405 330	602 084	1 034 695
- Régularisation des sommes non distribuables	35 456	35 544	6 718	7 134	34 340
- Régularisation des sommes distribuables	56 169	86 335	22 190	30 857	19 031
Rachats					
- Capital	(1 432 416)	(2 127 435)	(528 910)	(859 230)	(1 408 312)
- Régularisation des sommes non distribuables	(41 291)	(41 435)	(16 733)	(17 110)	(49 254)
- Régularisation des sommes distribuables	(60 180)	(90 357)	(18 869)	(33 800)	(25 242)
VARIATION DE L'ACTIF NET	<u>(134 567)</u>	<u>(111 124)</u>	<u>(105 058)</u>	<u>(223 959)</u>	<u>(312 658)</u>
ACTIF NET					
En début de période	1 940 210	1 916 767	2 110 524	2 229 425	2 229 425
En fin de période	1 805 643	1 805 643	2 005 466	2 005 466	1 916 767
NOMBRE D'ACTIONNAIRES					
En début de période	44 456	44 368	50 378	53 722	53 722
En fin de période	40 949	40 949	47 284	47 284	44 368
VALEUR LIQUIDATIVE	<u>44.095</u>	<u>44.095</u>	<u>42.413</u>	<u>42.413</u>	<u>43.202</u>
TAUX DE RENDEMENT	<u>1.03%</u>	<u>2.07%</u>	<u>1.24%</u>	<u>2.20%</u>	<u>4.10%</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS**AU 30 JUIN 2010****NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE**

SICAV PLUS est une société d'investissement à capital variable régie par le code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 29 Avril 1993 à l'initiative de Tunisie Leasing et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des Finances en date du 02 Avril 1993.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, SICAV PLUS bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 Juin 2010, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 30 Juin 2010 ou à la date antérieure la plus récente.

3.3- Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

SICAV PLUS

17,Rue Jérusalem 1002 Tunis

Note 4 : Portefeuille- titres

Le solde de ce poste s'élève au 30 Juin 2010, à D: 1.410.166 , et se détaille comme suit :

	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2010	% Actif net
Actions,valeurs assimilées & droits rattachés		44	62	0.00%
Actions, valeurs assimilées &droits rattachés admis à la cote		44	62	0.00%
<u>Actions</u>				
TPR	11	44	62	0.00%
Obligations des sociétés et valeurs assimilées		1 122 616	1 309 532	72.52%
Obligations des sociétés		118 000	119 277	6.61%
SKANES BEACH 2003 A	1 500	30 000	30 060	1.66%
TUNISIE LEASING 2008/1	300	18 000	18 003	1.00%
AMEN BANK 2006	1 000	70 000	71 214	3.94%
Bons du Trésor Assimilables		1 004 616	1 190 255	65.92%
BTA 10 2013 6.10%	80	85 440	86 962	4.82%
BTA 04 2014 7.50%	317	332 084	328 095	18.17%
BTA 07 2014 8.250%	443	451 322	475 526	26.34%
BTA 02-2015 7,00%	60	62 220	62 880	3.48%
BTA 07 2017 6.75%	25	24 750	26 067	1.44%
BTA 05 2022 6.90%	50	48 800	49 216	2.73%
BTA 03 2012 6.00%	155	159 650	161 509	8.94%
Titres des Organismes de Placement Collectif		100 000	100 572	5.57%
Parts des Fonds Communs de Créances				
BIAT CREDIMMO 1	100	100 000	100 572	5.57%
Total		1 222 660	1 410 166	78.10%

SICAV PLUS

17, Rue de Jérusalem 1002 Tunis

Note 5 : Revenus du portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent D : 21.822 , pour la période allant du 01.04 au 30.06.2010, contre D : 22.354 pour la période allant du 01.04 au 30.06.2009 et se détaillent comme suit :

	Trimestre 2 2010	Trimestre 2 2009
Revenus des actions et valeurs assimilées		
- dividendes	3	-
Revenus des obligations et valeurs assimilées		
<i>Revenus des obligations</i>		
- intérêts	3 054	3 959
<i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</i>		
- intérêts	17 665	17 303
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		
<i>Revenus des parts des Fonds Communs de Créances</i>		
- intérêts	1 100	1 092
TOTAL	21 822	22 354

Note 6 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 30 Juin 2010 à D : 286.381 contre D : 439.894 au 30.06.2009, et se détaille comme suit :

Désignation titre	Valeur nominale	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2010	% Actif net
Dépôt à vue		129 154	130 415	7.22%
Amen bank pasteur		129 154	130 415	7.22%
Bons de trésor à court terme	160 000	154 325	155 966	8.64%
BTC 52 au 18/01/2011	160 000	154 325	155 966	8.64%
Total général		283 479	286 381	15.86%

Note 7 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.04 au 30.06.2010 à D : 2.531 contre D : 2.521 pour la période allant du 01.04 au 30.06.2009 et présente le montant des intérêts au titre du deuxième trimestre 2010 sur les dépôts à vue et les bons de trésor à court terme , et se détaille comme suit :

	Trimestre 2 2010	Trimestre 2 2009
Intérêts des dépôts à vue	1 261	1 009
Intérêts des BTC	1 270	1 512
TOTAL	2 531	2 521

SICAV PLUS

17, Rue de Jérusalem 1002 Tunis

Note 8 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 30.06.2010 à D : 4.413 contre D : 4.388 au 30.06.2009 et englobe le montant à payer à Tunisie Valeurs au titre de la commission de gestion pour la période allant du premier Avril 2010 au 30 Juin 2010 et se détaille ainsi :

	<u>30/06/2010</u>	<u>30/06/2009</u>
Montant HT	4 400	4 375
TVA	792	787
Total TTC	<u>5 192</u>	<u>5 162</u>
Retenue à la source	779	774
Net à payer	<u>4 413</u>	<u>4 388</u>

Note 9 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 30.06.2010 à D : 958 contre D : 16.290 au 30.06.2009, et se détaille ainsi :

	<u>30/06/2010</u>	<u>30/06/2009</u>
Redevance CMF	158	166
Retenues à la source à payer	779	774
Solde des souscriptions et des rachats de la journée du 30 Juin	-	15 350
TCL	21	-
Total	<u>958</u>	<u>16 290</u>

Note 10 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/04 au 30/06/2010 à D : 5.192 contre D : 5.162 pour la même période de l'exercice précédent et représente la commission de gestion facturée par Tunisie Valeurs au titre du deuxième trimestre 2010.

Note 11 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent pour la période allant du 01/04/2010 au 30/06/2010 à D : 600 contre D : 522 pour la même période de l'exercice précédent et englobe principalement la redevance du CMF.

Note 12 : Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 30 Juin 2010 à D : 95.389, il représente exclusivement le produit de la cession de titres à encaisser.

SICAV PLUS

17, Rue de Jérusalem 1002 Tunis

Note 13 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1er janvier au 30 Juin 2010, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2009

Montant	1 846 948
Nombre de titres	44 368
Nombre d'actionnaires	779

Souscriptions réalisées

Montant	1 985 110
Nombre de titres émis	47 687
Nombre d'actionnaires nouveaux	101

Rachats effectués

Montant	(2 127 435)
Nombre de titres rachetés	(51 106)
Nombre d'actionnaires sortants	(133)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(839)
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions titres	5 854
Régularisation des sommes non distribuables	(511)
Résultats antérieurs incorporés au capital (A)	69 819
Régularisation des résultats antérieurs incorporés au capital	(5 380)

Capital au 30-06-2010

Montant	1 773 566
Nombre de titres	40 949
Nombre d'actionnaires	747

(A) Suivant décision de l'assemblée générale ordinaire du 21 Mai 2010.

SICAV ENTREPRISE
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS
FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 JUIN 2010

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, qui nous a été confié par votre conseil d'administration, et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à l'examen limité des états financiers trimestriels de la société SICAV ENTREPRISE pour la période allant du 1er avril au 30 juin 2010.

Ces états financiers trimestriels ont été établis sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur les états financiers basée sur notre examen limité.

Nous avons effectué notre examen limité conformément aux normes professionnelles généralement admises relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Les états financiers trimestriels ci-joints arrêtés au 30 juin 2010, font apparaître un total actif de 46 606 087 DT, un actif net de 46 492 189 DT pour 452 017 actions en circulation et une valeur liquidative égale par action à 102,855 DT.

Compte tenu des diligences que nous avons accomplies, nous n'avons pas relevé d'éléments ou pris connaissance de faits pouvant affecter de façon significative les états financiers trimestriels de SICAV ENTREPRISE arrêtés au 30 juin 2010.

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
Mourad FRADI

SICAV ENTREPRISE

BILAN TRIMESTRIEL ARRETE AU 30 JUIN 2010

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	30/06/2010	30/06/2009	31/12/2009
ACTIF				
<i>Portefeuille-titres</i>				
Obligations et valeurs assimilées		33 468 130	27 119 237	26 071 927
Titres OPCVM		942 693	906 493	925 673
	3.1	34 410 823	28 025 730	26 997 600
<i>Placements monétaires et disponibilités</i>				
Placements monétaires	3.2	5 385 251	4 083 070	2 476 651
Disponibilités	3.3	6 810 013	4 417 816	6 664 050
		799 300	8 500 886	9 140 701
<i>Créances d'exploitations</i>				
<i>Autres actifs</i>				
TOTAL ACTIF		35 210 123	36 526 616	36 138 301
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	3.4	109 702	89 743	89 824
Autres créditeurs divers		4 196	3 004	3 006
TOTAL PASSIF		113 898	92 747	92 830
ACTIF NET				
Capital	3.5	45 692 889	35 770 819	34 795 212
Sommes distribuables		799 300	663 050	1 250 259
Sommes distribuables des exercices antérieurs				
Sommes distribuables de l'exercice		799 300	663 050	1 250 259
ACTIF NET		46 492 189	36 433 869	36 045 471
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		46 606 087	36 526 616	36 138 301

SICAV ENTREPRISE

ETAT DE RESULTAT

PERIODE ALLANT DU 1^{er} AVRIL 2010 AU 30 JUIN 2010

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	Du 01/04/2010 au 30/06/2010	Du 01/01/2010 au 30/06/2010	Du 01/04/2009 au 30/06/2009	Du 01/01/2009 au 30/06/2009	Du 01/01/2009 au 31/12/2009
Revenus du portefeuille-titres		428 283	762 150	371 994	697 298	1 390 643
Dividendes	4.1	35 599	35 599	39 383	39 383	39 383
Revenus des obligations et valeurs assimilées	4.2	392 684	726 551	332 611	657 627	1 350 687
Autres revenus					288	573
Revenus des placements monétaires	4.3	82 236	153 583	66 606	152 849	283 077
<i>Total des revenus des placements</i>		510 519	915 733	438 600	850 147	1 673 720
Charges de gestion des placements	4.4	<109 702>	<202 465>	<89 743>	<181 130>	<365 162>
Revenu net des placements		400 817	713 268	348 857	669 017	1 308 558
Autres produits						
Autres charges	4.5	<12 268>	<22 666>	<8 974>	<18 113>	<36 516>
Résultat d'exploitation		388 549	690 602	339 883	650 904	1 272 042
Régularisation du résultat d'exploitation		99 526	108 698	7 582	12 146	<21 783>
Sommes distribuables de la période		488 075	799 300	347 465	663 050	1 250 259
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		<99 526>	<108 698>	<7 582>	<12 146>	21 783
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		<53 104>	<51 967>	<39 140>	<29 116>	<21 488>
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres		17 722	72 280	101 240	133 811	218 377
Frais de négociation						
Résultat net de la période		353 167	710 915	401 983	755 599	1 468 931

SICAV ENTREPRISE

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

PERIODE ALLANT DU 1^{er} AVRIL 2010 AU 30 JUIN 2010

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

Notes	Du 01/04/2010 au 30/06/2010	Du 01/01/2010 au 30/06/2010	Du 01/04/2009 au 30/06/2009	Du 01/01/2009 au 30/06/2009	Du 01/01/2009 au 31/12/2009
Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation	353 167	710 915	401 983	755 599	1 468 931
Résultat d'exploitation	388 549	690 602	339 883	650 904	1 272 042
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	<53 104>	<51 967>	<39 140>	<29 116>	<21 488>
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	17 722	72 280	101 240	133 811	218 377
Frais de négociation					
Distributions de dividendes	<1 534 280>	<1 534 280>	<1 272 861>	<1 272 861>	<1 272 861>
Transactions sur le capital	8 729 164	11 270 083	<451 931>	1 690 474	588 744
Souscriptions	27 894 019	39 005 362	12 523 740	21 471 832	47 348 241
Capital	26 936 632	37 609 517	12 114 200	20 704 474	45 795 176
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	32 436	34 229	32 813	35 349	134 319
Régularisation des sommes distribuables	924 951	1 361 616	376 727	732 009	1 418 746
Rachats	<19 164 855>	<27 735 279>	<12 975 671>	<19 781 358>	<46 759 497>
Capital	<18 514 073>	<26 741 865>	<12 491 118>	<19 021 751>	<45 178 830>
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	<21 520>	<24 517>	<25 689>	<27 905>	<128 299>
Régularisation des sommes distribuables	<629 262>	<968 897>	<458 864>	<731 702>	<1 452 368>
Variation de l'actif net	7 548 051	10 446 718	<1 322 809>	1 173 212	784 814
Actif net					
En début de période	38 944 138	36 045 471	37 756 678	35 260 657	35 260 657
En fin de période	46 492 189	46 492 189	36 433 869	36 433 869	36 045 471
Nombre d'actions					
En début de période	368 642	344 438	358 809	338 301	338 301
En fin de période	452 017	452 017	355 056	355 056	344 438
Valeur liquidative	102,855	102,855	102,614	102,614	104,650

Notes aux états financiers trimestriels

Arrêtés au 30 juin 2010

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

1 – PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société SICAV ENTREPRISE est une société d'investissement à capital variable de type obligataire, régie par le Code des Organismes de Placement Collectif.

Elle a été créée le 2 mai 2005 avec pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion du portefeuille titres de la SICAV est assurée par la société TUNISIE VALEURS.

L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds de la SICAV.

La société SICAV ENTREPRISE bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 janvier 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

2 – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 juin 2010 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par la société pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2 Evaluation des placements en obligations et valeurs assimilées

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restant à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

2.3 Placements monétaires

Cette catégorie de titres comprend les billets de trésorerie, les certificats de dépôt et les bons du trésor émis sur le marché monétaire. Ces valeurs sont évaluées à la date d'arrêtée à leur valeur nominale déduction faite des intérêts précomptés non courus.

2.4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.5 Capital social

Le capital social est quotidiennement augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

2.6 Le résultat net de la période

Le résultat net de la période est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres et des placements monétaires, diminué des autres charges.
- Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins values réalisées et/ou potentielles sur actions et obligations et diminué des frais de négociation.

2.7 Sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent au résultat d'exploitation de la période majoré de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

La régularisation des distributions de l'exercice en cours est égale à une fraction du prix d'émission et de rachat, calculée au prorata des résultats d'exploitation.

2.8 Abonnement des charges

Les commissions du gestionnaire et la redevance payée au Conseil du Marché Financier sont provisionnées au jour le jour en pourcentage de l'actif net.

3 – NOTES SUR LE BILAN**3.1 Portefeuille titres :**

Le solde de cette rubrique au 30 juin 2010 se détaille comme suit:

	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% actif</u>
Obligations et valeurs assimilées				
Obligations de sociétés				
AB SUBORDONNE 08 B	3 000	270 000	271 698	0,58%
AIL 2007	4 000	240 000	247 088	0,53%
AIL 2008	3 000	240 000	249 369	0,54%
AIL 2009/1	3 500	280 000	285 106	0,61%
AIL 2010/1	2 000	200 000	201 933	0,43%
AMEN BANK 2006	5 000	350 000	356 070	0,76%
ATB 2007/1 A	2 000	140 000	140 576	0,30%
ATB 2007/1 D	2 000	176 000	176 902	0,38%
ATL 2006/1	5 000	300 000	300 684	0,65%
ATL 2007/1	2 000	120 000	125 197	0,27%
ATL 2008/1	3 000	180 000	180 821	0,39%
ATL 2009	10 000	800 000	805 497	1,73%
ATL SUBORDONNE 2008	10 000	1 000 000	1 048 022	2,25%
BH 2009	5 000	500 000	510 571	1,10%
BH SUBORDONNE 2007	5 000	500 000	512 161	1,10%
BNA SUBORDONNE 2009	5 000	466 650	471 345	1,01%
BTK 2009 CAT.D	1 500	150 000	152 404	0,33%
BTKD 2006	20 000	800 000	821 370	1,76%
CIL 2005/1	2 500	150 000	155 984	0,33%
CIL 2007/1	5 000	300 000	307 308	0,66%
CIL 2007/2	3 000	180 000	183 308	0,39%
CIL 2008/1	7 000	560 000	584 413	1,25%
CIL 2009/1	4 000	400 000	416 684	0,89%
CIL 2009/2	5 000	500 000	517 023	1,11%
CIL 2009/3	3 000	300 000	305 282	0,66%
EL WIFACK LEAS.06/1	1 000	20 000	20 003	0,04%
FCC BIAT CREDIM 2 P3	200	200 000	201 248	0,43%
FCC BIAT CREDIMMO 1	400	400 000	402 288	0,86%
HANNIBAL LEASE	2 000	120 000	120 907	0,26%
MOURADI PALACE 05 A	3 000	180 000	180 205	0,39%
MOURADI PALACE 05 B	3 000	180 000	180 205	0,39%
PANOBOIS 2007	2 000	200 000	202 336	0,43%
SIHM 2008	2 000	200 000	208 192	0,45%
STB 2008/2	3 000	281 250	286 579	0,61%
TL 2005-1	4 000	80 000	83 019	0,18%
TL 2006-1	7 300	292 000	301 485	0,65%
TL 2007/1	10 000	600 000	615 899	1,32%
TL 2008/1	3 600	216 000	216 031	0,46%
TL 2008/2	3 000	240 000	247 385	0,53%
TL 2008/3	3 000	240 000	245 300	0,53%
TL 2009/2	8 000	800 000	808 447	1,73%
TL SUBORDONNE 2007	10 000	600 000	630 838	1,35%
TL SUBORDONNE 2009	3 400	340 000	351 747	0,75%
UIB 2009/1 TR C	15 000	1 500 000	1 567 123	3,36%
UNIFACTOR 2008	4 000	240 000	243 728	0,52%
Total Obligations de sociétés		16 031 900	16 439 781	35,25%
Bons du trésor Assimilables				
BTA 03-2012-6%	2 986	3 076 889	3 112 724	6,68%
BTA 10-2013-6.10%	1 130	1 184 805	1 227 854	2,63%
BTA 07-2014-8.25%	2 000	2 251 429	2 401 774	5,15%
BTA 02-2015-7%	5 300	5 490 288	5 532 058	11,87%
BTA 07-2017-6.75%	900	892 880	940 282	2,02%
BTA 03-2019-5.5%	2 000	2 050 750	2 075 493	4,45%
BTA 05-2022-6.9%	25	27 000	27 135	0,06%
Total Bons de trésor		14 974 041	15 317 320	32,86%
Bons du trésor Zéro Coupon				

BTZC OCT 2016	2 640	1 477 407	1 711 029	3,67%
Total Bons de trésor Zéro Coupon		1477 407	1 711 029	3,67%
Total obligations et valeurs assimilées		32 483 348	33 468 130	71,78%
Titres des OPCVM				
SICAV AXIS TRESORERIE	3 021	324 864	316 972	0,68%
UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	6 109	637 731	625 721	1,34%
Total OPCVM		962 595	942 693	2,02%
Total		33 445 943	34 410 823	73,80%

3.2 Placements monétaires :

Le solde de cette rubrique au 30 juin 2010 se détaille comme suit :

	<u>Valeur nominale</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% actif</u>
<u>Certificats de dépôt</u>				
AMEN BANK au 07/07/2010	500 000	499 166	499 750	1,07%
AMEN BANK au 08/07/2010	500 000	499 166	499 708	1,07%
Total émetteur AMEN BANK	1 000 000	998 332	999 458	2,14%
Total Certificats de dépôt	1 000 000	998 332	999 458	2,14%
<u>Billets de trésorerie</u>				
<u>Billets de trésorerie précomptés</u>				
TUNISIE FACTORING au 08/07/2010	2 500 000	2 497 115	2 497 980	5,36%
TUNISIE FACTORING au 09/08/2010	1 500 000	1 488 171	1 493 410	3,20%
Total émetteur TUNISIE FACTORING	4 000 000	3 985 286	3 991 390	8,56%
Total billets de trésorerie	4 000 000	3 985 286	3 991 390	8,56%
<u>Bon de trésor à court terme</u>				
BTC 52 semaines 07/09/2010	400 000	384 494	394 403	0,85%
Total bons de trésor à court terme	400 000	384 494	394 403	0,85%
Total	5 400 000	5 368 112	5 385 251	11,55%

3.3 Disponibilités :

Le solde de cette rubrique au 30 juin 2010 se détaille comme suit :

	<u>30/06/2010</u>	<u>30/06/2009</u>	<u>31/12/2009</u>
Dépôt à vue Amen bank Pasteur	5 080 500	3 864 142	4 519 000
Compte à terme Amen bank Pasteur	1 500 000	1 500 000	1 500 000
Amen Bank PASTEUR	224 192	68 026	578 148
Intérêts courus sur dépôt à vue	54 315	49 884	91 918
Amen Bank Med V	23 269	69 923	20 679
Coupon à recevoir	-	<42>	-

Retenue à la source sur intérêts dépôt à vue	<10 863>	<9 977>	<18 384>
Liquidation émissions/rachats	<61 400>	<1 124 140>	<27 311>
	6 810 013	4 417 816	6 664 050

3.4 Opérateurs créditeurs :

Le solde de cette rubrique au 30 juin 2010 correspond au montant à payer à la société TUNISIE VALEURS au titre de la commission de gestion pour la période allant du 1^{er} avril au 30 juin 2010.

3.5 Capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2010 se détaillent comme suit :

Capital au 1^{er} janvier 2010

Montant	34 795 212
Nombre de titres	344 438
Nombre d'actionnaires	163

Souscriptions réalisées

Montant	37 609 517
Nombre de titres	372 297
Nombre d'actionnaires entrants	66

Rachats effectués

Montant	26 741 865
Nombre de titres	264 718
Nombre d'actionnaires sortants	24

Autres mouvements

Différences d'estimation (+/-)	<51 967 >
Plus ou moins-value réalisée	72 280
Régularisations des sommes non distribuables	9 349
Résultat antérieur incorporé au capital	363 (i)

Capital au 30 juin 2010

Montant	45 692 889
Nombre de titres	452 017
Nombre d'actionnaires	205

(i) L'assemblée générale ordinaire du 21 mai 2010 a décidé d'intégrer le reliquat non distribuable provenant des arrondis au capital social.

4 – NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT**4.1 Dividendes :**

Le solde de cette rubrique pour la période allant du 1^{er} avril au 30 juin 2010 se détaille comme suit :

	<u>30/06/2010</u>	<u>30/06/2009</u>
Dividende UNIVERS OBLIGATION SICAV	24 025	27 579
Dividende SICAV AXIS TRESORE	<u>11 574</u>	<u>11 804</u>
	<u>35 599</u>	<u>39 383</u>

4.2 Revenus des obligations et valeurs assimilées :

Le solde de cette rubrique pour la période allant du 1^{er} avril au 30 juin 2010 se détaille comme suit :

	<u>Période du</u> <u>01/04/2010 au</u> <u>30/06/2010</u>	<u>Période du</u> <u>01/04/2009 au</u> <u>30/06/2009</u>	<u>Exercice</u> <u>clos au</u> <u>31/12/2009</u>
Intérêts sur obligations	199 990	178 307	753 093
Intérêts sur BTA	170 409	133 671	514 141
Intérêts sur BTZC	22 285	20 633	83 453
	<u>392 684</u>	<u>332 611</u>	<u>1 350 687</u>

4.3 Revenus des placements monétaires :

Le solde de cette rubrique pour la période allant du 1^{er} avril au 30 juin 2010 se détaille comme suit :

	<u>Période du</u> <u>01/04/2010 au</u> <u>30/06/2010</u>	<u>Période du</u> <u>01/04/2009 au</u> <u>30/06/2009</u>	<u>Exercice</u> <u>clos au</u> <u>31/12/2009</u>
Intérêts sur billets	35 844	20 675	118 777
Intérêts sur dépôt à vue	31 498	28 845	114 604
Intérêts sur certificats	11 389	7 116	23 950
Intérêts sur BTC	3 505	9 970	25 746
	<u>82 236</u>	<u>66 606</u>	<u>283 077</u>

4.4 Charges de gestion des placements :

Le solde de cette rubrique s'élève pour la période allant du 1^{er} avril au 30 juin 2010 à 109 702 DT et correspond à la rémunération du gestionnaire.

4.5 Autres charges :

Le solde de cette rubrique pour la période allant du 1^{er} avril au 30 juin 2010 se détaille comme suit :

	<u>Période du</u> <u>01/04/2010 au</u> <u>30/06/2010</u>	<u>Période du</u> <u>01/04/2009 au</u> <u>30/06/2009</u>	<u>Exercice</u> <u>clos au</u> <u>31/12/2009</u>
Redevance CMF	10 970	8 974	36 516
TCL	1 298	-	-
	<u>12 268</u>	<u>8 974</u>	<u>36 516</u>

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRE**SOCIETE FRIGORIFIQUE ET BRASSERIE DE TUNIS
-SFBT-**

Siège social : 5, Route de l'hôpital militaire- 1005 Tunis.

La Société Frigorifique et Brasserie de Tunis, publie ci-dessous, ses états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2010 accompagnés du rapport des commissaires aux comptes, Mr Abderrahmen FENDRI (Conseil Audit Formation) et Mr Abdelaziz KRAMTI (Sté Conseil & Audit).

BILAN
Période du 01/01/2010 au 30/06/2010

(en dinar Tunisien)

Actifs	NOTES	Au 30/06/2010	Au 30/06/2009	Au 31/12/2009
<u>ACTIFS NON COURANTS</u>	-			
Actifs immobilisés				
Immobilisations incorporelles	<i>III-1</i>	495 055,959	432 846,459	495 055,959
Moins : amortissements	<i>III-1</i>	-415 833,851	-357 286,208	-386 993,958
		79 222,108	75 560,251	108 062,001
Immobilisations corporelles	<i>III-1</i>	201 644 102,452	189 301 166,138	191 699 638,758
Moins : amortissements	<i>III-1</i>	-118 122 690,094	-111 430 656,471	-114 291 188,261
Moins : provisions		-358 826,910	-358 826,910	-358 826,910
		83 162 585,448	77 511 682,757	77 049 623,587
Immobilisations financières	<i>III-1</i>	118 014 823,638	107 599 619,638	113 819 519,638
Moins : provisions	<i>III-1</i>	-2 000 000,000	-500 000,000	-1 500 000,000
		116 014 823,638	107 099 619,638	112 319 519,638
Total des actifs immobilisés		199 256 631,194	184 686 862,646	189 477 205,226
Autres actifs non courants	<i>III-2</i>	1 780 855,454	1 826 345,386	1 805 570,730
Total des actifs non courants		201 037 486,648	186 513 208,032	191 282 775,956
<u>ACTIFS COURANTS</u>	-			
Stocks	<i>III-3</i>	34 926 712,176	24 844 488,072	23 913 215,867
Moins : provisions		-257 396,161	-257 396,161	-257 396,161
		34 669 316,015	24 587 091,911	23 655 819,706
Clients et comptes rattachés	<i>III-4</i>	58 219 882,900	52 964 790,802	43 329 081,463
Moins : provisions		-7 791 729,826	-7 854 495,576	-7 609 879,557
		50 428 153,074	45 110 295,226	35 719 201,906
Autres actifs courants	<i>III-5</i>	6 729 860,373	4 556 457,818	686 222,893
Placements et autres actifs financiers	<i>III-6</i>	8 823 584,954	5 802 172,686	7 233 523,631
Liquidités et équivalents de liquidités	<i>III-7</i>	12 472 420,534	10 420 377,696	27 312 248,816
Total des actifs courants		113 123 334,950	90 476 395,337	94 607 016,952
TOTAL DES ACTIFS		314 160 821,598	276 989 603,369	285 889 792,908

Bilan***Période du 01/01/2010 au 30/06/2010******(en dinar Tunisien)***

Capitaux Propres et Passifs	NOTES	Au 30/06/2010	Au 30/06/2009	Au 31/12/2009
Capitaux propres				
Capital social	III-8	61 000 000,000	56 000 000,000	56 000 000,000
Réserves	III-8	14 308 771,134	14 308 771,134	14 308 771,134
Autres capitaux propres	III-8	17 518 548,034	11 363 082,034	11 363 082,034
Résultats reportés	III-8	69 816 291,623	63 641 571,751	63 641 571,751
		-	-	-
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		162 643 610,791	145 313 424,919	145 313 424,919
Résultat net		39 005 703,681	36 505 266,494	49 263 519,872
Résultat affecté dans un compte spécial d'investissement				4 666 666,000
Total des capitaux propres avant affectation		201 649 314,472	181 818 691,413	199 243 610,791
PASSIFS				
PASSIFS NON COURANTS				
Emprunts	III-9	16 402 607,212		16 402 607,212
Autres passifs financiers	III-10	31 292 177,288	29 731 813,853	29 939 694,558
Provisions	III-11	1 334 433,079	1 334 433,079	1 334 433,079
Total des passifs non courants		49 029 217,579	31 066 246,932	47 676 734,849
PASSIFS COURANTS				
Fournisseurs et comptes rattachés	III-12	29 050 915,067	13 572 065,341	8 562 783,514
Autres passifs courants	III-13	25 850 899,310	38 164 267,303	20 385 252,928
Concours bancaires et autres passifs financiers	III-14	8 580 475,170	12 368 332,380	10 021 410,826
Total des passifs courants		63 482 289,547	64 104 665,024	38 969 447,268
TOTAL DES PASSIFS		112 511 507,126	95 170 911,956	86 646 182,117
Total des capitaux propres et des passifs		314 160 821,598	276 989 603,369	285 889 792,908

Etat de résultat
Période du 01/01/2010 au 30/06/2010

(en dinar Tunisien)

	NOTES	Au 30/06/2010	Au 30/06/2009	Au 31/12/2009
Produits d'exploitation				
Revenus	III-15	93 997 516,936	83 053 659,638	180 555 726,932
Autres produits d'exploitation	III-16	7 978 583,040	7 505 455,514	15 814 652,087
Production immobilisée				60 417,055
Total des produits d'exploitation		101 976 099,976	90 559 115,152	196 430 796,074
Charges d'exploitation				
Variation des stocks des produits finis et des encours (en + ou -)	III-17	-2 216 446,717	197 373,125	161 794,436
Achats de marchandises consommés	III-18	13 552 962,434	27 631 094,223	59 491 962,335
Achats d'approvisionnements consommés	III-19	44 814 277,648	27 043 895,277	61 423 660,231
Charges de personnel	III-20	6 203 830,615	6 362 185,285	12 022 966,270
Dotations aux amortissements et aux provisions	III-21	4 661 695,462	4 493 750,771	9 321 030,274
Autres charges d'exploitation	III-22	14 839 288,572	7 841 294,826	14 444 977,779
Total des charges d'exploitation		81 855 608,014	73 569 593,507	156 866 391,325
Résultat d'exploitation		20 120 491,962	16 989 521,645	39 564 404,749
Charges financières nettes	III-23	-1 858 083,034	-335 674,102	-1 799 012,851
Produits des placements	III-24	24 707 434,152	22 048 913,602	22 717 338,176
Autres gains ordinaires	III-25	276 583,041	1 186 358,274	1 364 930,786
Autres pertes ordinaires	III-26	-40 722,440	-83 852,925	-116 342,188
Résultat des activités ordinaires avant réinvest et impôt		43 205 703,681	39 805 266,494	61 731 318,672
Impôt sur les sociétés		4 200 000,000	3 300 000,000	7 801 132,800
Résultat des activités ordinaires		39 005 703,681	36 505 266,494	53 930 185,872
Eléments extraordinaires (Gains/Pertes)				
Résultat des activités ordinaires après réinvest et impôt		39 005 703,681	36 505 266,494	49 263 519,872
Résultat affecté dans un compte spécial d'investissement				4 666 666,000
Effets des modifications comptables (net d'impôt)				
Résultat net		39 005 703,681	36 505 266,494	53 930 185,872

Etat de flux de trésorerie
Période du 01/01/2010 au 30/06/2010

**(en dinar
Tunisien)**

<i>Désignation</i>	<i>30/06/2010</i>	<i>30/06/2009</i>	<i>31/12/2009</i>
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Résultat de l'exercice	39 005 703,681	36 505 266,494	53 930 185,872
Ajustements ,Amortissements et Provisions	4 559 810,594	3 750 203,504	8 887 269,993
Ajustements casses bouteilles	601 884,868	743 547,267	1 433 760,281
Ajustements pour reprise sur provisions	-17 618,599		-24 878,694
Variation des Stocks	-11 013 496,309	-1 027 774,180	-96 501,975
Variation des Créances	-13 538 318,707	-17 946 880,435	-8 103 290,391
Variation des Autres actifs	-7 608 983,527	439 818,145	-489 522,281
Variations Fournisseurs et autres dettes	25 953 777,935	10 050 200,093	3 659 592,186
Ajustements Plus ou moins value sur cession	-25 360,000	-1 186 858,750	-1 498 694,937
Ajustements Encaissement dividendes	-24 513 589,860	-21 790 119,073	-22 003 814,673
Transfert des Charges			-60 417,055
Flux de trésoreries provenant de (affectés à) l'exploitation	13 403 810,076	9 537 403,065	35 633 688,326
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-8 973 932,975	-8 503 950,868	-11 431 455,930
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations Corporelles et incorporelles	25 360,000	1 335 081,000	1 455 145,481
Encaissements Dividendes et autres distributions	24 513 589,860	18 332 126,573	22 003 814,673
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	-4 195 304,000	-1 363 125,000	-7 583 025,000
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations Financières		1 549 378,438	1 549 378,438

Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement	11 369 712,885	11 349 510,143	5 993 857,662
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Decaisements Dividendes et autres distributions	-36 588 526,144	-17 202 311,705	-33 821 764,505
Encaissements provenant des emprunts pour financement des stocks	2 000 000,000		9 500 000,000
Encaissements provenant des emprunts bancaires			18 256 195,312
Remboursement d'emprunts pour financement des stocks		-3 000 000,000	-12 500 000,000
Encaissements pour rachat des billets de trésorerie	19 500 000,000	14 500 000,000	43 050 000,000
Decaisements pour souscription des billets de trésorerie	-21 100 000,000	-16 000 000,000	-42 050 000,000
Decaisements pour acquisition de titres de placement			-1 243 985,600
Decaisements pour autres formes de placement monétaire	-2 710 000,000		-2 710 000,000
Encaissements pour autres formes de placement monétaire	2 710 000,000		
Encaissements pour cession de titres de placement		177 892,350	416 019,000
Decaisements pour emprunts bancaires à court terme	-898 301,931		
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement	-37 086 828,075	-21 524 419,355	-21 103 535,793
Incidences des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités			
Variation de trésorerie	<u>-12 313 305,114</u>	<u>-637 506,147</u>	<u>20 524 010,195</u>
Trésorerie au début de l'exercice	<u>19 213 561,658</u>	<u>-1 310 448,537</u>	<u>-1 310 448,537</u>
Trésorerie à la clôture de l'exercice	<u>6 900 256,544</u>	<u>-1 947 954,684</u>	<u>19 213 561,658</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES
ARRETES AU 30 JUIN 2010

I - PRESENTATION DE LA SOCIETE

Dénomination sociale	Société Frigorifique & Brasserie de Tunis
Forme Juridique	Société Anonyme
Date de création	JUIN 1925
Capital social	61.000.000 de dinars
Nombre de titres	61.000.000 actions
Date de clôture	31 décembre
Siège social	Boulevard de la Terre – Centre Urbain Nord – 1080 TUNIS
Secteur d'activité	Bières, Boissons Gazeuses et autres
Registre de commerce	B 12956 1997
Code TVA	001985 G A M 000

La SOCIETE FRIGORIFIQUE ET BRASSERIE DE TUNIS exploite actuellement :

- Une usine pour la fabrication de la bière,
- Trois usines pour la fabrication de boissons gazeuses,
- Le Café de Paris à Tunis,
- Un dépôt à Bizerte.

En outre, la SFBT a un patrimoine immobilier destiné à la location.

Les actionnaires de la SOCIETE FRIGORIFIQUE & BRASSERIE DE TUNIS sont :

Actionnaires	Nombre d'actions	Pourcentage
- B.N.A. Participations	8 545 550	14,01 %
- S.T.A.R.	5 265 188	8,63 %
- Brasseries et Glacières Internationales	21 637 632	35,47 %
- Maghreb Investissement	8 299 694	13,61 %
- Autres actionnaires	17 251 936	28,28 %
TOTAL	61 000 000	100,00 %

II - PRINCIPES ET SYSTEME COMPTABLES

II-1 - PRINCIPES ET CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la SOCIETE FRIGORIFIQUE ET BRASSERIE DE TUNIS sont tenus et présentés conformément aux dispositions :

- De la loi 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises,
- Du décret 96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité,
- Et les arrêtés du Ministère des Finances, portant approbation des normes comptables.

II-2 - LES IMMOBILISATIONS

Les immobilisations de la société sont enregistrées à leur prix de revient hors taxes, à l'exception des emballages (bouteilles et casiers) qui sont comptabilisés en TTC. Leur amortissement est calculé sur une base linéaire tenant compte de la durée de vie estimée de chaque bien immobilisé conformément à la réglementation fiscale en vigueur.

Les taux d'amortissement pratiqués par la société sont les suivants :

- Logiciels	33,33 %
- Constructions	5 %
- installations techniques matériel et outillage industriels	10 %
- Installations techniques matériel et outillage industriels Brasserie	15 %
- Matériel de transport et de manutention	20 %
- Mobilier et matériel de bureau	10 %
- Matériel informatique	15 %
- Agencement, aménagement et installation.....	10 %
- Emballages commerciaux durables (les casiers)	10 %

Pour les bouteilles, leur amortissement est constaté pour le montant de la casse semestrielle.

II-3 - LES STOCKS

Les stocks de la SFBT sont valorisés comme suit :

- Les matières premières et consommables à leur prix de revient hors taxes
- Les marchandises à leur prix d'achat auprès des filiales hors taxes,
- Les produits finis à leur coût de production hors taxes.

II-4 - UNITE MONETAIRE

Les états financiers, couvrant la période allant du 1^{er} janvier au 30 Juin 2010, de la SOCIETE FRIGORIFIQUE ET BRASSERIE DE TUNIS sont exprimés en dinar tunisien.

III - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

III-1 - ACTIFS IMMOBILISES :

III - 1-1 : Immobilisations corporelles et incorporelles :

Les investissements réalisés au cours du premier semestre 2010 se sont élevés à 10 546 231 Dinars, à savoir :

- Divers travaux de constructions	pour	:	654 000 Dinars
- Matériel Boissons Gazeuses	pour	:	184 710 Dinars
- Matériel Brasserie	pour	:	565 715 Dinars
- Autres immobilisations	pour	:	4 726 551 Dinars
- Emballages commerciaux durables	pour	:	4 415 255 Dinars

La casse bouteilles constatée est de 601 885 Dinars.

III-1-2 - Les immobilisations financières :

Les immobilisations financières ont subi les mouvements suivants :

a) Souscription et libération au capital des sociétés suivantes :

- La libération de 194 400 Dinars représentant le quart des 7 776 actions souscrites au capital de la SFBT Distribution.
- La souscription et la libération de 799 954 actions à l'augmentation du capital de la SOSTEM, soit 3 999 770 Dinars.
- L'achat en bourse de 54 actions SOSTEM pour 1 134 Dinars.

b) Provision : la provision constituée pour dépréciation des titres SMVDA Raoudha pour le premier semestre 2010 est de 500 000 Dinars.

III-2 - AUTRES ACTIFS NON COURANTS :

	JUIN 2010	JUIN 2009	DECEMBRE 2009
- Débiteurs divers	1 605 879	1 655 418	1 629 694
- Emballages à rendre	174 976	170 927	175 877
TOTAL	1 780 855	1 826 345	1 805 571

III-3 - STOCKS :

	JUIN 2010	JUIN 2009	DECEMBRE 2009
- Matières premières	9 219 790	6 971 116	5 414 610
- Matières consommables	18 749 785	13 182 581	13 826 700
- Produits finis	6 261 206	4 053 246	4 042 280
- Marchandises	695 931	637 545	629 626
TOTAL	34 926 712	24 844 488	23 913 216

La provision pour dépréciation des stocks est de 257 396 Dinars.

III-4 - CLIENTS ET COMPTES RATTACHES :

	JUIN 2010	JUIN 2009	DECEMBRE 2009
- Clients locaux	20 323 207	18 733 198	15 898 982
- Clients étrangers	5 608 125	5 563 058	5 124 093
- Clients filiales	19 423 143	16 235 380	7 743 229
- Clients douteux	7 972 596	8 099 383	7 683 533
- Locataires d'immeubles	- 23 905	- 97 909	- 41 053
- Effets à recevoir	4 907 870	4 170 903	6 671 489
- Clients locataires de camions	8 847	260 778	248 808
TOTAL	58 219 883	52 964 791	43 329 081

Courant le 1^{er} semestre 2010, il a été constitué une provision pour créances douteuses pour 199 469 Dinars et opéré une reprise sur provisions antérieures de 17 619. Ainsi, la provision pour créances douteuses est passée de 7 609 880 Dinars en Décembre 2009 à 7 791 730 Dinars en Juin 2010.

III-5 - AUTRES ACTIFS COURANTS :

	JUIN 2010	JUIN 2009	DECEMBRE 2009
- Charges payées d'avance	839 861	653 341	292 725
- Créances sur cessions titres (1)	286 086	247 824	237 975
- Produits à recevoir	5 619 765	3 655 293	170 421
- Compte de régularisation	- 15 852		- 14 898
TOTAL	6 729 860	4 556 458	686 223

(1) Il s'agit principalement des produits de la cession des actions E M T à la SOSTEM et du compte courant de la SFBT Italie.

III-6 - PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS :

	JUIN 2010	JUIN 2009	DECEMBRE 2009
- Personnel	134 792	134 314	144 731
- Douane, consignation	22 352	22 352	22 352
- Actions tunisiennes cotées	1 527 991	284 005	1 527 991
- Actions tunisiennes non cotées	2 828 450	2 861 502	2 828 450
- Billets de trésorerie et autres placements	4 310 000	2 500 000	2 710 000
TOTAL	8 823 585	5 802 173	7 233 524

III-7 - LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES :

	JUIN 2010	JUIN 2009	DECEMBRE 2009
- Effets à l'encaissement	2 449	2 449	1 113 226
- Chèques à l'encaissement	771 805	1 918 342	501 167
- Banques	11 542 033	5 431 725	25 612 959
- C C P	4 436	2 296	2 284
- Caisses	151 697	65 566	82 613
- Effets à l'escompte		3 000 000	
TOTAL	12 472 420	10 420 378	27 312 249

III-8 - CAPITAUX PROPRES :

	JUIN 2010	JUIN 2009	DECEMBRE 2009
- Capital social	61 000 000	56 000 000	56 000 000
- Réserves légales	5 600 000	5 600 000	5 600 000
- Réserves spéciales de réévaluation	8 708 771	8 708 771	8 708 771
- Réserves pour réinvestissements exonérés	17 518 548	11 363 082	11 363 082
- Subvention d'investissement	3 282 101	3 282 101	3 282 101
- Amortissement subvention d'investissement	- 3 282 101	- 3 282 101	- 3 282 101
- Résultats reportés	69 816 292	63 641 572	63 641 572
TOTAL	162 643 611	145 313 425	145 313 425

L'évolution de 17 330 186 Dinars provient de :

1) L'augmentation du capital de la société par incorporation du compte spécial d'investissement pour 4 666 666 dinars et le prélèvement de 333 334 dinars du compte réserves pour réinvestissements exonérés conformément à la deuxième résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 Avril 2010.

2) L'affectation partielle du bénéfice de l'exercice 2009 conformément à la deuxième résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 Avril 2010 à savoir :

- Reprise de 63 641 572 Dinars de 2008 et affectation de 69 816 292 Dinars en 2009, soit une augmentation de 6 174 720 Dinars.

- 6 488 800 dinars en réserves pour réinvestissements exonérés.

III-9 - EMPRUNTS

INSTITUTIONS FINANCIERES	Moyen terme	Court terme
- BIAT CMT 720	589 844	65 920
- BIAT CMT 3200	2 624 628	291 604
- BT CMT 2500	2 500 000	-
- BT CMT 4615	4 615 000	-
- ATTIJARI BANK CMT 1000	1 000 000	-
- ATTIJARI BANK CMT 2 710	2 220 831	247 121
- ATB CMT 2 690	2 152 000	269 000
- UBCI CMT 785	628 000	117 750
-TUNISIE LEASING	72 304	16 916
Total	16 402 607	1 008 311 (M1)

(M1) : Il s'agit des échéances en principal du deuxième semestre qui figurent dans la rubrique « Concours bancaires et autres passifs financiers ».

III-10 - AUTRES PASSIFS FINANCIERS :

	JUIN 2010	JUIN 2009	DECEMBRE 2009
Emballages divers consignés	31 292 177	29 731 814	29 939 695
TOTAL	31 292 177	29 731 814	29 939 695

Il s'agit de casiers, de bouteilles, de fûts et de palettes consignés chez la clientèle.

III-11 – PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES :

	JUIN 2010	JUIN 2009	DECEMBRE 2009
- Provisions diverses	1 334 433	1 334 433	1 334 433
TOTAL	1 334 433	1 334 433	1 334 433

III-12 - FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES :

	JUIN 2010	JUIN 2009	DECEMBRE 2009
- Fournisseurs locaux	230 729	920 472	1 453 891
- Fournisseurs locaux en attente de factures	1 013 587	353 137	256 446
- Fournisseurs étrangers	7 162 041	1 978 588	2 152 839
- Effets à payer	15 579 409	6 128 464	4 114 696
- Fournisseurs, filiales	5 065 149	4 191 404	584 912
TOTAL	29 050 915	13 572 065	8 562 784

III-12-1- Le solde des “ Fournisseurs locaux ” est le cumul des comptes créditeurs pour 6 302 815 Dinars et des comptes débiteurs pour 6 072 086 Dinars.

III-12-2- Le solde des “ Fournisseurs étrangers ” est aussi le cumul des comptes créditeurs pour 7 259 968 Dinars et des comptes débiteurs pour 97 927 Dinars.

III-13 - AUTRES PASSIFS COURANTS :

	JUIN 2010	JUIN 2009	DECEMBRE 2009
Dividendes et jetons de présence	815 145	17 128 124	803 671
Personnel	358 596	388 104	- 70 983
État, impôt sur les sociétés	1 919 579	305 311	2 375 965
État, TVA, DC et autres	16 551 339	15 407 116	12 842 815
État, retenue à la source	242 804	201 774	406 026
CNSS et organismes sociaux	- 582 962	- 606 753	1 024 572
Charges à payer	6 546 398	5 340 591	3 003 187
TOTAL	25 850 899	38 164 267	20 385 253

III-13-1 - ETAT, IMPOTS SUR LES SOCIETES :

Le solde du compte “ État, impôts sur les sociétés ” pour 1 919 579 Dinars se justifie par l'impôt sur les sociétés au titre du 1^{er} semestre 2010 pour 4 200 000 Dinars diminués des retenues à la source pour 1 494 636 Dinars et du 1^{er} acompte provisionnel payé en 2010 pour 785 785 Dinars.

III-13-2 - ETAT, TVA, DC ET AUTRES :

Il s'agit principalement :

- De la TVA du mois de Juin 2010 pour 3 393 711 Dinars.
- Du DC du mois de Juin 2010 pour 13 217 912 Dinars.
- Des autres avances d'impôts pour 60 284 Dinars.

III-13-3 - CHARGES A PAYER :

Les charges restant dues au 30 Juin 2010 sont principalement :

- Les agios bancaires, la redevance Lowenbrau, la redevance de la poste et les charges d'intérêts des crédits bancaires du 2^{ème} trimestre 2010 pour 842 020 Dinars,
- Des congés à payer et des primes du 1^{er} semestre 2010 pour : 1 020 000 Dinars.
- Des provisions pour charges diverses du 1^{er} semestre 2010 pour : 70 000 Dinars.
- Des provisions au cours du premier semestre 2010 pour : 4 614 378 Dinars

III-14 - CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS :

	JUIN 2010	JUIN 2009	DECEMBRE 2009
- Banques	5 572 164	12 368 332	8 098 687
- Echéances à moins d'un an des emprunts à moyen terme	1 008 311		1 922 724
- Crédit de financement de stock	2 000 000		
TOTAL	8 580 475	12 368 332	10 021 411

III-15 - REVENUS :

	JUIN 2010	JUIN 2009	DECEMBRE 2009
- Ventes de produits finis fabriqués par la société (1)	75 178 553	49 454 082	109 203 376
- Ventes de marchandises (2)	13 682 775	27 314 535	58 777 221
- R.R.R. accordés sur vente de produits finis	- 735 910	- 156 827	- 1 895 420
- Ventes de produits résiduels et d'emballages	377 396	422 635	780 920
- Travaux	35 038	9 566	7 922
- Locations	105 943	235 746	310 779
- Ventes d'articles de stock	2 960 091	4 088 298	9 658 499
- Produits des activités annexes	2 393 631	1 685 625	3 712 430
TOTAL	93 997 517	83 053 660	180 555 727

(1) La SFBT a conclu au cours de l'exercice 2010 une convention de sous-traitance avec la société filiale : la S N B. En vertu de cette convention, la S N B procède à la production et le conditionnement des différents produits de boissons gazeuses exclusivement pour le compte de la SFBT.

Il est à noter qu'avant l'entrée en vigueur de cette convention, la SFBT achetait les mêmes produits de la SNB comme produits finis.

(2) Il s'agit de produits finis achetés auprès des filiales et revendus en l'état.

III-16 - AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION :

	JUIN 2010	JUIN 2009	DECEMBRE 2009
- Autres revenus	54 195	36 540	438 912
- Redevances pour concession brevet licence marque	6 670 607	6 108 795	12 438 942
- Autres produits accessoires	1 236 163	1 309 933	2 908 232
- Divers profits sur exercices antérieurs			3 687
- Reprise sur provisions pour dépréciation des comptes clients	17 618	50 187	24 879
TOTAL	7 978 583	7 505 455	15 814 652

III-17 - VARIATION DES STOCKS DES PRODUITS FINIS ET ENCOURS :

	JUIN 2010	JUIN 2009	DECEMBRE 2009
- Variation des stocks de produits finis	2 216 447	- 197 373	- 161 794
TOTAL	2 216 447	- 197 373	- 161 794

III-18 - ACHATS DE MARCHANDISES CONSOMMES :

	JUIN 2010	JUIN 2009	DECEMBRE 2009
- Achats autres marchandises	680 489	676 950	1 426 588
- Variation des stocks de marchandises	- 66 305	- 75 650	- 67 731
- Achats marchandises revendues en l'état	12 938 786	27 029 794	58 133 105
TOTAL	13 552 963	27 631 094	59 491 962

III-19 - ACHATS D'APPROVISIONNEMENTS CONSOMMES :

	JUIN 2010	JUIN 2009	DECEMBRE 2009
- Achats stockés matières premières et fournitures liées	26 475 701	16 098 954	36 105 787
- Achats stockés matières et fournitures consommables et emballages	24 339 142	9 736 952	20 045 733
- Autres achats consommés	-	1 024	1 604
- Achats de pièces matériels équipements travaux non stockés	55 993	51 723	87 363
- Achats non stockés de matières et fournitures	2 694 815	2 304 739	5 373 750
- Variation stocks matières premières et fournitures liées	- 3 805 180	- 63 753	1 492 753
- Variation des approvisionnements liés à l'exploitation	- 4 925 553	- 1 085 744	- 1 683 330
- Remboursement droit de douane	- 20 640		
TOTAL	44 814 278	27 043 895	61 423 660

III-20 - CHARGES DE PERSONNEL :

	JUIN 2010	JUIN 2009	DECEMBRE 2009
- Appointements et complément d'appointements	4 773 046	4 590 920	9 835 846
- Charges sociales	1 430 785	1 771 265	2 187 120
TOTAL	6 203 831	6 362 185	12 022 966

III-21 - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS :

	JUIN 2010	JUIN 2009	DECEMBRE 2009
- Dotations aux amortissements immobilisations corporelles	3 860 342	3 560 204	7 530 122
- Dotations casse bouteilles et ébréchés	601 885	743 547	1 433 760
- Dotations aux provisions pour dépréciation créances clients	199 469	190 000	357 148
TOTAL	4 661 696	4 493 751	9 321 030

III-22 - AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION :

	JUIN 2010	JUIN 2009	DECEMBRE 2009
- Publicité, publications	3 760 919	3 387 751	8 210 349
- Travaux factures aux filiales	- 2 598 061	- 2 331 023	- 8 139 972

- Relations publiques	599 479	488 209	1 153 714
- Services extérieurs	2 655 130	2 311 679	4 895 629
- Autres services extérieurs	7 628 058	1 549 449	3 151 490
- Charges diverses ordinaires	2 171 226	1 779 894	4 675 591
- Impôts et taxes	130 309	164 147	444 039
- Provisions pour charges d'exploitation	3 001 419	2 446 012	2 126 554
- Reprises sur provisions liées à l'exploitation	- 2 128 688	- 1 983 258	- 1 983 258
- Diverses charges et profits de l'exercice	- 332 714	- 14 713	- 581 981
- Diverses charges sur exercices antérieurs	- 47 788	43 148	492 823
TOTAL	14 839 289	7 841 295	14 444 978

III-23 - CHARGES FINANCIERES NETTES :

	JUIN 2010	JUIN 2009	DECEMBRE 2009
- Charges d'intérêts	615 227	275 736	894 631
- Pertes de changes	834 123	268 465	410 003
- Gains de changes	- 91 267	- 202 686	- 499 777
- Provisions pour dépréciation des immob. Financières	500 000		1 000 000
- Divers produits financiers et produits	-	- 5 841	- 5 844
TOTAL	1 858 083	335 674	1 799 013

III-24 - PRODUITS DES PLACEMENTS :

	JUIN 2010	JUIN 2009	DECEMBRE 2009
- Revenus des titres de participations (1)	24 513 590	21 790 119	22 003 815
- Revenus des titres de créances			149 608
- Intérêts des comptes courants	193 844	100 518	200 562
- Produits nets sur cession de valeurs mobilières		158 277	363 353
TOTAL	24 707 434	22 048 914	22 717 338

(1) L'augmentation des dividendes reçus est due principalement à l'évolution des dividendes :

- de la SOSTEM pour 949 398 Dinars.
- de la SPDIT pour 861 669 Dinars.
- de la S I N D T pour 770 000 Dinars (les dividendes encaissés au titre de l'exercice 2008, en Juillet 2009, étant de 210 000 Dinars).
- de la PREFORME pour 211 368 Dinars. (la société n'ayant pas distribué des dividendes au titre l'exercice 2008).

III-25 - AUTRES GAINS ORDINAIRES :

	JUIN 2010	JUIN 2009	DECEMBRE 2009
- Produits nets sur cessions d'immobilisations corporelles	25 360	1 028 581	1 135 342
- Divers autres produits et profits de l'exercice	11 171	940	57 324
- Divers produits et profits des exercices antérieurs	240 052	156 837	172 265
TOTAL	276 583	1 186 358	1 364 931

III-26 - AUTRES PERTES ORDINAIRES :

	JUIN 2010	JUIN 2009	DECEMBRE 2009
- Autres charges diverses ordinaires	37 637	73 629	105 495
- Amendes et pénalités	3 085	10 224	10 847
TOTAL	40 722	83 853	116 342

NOTES A L'ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
AU 30 JUIN 2010

Pour la détermination de la variation de la trésorerie, la Société a choisi le modèle autorisé pour la présentation des flux de trésorerie et ce conformément à la norme comptable générale.

Les différentes variations sont les suivantes :

1 / Les flux provenant de l'exploitation ayant dégagé un excédent de **13 403 810** dinars sont retracés par les variations des postes du bilan et l'ajustement du résultat de l'exercice par les dotations aux amortissements et aux provisions, la casse de bouteilles, la reprise des provisions, l'amortissement des subventions, la plus value sur cessions d'immobilisations, le transfert de charges et les dividendes encaissés.

Ces variations et ajustements se détaillent comme suite :

Libellés	30/06/2010	31/12/2009	Variations et réajustement
Dotations aux amortissements et aux provisions	4 559 810		4 559 810
Casse de Bouteilles	601 885		601 885
Reprises de provisions	- 17 619		- 17 619
Variation des stocks de produits finis	6 261 206	4 042 280	- 2 218 926
Variation des stocks de matières premières	9 219 790	5 414 610	- 3 805 180
Variation des stocks de matières consommables	18 749 785	13 826 700	- 4 923 085
Variation des stocks de marchandises	695 931	629 626	- 66 305
			- 11 013 496
Variation des clients et comptes rattachés	58 219 883	43 329 082	- 14 890 801
Variation des emballages consignés	- 31 292 177	- 29 939 695	1 352 482
			- 13 538 319
Variation des autres actifs non courants	1 780 855	1 805 571	24 715
Variation et réajustement des autres actifs courants	6 729 860	686 223	- 6 043 638
Variation et réajustement des placements et autres actifs financiers	8 823 584	7 233 524	- 1 590 060
			- 7 608 983
Variation des fournisseurs et comptes rattachés	29 050 915	8 562 783	20 488 132
Variation et réajustement des autres passifs courants	25 850 899	20 385 253	5 465 646
			25 953 778
Plus value sur cession des immobilisations corporelles	25 360		- 25 360
Moins value sur cession des immobilisations financières			
Encaissements dividendes	24 513 590		- 24 513 590
Production d'immobilisations corporelles			
Total des variations et des réajustements			- 26 601 894
RESULTAT DE LA PERIODE			+ 39 005 704
VARIATION 1			13 403 810

2 / Les flux de trésorerie liés aux activités d'investissement ont dégagé un excédent de 11 369 713 dinars provenant de ce qui suit :

- Décaissement pour l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles pour 8 973 933 dinars.
- Encaissement du produit de la cession des immobilisations corporelles pour 25 360 dinars.
- Décaissement pour la libération du 1^{er} quart des 7 776 actions du capital de la SFBT Distribution pour 194 400 Dinars.
- Décaissement pour la souscription et la libération de 799 954 actions à l'augmentation du capital de la SOSTEM pour 3 999 770 dinars.
- Décaissement pour l'achat en bourse de 54 actions SOSTEM pour 1 134 dinars.

VARIATION 2 : 11 369 713 dinars.

3 / La trésorerie liée aux activités de financement a dégagé un déficit de 37 086 828 dinars détaillé comme suit :

- Décaissements des dividendes et autres distributions Pour : 36 588 526 dinars détaillés comme suit :
 - Dividendes relatifs à l'exercice 200936 413 521 dinars,
 - Autres distributions 175 005 dinars.
- Encaissement d'emprunt pour financement de stock pour : 2 000 000 dinars.
- Encaissement pour rachat des billets de trésorerie pour : 19 500 000 dinars.
- Décaissement pour souscription des billets de trésorerie pour : 21 100 000 dinars.
- Décaissement pour placement marché monétaire pour : 2 710 000 dinars
- Encaissement pour placement marché monétaire pour : 2 710 000 dinars
- Décaissement pour remboursement emprunts bancaires à moins d'un an pour : 898 302 dinars.

VARIATION 3 : 37 086 828 dinars.

Avis des commissaires aux comptes
Sur les états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2010

Messieurs les actionnaires

de la Société Frigorifique & Brasserie de Tunis

Conformément aux dispositions de l'article 21 bis de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, nous avons procédé à l'examen limité des états financiers de la Société Frigorifique et Brasserie de Tunis (S.F.B.T.) au 30 juin 2010. Ces états financiers relèvent de la responsabilité de votre direction. Notre responsabilité consiste à émettre un rapport sur ces états financiers sur la base de notre examen.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que cet examen soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Cet examen comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers ci-joints ne donnent pas une image fidèle conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie.

Tunis, le 02 août 2010

Conseil Audit Formation *membre de*
PricewaterhouseCoopers

Abderrahmen FENDRI
Associé

Sté Conseil & Audit *membre de*
l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie

Abdelaziz KRAMTI

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES

UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE
-UBCI-

Siège social : 139, avenue de la Liberté 1002 Tunis

L'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie –UBCI- publie ci-dessous, ses états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2010. Ces états sont accompagnés de l'avis des commissaires aux comptes Med Ali ELAOUANI CHERIF (ECC) et Ahmed BELAIFA (MTBF).

BILAN
ARRETE AU 30 JUIN 2010
(Unité : en milliers de Dinars)

	Notes	30-juin-10	30-juin-09	31-déc-09
<u>ACTIF</u>				
Caisse et avoir auprès de la BCT, CCP, et TGT	1	85 940	85 882	43 916
Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	314 574	237 833	368 317
Créances sur la clientèle	3	1 308 317	1 176 130	1 164 634
Portefeuille-titre commercial	4	5 280	8 017	10 141
Portefeuille d'investissement	5	94 254	107 482	104 429
Valeurs immobilisées	6	52 376	52 158	52 895
Autres actifs	7	29 421	33 136	26 203
TOTAL ACTIF		1 890 162	1 700 638	1 770 535
<u>PASSIF</u>				
Banque Centrale et CCP				
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	8	98 954	64 725	92 235
Dépôts et avoirs de la clientèle	9	1 479 948	1 348 810	1 398 269
Emprunts et Ressources spéciales	10	30 508	37 560	34 939
Autres passifs	11	94 590	74 571	57 654
TOTAL PASSIF		1 704 000	1 525 666	1 583 097
<u>CAPITAUX PROPRES</u>				
Capital		50 000	50 000	50 000
Réserves		124 266	114 243	114 244
Autres capitaux propres		623	740	669
Résultats reportés		2	2	2
Résultat de l'exercice		11 271	9 987	22 523
TOTAL CAPITAUX PROPRES	12	186 162	174 972	187 438
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		1 890 162	1 700 638	1 770 535

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN
ARRETE AU 30 JUIN 2010
 (Unité : en milliers de Dinars)

	Notes	30-juin-10	30-juin-09	31-déc-09
<u>PASSIFS EVENTUELS</u>				
Cautions, Avals et autres garanties données	13	377 897	334 491	356 341
Crédits documentaires	14	373 242	331 197	353 401
Actifs donnés en garantie		0	0	0
TOTAL PASSIFS EVENTUELS		751 139	665 688	709 742
<u>ENGAGEMENTS DONNES</u>				
Engagements de financement donnés	15	302 849	192 895	352 250
Engagements sur titres	16	435	435	435
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES		303 284	193 330	352 685
<u>ENGAGEMENTS RECUS</u>				
Engagements de financements reçus		0	0	0
Garanties reçues	17	863 834	695 489	839 652
TOTAL ENGAGEMENTS RECUS		863 834	695 489	839 652

ÉTAT DE RESULTAT
PERIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 30 JUIN 2010
 (Unité : en milliers de Dinars)

	Notes	30-juin-10	30-juin-09	31-déc-09
<i>Produits d'exploitation bancaire</i>				
Intérêts et revenus assimilés	19	42 876	43 907	87 718
Commissions (en produits)	20	15 286	13 029	28 349
Gains sur Portefeuille-titres commercial et opérations financières	21	3 565	3 504	6 973
Revenus du portefeuille d'investissement	22	4711	3 675	6 635
<i>Total produits d'exploitation</i>		66 438	64 115	129 675
Intérêts encourus et charges assimilées	23	-15 382	-18 387	-35 087
Commissions encourues		-1 120	-943	-2 035
<i>Total charges d'exploitation</i>		-16 502	-19 330	-37 122
PRODUIT NET BANCAIRE		49 936	44 785	92 553
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et provisions pour passif	24	-536	-1 127	-1 932
Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	25	-130	-14	44
Autres produits d'exploitation		903	892	2 242
Frais de personnel		-20 224	-18 855	-38 000
Charges générales d'exploitation	26	-10 658	-9 625	-17 950
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations		-4 186	-3 828	-8 216
RESULTAT D'EXPLOITATION		15 105	12 228	28 741
Solde en gain provenant des autres éléments ordinaires	27	-612	-	62
Impôts sur les bénéfices	28	-3 222	-2 241	-6 280
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		11 271	9 987	22 523
Solde en gain / perte provenant des éléments extraordinaires				
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		11 271	9 987	22 523
RESULTAT PAR ACTION (DT)	29	1,127	0,999	2,252

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
PERIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 30 JUIN 2010
 (Unité : en milliers de Dinars)

	Notes	30-juin-10	30-juin-09	31-déc-09
<u>ACTIVITES D'EXPLOITATION</u>				
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenu du portefeuille d'investissement)		59 659	60 168	122 512
Charges d'exploitation bancaire décaissées		-19 158	-21 931	-36 921
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à des établissements financiers		-11 372	-2 980	-13 087
Dépôts / Retraits dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		-2067	-123	2 051
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		-142 996	68 960	78 487
Dépôts / Retraits dépôts auprès de la clientèle		71 076	31 683	109 674
Titres de placement / Titres de transaction		4 731	1 063	-1 020
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		-1 745	-23 868	-65 175
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		8 501	6 082	11 286
Impôts sur les sociétés		-5 606	-5 835	-9 870
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		-38 977	113 219	197 937
<u>ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</u>				
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		6 706	5 230	6 228
Acquisitions cessions sur portefeuille d'investissement		8 050	-10 418	-5345
Acquisitions cessions sur immobilisations		-3 614	-3 037	-8162
Flux de trésorerie net affectés aux activités d'investissement		11 142	-8 225	-7 279
<u>ACTIVITES DE FINANCEMENT</u>				
Emission / Remboursement d'emprunts		13 000	1 000	-9 000
Augmentation / diminution ressources spéciales		-4 395	-6 464	-9 053
Dividendes versés		-12 573	-10 592	-10 536
Flux de trésorerie net affectés aux activités de financement		-3 968	-16 056	-28 589
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		-31 803	88 938	162 069
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		266 947	124 878	104 878
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN D'EXERCICE	30	235 144	213 816	266 947

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

1. PRESENTATION DE LA BANQUE

L'UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE est une société anonyme au capital de 50 000 000 Dinars, créée en décembre 1961, conformément à la loi N° 67-51 du 7 décembre 1967 portant réglementation de la profession bancaire telle qu'abrogée par la loi n° 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit.

L'UBCI est une banque de dépôt privée, filiale détenue à raison de 50% par la BNP Paribas BDDI participation.

Le capital social est divisé en 10.000.000 actions de 5 DT chacune.

2. REFERENTIEL D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers de l'UBCI sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie notamment à la norme comptable générale NCT 1 du 30 décembre 1996 et les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25) applicables à partir du 1^{er} janvier 1999 et aux règles de la Banque Centrale de la Tunisie édictées par la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les circulaires n° 99-04 et n° 2001-12.

3. METHODES COMPTABLES APPLIQUEES

Les états financiers de l'UBCI sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1. COMPTABILISATION DES ENGAGEMENTS ET DES REVENUS Y AFFERENTS

Les engagements de la banque sont composés des rubriques suivantes :

- Portefeuille escompte.
- Comptes débiteurs de la clientèle.
- Crédits sur ressources spéciales.
- Autres crédits à la clientèle.
- Engagements par signature.

Comptabilisation des engagements hors bilan

Les engagements de financement sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloqués des fonds pour la valeur nominale.

Comptabilisation des prêts auprès de la clientèle

Les crédits décaissés et les comptes courants débiteurs sont présentés déduction faite des intérêts et agios réservés et des provisions y afférentes.

Classification des engagements

Les engagements sont classés et provisionnés conformément aux dispositions de la Circulaire de la BCT n° 91-24 (modifiée par la Circulaire 99-04 du 19 mars 1999).

(i) Les actifs courants (Classe 0)

Sont considérés comme actifs courants, les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais, paraît assuré.

(ii) Les actifs à surveiller (Classe 1)

Ce sont les engagements dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est encore assuré et qui sont détenus par des entreprises qui sont dans un secteur d'activité qui connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

(iii) Les actifs incertains (Classe 2)

Ce sont tous les actifs dont la réalisation et le recouvrement intégral dans les délais est incertain et qui sont détenus sur des entreprises qui connaissent des difficultés financières ou autres pouvant mettre en cause leur validité et nécessitant la mise en œuvre de mesure de redressement.

Ces engagements englobent des actifs dont les retards de paiements des intérêts ou du principal sont supérieurs à 90 jours sans excéder 180 jours.

(iv) Les créances préoccupantes (Classe 3)

Ce sont tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement est menacé et qui sont détenus sur des entreprises dont la situation suggère un degré de perte éventuelle (ce sont des entreprises qui représentent avec plus de gravité les caractéristiques de la classe 2).

Ces engagements englobent des actifs dont les retards de paiements des intérêts ou du principal sont supérieurs à 180 jours sans excéder 360 jours.

(v) Les créances compromises (Classe 4)

Font partie de cette classe les créances pour lesquelles les retards de paiement sont supérieurs à 360 jours ainsi que les actifs restés en suspens pour un délai supérieur à 360 jours.

Provisions sur les engagements

Les provisions sont déterminées selon les taux prévus par la circulaire de la BCT après déduction des garanties considérées comme valables.

(i) Prise en compte des garanties

Les garanties qui ont été considérées comme juridiquement valables sont :

- ✓ les garanties reçues de l'Etat tunisien, des banques et des compagnies d'assurance, lorsqu'elles sont matérialisées;
- ✓ les garanties matérialisées par des instruments financiers;
- ✓ les hypothèques dûment enregistrées et portant sur des biens immatriculés à la conservation de la propriété foncière, réalisables dans un délai raisonnable;
- ✓ les promesses d'hypothèques portant sur des terrains acquis auprès de l'AFH, l'AFI ou l'AFT;
- ✓ les hypothèques maritimes dûment enregistrées.

(ii) Taux de provision

Les provisions sur engagements sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24, telle que modifiée par la circulaire BCT n° 99-04, qui définit les taux minima de provisionnement de la manière suivante :

<u>Classe</u>	<u>Taux de provision</u>
1	0 %
2	20 %
3	50 %
4	100 %

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues sous forme d'actifs financiers, d'immeubles hypothéqués, de garanties de l'Etat et des garanties des banques et assurances.

Comptabilisation des revenus sur prêts auprès de la clientèle

Les intérêts et produits assimilés ainsi que les commissions sont pris en compte en résultat de la période pour leurs montants rattachés à la dite période.

Les intérêts échus et non encore encaissés relatifs aux prêts classés parmi les "actifs incertains" (classe B2) ou parmi les "actifs préoccupants" (classe B3) ou parmi les "actifs compromis" (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont constatés en

produits réservés et sont déduits du poste "Créances sur la clientèle". Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

Les intérêts courus et non échus relatifs aux prêts classés parmi les "actifs courants" (classe A) parmi les "actifs nécessitant un suivi particulier" (classe B1), au sens de la circulaire BCT n°91-24, sont portés en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2. PORTEFEUILLE ENCAISSEMENT / COMPTES EXIGIBLES APRES ENCAISSEMENT

La banque a opté pour le traitement des valeurs remis par les clients pour encaissement au sein de la comptabilité financière. Les comptes utilisés sont annulés pour les besoins de la présentation. Seul le solde entre le portefeuille encaissement et les comptes exigibles après encaissement est présenté au niveau des états financiers.

3.3. COMPTABILISATION DU PORTEFEUILLE - TITRES ET DES REVENUS Y AFFERENTS

Composition du portefeuille-titres

Le portefeuille titres est composé du portefeuille commercial et du portefeuille d'investissement.

(i) Le portefeuille-titres commercial :

- a) Titres de transaction : Ce sont des titres qui se distinguent par leur courte durée de détention (inférieure à 3 mois) et par leur liquidité.
- b) Titres de placement : Ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement.

(ii) Le portefeuille d'investissement :

- a) Titres d'investissements : Ce sont des titres acquis avec l'intention ferme de les détenir, en principe, jusqu'à leur échéance suite à une décision qui résulte généralement d'une politique propre au portefeuille titre d'investissement.
- b) Titres de participation : Ce sont les parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées. Ce sont les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque.

Comptabilisation et évaluation à la date d'arrêté

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou de parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées :

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

- Les titres de transaction : Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation du cours consécutive à leur évaluation à la valeur de marché est portée en résultat.
- Les titres de placement : Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément à la valeur du marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres.
La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.
- Les titres d'investissement : le traitement des plus values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement. Les moins-values latentes ne font l'objet de provision que dans les deux cas suivant :
 - une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance ;
 - l'existence de risques de défaillance de l'émetteur des titres.

Comptabilisation des revenus sur portefeuille-titres

Les intérêts sont comptabilisés en tenant compte de la séparation des exercices. Ainsi, les intérêts à recevoir sur les bons du Trésor souscrits sont constatés en résultat de la période.

Les dividendes sur les titres à revenu variable détenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée

3.4. COMPTABILISATION DES INTERETS ENCOURUS ET CHARGES ASSIMILEES

Les intérêts encourus et charges assimilées sont pris en compte en résultat au fur et à mesure qu'ils sont courus. En revanche, les charges décaissées et relatives à des exercices futurs ne sont pas comptabilisées en tant que charges de l'exercice et sont portées au bilan de la banque en compte de régularisation actif.

3.5. COMPTABILISATION DES VALEURS IMMOBILISEES

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Elles sont amorties selon la méthode d'amortissement linéaire conformément aux taux ci-après indiqués.

Les taux d'amortissement pratiqués se présentent comme suit :

Immeubles	5 %
Travaux	10 %
Coffres forts	5 %
Matériels roulants	20 %

Matériels informatiques	25 %
Matériels informatiques – les grandes machines d'exploitation	20 %
Logiciels informatiques	33 %
Logiciel ATLAS II	20 %
Immobilisations de faibles valeurs	100 %

3.6. CONVERSION DES OPERATIONS EN MONNAIES ETRANGERES

Les opérations en devises sont traitées séparément dans une comptabilité autonome au titre de chacune des devises concernées et sont converties dans la comptabilité en monnaie de référence sur la base du cours de change moyen interbancaire en date d'arrêté utilisé pour l'ensemble des opérations comptabilisées dans chaque devise au cours de cette période.

3.7. PROVISIONS POUR ENGAGEMENTS DE RETRAITE

La banque a opté pour la comptabilisation progressive en passif des engagements de retraite correspondant à l'indemnité de retraite due, conformément à la convention collective applicable au secteur bancaire et aux autres avantages dus en application de la politique interne de la banque.

Les engagements de retraite sont estimés à la date du 30 juin 2010 à 5 486 KDT dont 333 KDT imputés sur le premier semestre 2010.

3.8. IMPOTS SUR LES SOCIETES

Le résultat fiscal est déterminé en application des règles du droit commun. Toutefois, et conformément aux dispositions de la loi de finances pour la gestion 2006, la déduction des provisions pour créances douteuses et des provisions pour dépréciation des titres a été faite dans la limite de 100% du bénéfice imposable. Dans son article 39, la loi de Finances autorise les banques à déduire de l'assiette imposable relative à l'exercice 1999 et suivants, à concurrence de 100% les créances abandonnées en principal et intérêt détenues sur des entreprises en difficulté.

4. NOTES EXPLICATIVES*(Les chiffres sont exprimés en KDT : milliers de Dinars Tunisiens)***4.1- ACTIFS****Note 1 - Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT**

Le solde de cette rubrique a atteint au 30 juin 2010 un montant de 85 940 KDT contre 85 882 KDT au 30 juin 2009 et s'analyse comme suit :

	<u>30/06/2010</u>	<u>30/06/2009</u>	<u>31/12/2009</u>
Caisse	14 072	17 298	13 696
Comptes ordinaires BCT	71 868	68 584	30 220
	85 940	85 882	43 916

Note 2 - Créances sur les établissements bancaires et financiers

Le solde de cette rubrique a atteint au 30 juin 2010 un montant de 314 574 KDT contre 237 833 KDT au 30 juin 2009 et se présente comme suit :

	<u>30/06/2010</u>	<u>30/06/2009</u>	<u>31/12/2009</u>
Banque Centrale de Tunisie (1)	157 264	171 622	279 196
Banques de dépôt	56 000	0	9 000
Banques non-résidentes	34 633	20 918	24 684
Organismes financiers spécialisés	66 318	44 839	54 946
Créances rattachées aux comptes des établissements financiers et bancaires	359	454	491
	314 574	237 833	368 317

(1) Cette rubrique enregistre les prêts ou placements de la Banque, en Dinars ou en devises, dans le cadre des appels d'offres négatifs ou des ponctions de liquidité de la Banque Centrale de Tunisie.

Note 3 - Créances sur la clientèle

Le solde de ce poste s'élève au 30 juin 2010 à 1 308 317 KDT contre 1 176 130 KDT au 30 juin 2009 et se détaille comme suit :

		<u>30/06/2010</u>	<u>30/06/2009</u>	<u>31/12/2009</u>
Portefeuille escompte	1	1 110 319	974 119	992 202
Comptes débiteurs de la clientèle	2	125 435	116 301	90 184
Crédits sur ressources spéciales	3	30 851	35 603	34 170
Autres crédits à la clientèle	4	119 601	136 024	127 309
Créances rattachées aux comptes de la clientèle		6 939	5 886	5 202
Total brut		1 393 145	1 267 933	1 249 067
Provisions sur crédits à la clientèle	5	-84 828	-91 803	(84 433)
Total net		1 308 317	1 176 130	1 164 634

(1) Portefeuille escompte

Le portefeuille escompte enregistre l'ensemble des effets à l'escompte détenus par la banque et qui matérialisent des crédits qu'elle a octroyé à ses clients. Il s'agit des effets de transactions commerciales et des billets de mobilisation représentatifs notamment de crédits de financement de stocks, de crédits de démarrage, de préfinancements d'exportations, de crédits à moyen et long terme, etc.

(2) Comptes débiteurs de la clientèle

Le solde de ce compte correspond aux comptes débiteurs des clients ordinaires (Autres que les classes 2, 3 et 4).

(3) Crédits sur ressources spéciales

Ces crédits sont financés sur des fonds spéciaux d'origine budgétaire ou extérieure affectés à des opérations de financement spécifiques.

Les crédits impayés, douteux et litigieux ou en contentieux sont maintenus à la rubrique d'origine.

(4) Autres crédits à la clientèle

Le solde de cette rubrique s'élève au 30 juin 2010 à 119 601 KDT contre un solde de 136 024 KDT au 30 juin 2009 et s'analyse comme suit :

		<u>30/06/2010</u>	<u>30/06/2009</u>	<u>31/12/2009</u>
Total créances douteuses	(i)	121 288	138 707	122 845
Valeurs impayées		2 758	2 000	4 849
Arrangement, rééchelonnements et consolidations		8 243	10 736	9 601
Avances sur comptes à terme et bons de caisse	(ii)	1 019	2 590	3 812
Agios réservés classes 2, 3 et 4		(13 707)	(18 009)	(13 798)
		<u>119 601</u>	<u>136 024</u>	<u>127 309</u>

(i) Les créances douteuses nettes d'agios réservés se détaillent comme suit :

	<u>30/06/2010</u>	<u>30/06/2009</u>	<u>31/12/2009</u>
Classe 2	1 138	4 571	723
Classe 3	2 870	1 751	2 647
Classe 4	103 573	114 376	105 677
	<u>107 581</u>	<u>120 698</u>	<u>109 047</u>

(ii) Il s'agit des avances accordées à la clientèle autres que bancaires ou financières. Ces avances sont rémunérées par la perception d'au moins 15 jours d'intérêts calculés au taux appliqué au compte à terme ou au bon de caisse majoré d'un point de pourcentage. Cette avance est garantie par le nantissement du bon de caisse.

(5) Provisions sur crédits à la clientèle

La variation des provisions sur crédits à la clientèle s'analyse comme suit :

Provisions au 31 décembre 2009		84 433
Dotations		1 664
Reprises	(i)	<u>(1 269)</u>
Provisions au 30 juin 2010		<u>84 828</u>

(i) La reprise de provision sur créances douteuses s'analyse comme suit:

Reprise sur créances recouvrées	1 257
Reprises sur créances radiées	0
Reprise sur créances passées par pertes	12
	<u>1 269</u>

Note 4 - Portefeuille-titre commercial

Le solde de ce poste a atteint au 30 juin 2010 un montant de 5 280 KDT contre 8 017 KDT au 30 juin 2009 et s'analyse comme suit :

	<u>30/06/2010</u>	<u>30/06/2009</u>	<u>31/12/2009</u>
Titres de Placement a revenu variable	794	794	794
Bons de trésor assimilés BTA	3 496	3 734	3 691
Bons de trésor cessibles BTC	494	2 504	5 030
Autres obligations	400	800	400
Créances rattachées au compte portefeuille titre commercial	96	185	226
Total Brut	5 280	8 017	10 141
Provision pour dépréciation	-	-	-
Total Net	5 280	8 017	10 141

Note 5 - Portefeuille d'investissement

La valeur du portefeuille d'investissement s'élève au 30 juin 2010 à 94 254 KDT contre 107 482 KDT au 30 juin 2009 et s'analyse comme suit :

	<u>30/06/2010</u>	<u>30/06/2009</u>	<u>31/12/2009</u>
Titres de participation	2 659	2 519	2 669
Parts dans les entreprises liées (i)	28 195	27 208	28 195
Titres d'investissement	60 803	60 941	60 871
Titres en Portage	2 207	16 007	10 207
Créances rattachées aux titres d'investissement	1 546	2 028	3 581
Total brut	95 410	108 703	105 523
Provision pour dépréciations de titres	(1 156)	(1 221)	(1 094)
Total Net	94 254	107 482	104 429

(i) Sont considérées comme entreprises liées, les sociétés sur lesquelles l'UBCI exerce le pouvoir de participer aux décisions sur les politiques financières et opérationnelles.

Note 6 - Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées ont atteint 52 376 KDT au 30 juin 2010 contre 52 158 KDT au 30 juin 2009 et s'analysent comme suit :

	<u>30/06/2010</u>	<u>30/06/2009</u>	<u>31/12/2009</u>
Valeurs brutes en début de période	138 831	130 718	130 718
Acquisitions	3 714	3 036	8 274
Cessions	101		(161)
Valeurs brutes en fin de période	142 444	133 754	138 831
Amortissements	(89 730)	(81 258)	(85 598)
Provisions pour dépréciation	(338)	(338)	(338)
Valeurs nettes en fin de période	52 376	52 158	52 895

L'évolution détaillée des valeurs immobilisées au cours du 1er semestre 2010 se présente comme suit :

Libellé	Val. Brute au 31/12/09	Acqui / Cession	Val. Brute au 30/06/10	Tot Amort au 31/12/09	Dotation	Reprise	Tot Amort au 30/06/10	V. Nette au 30/06/10
Fonds de Commerce	887		887	265	22	0	286	601
Terrain	12 300	109	12 409					12 409
Immobilisations d'exploitation	25 392	184	25 576	12 710	545	0	13 255	12 321
Immobilisations hors expl	785		785	232	19	0	250	535
Agencements et aménagements	28 802	1 194	29 996	16 638	1 071	0	17 709	12 287
Mobiliers et Matériels	40 513	653	41 166	32 356	1 453	35	33 777	7 389
Matériels de Transport	1 565	216	1 781	981	126	66	1 041	740
Immobilisations en cours	3 250	44	3 294	0			0	3 294
Immobilisations Incorporelles	25 337	1 213	26 550	22 416	997		23 412	3 138
Total	138 831	3 613	142 444	85 598	4 233	101	89 730	52 714
Provisions pour dépréciation								-338
Total Général	138 831	3 613	142 444	85 598	4 233	101	89 730	52 376

Note 7 - Autres actifs

Le solde de cette rubrique a atteint 29 421 KDT au 30 juin 2010 contre 33 136 KDT au 30 juin 2009 et se détaille comme suit :

		<u>30/06/2010</u>	<u>30/06/2009</u>	<u>31/12/2009</u>
Débiteurs divers	(i)	19 446	21 557	17 898
Comptes de régularisation	(ii)	7 918	9 687	6 068
Comptes de Stock		132	34	303
Siège, succursale et agences		9	21	-
Créances prises en charge par l'Etat		2 013	2 161	2 031
		29 518	33 460	26 300
Provision sur autres actifs		(97)	(324)	(97)
		29 421	33 136	26 203

(i) Le compte Débiteurs Divers s'analyse comme suit :

		<u>30/06/2010</u>	<u>30/06/2009</u>	<u>31/12/2009</u>
Prêts et avances au personnel		12 820	13 285	13 295
Dépôts et cautionnements constitués par la banque		177	21	283
Retenue à la source		41	43	39
Autres débiteurs divers		6 408	8 208	4 281
		19 446	21 557	17 898

(ii) Les comptes de régularisation s'analysent comme suit :

		<u>30/06/2010</u>	<u>30/06/2009</u>	<u>31/12/2009</u>
Charges payées ou comptabilisées d'avance		2 031	3 554	1 866
Produits à recevoir		2 503	1 340	2 022
Débets à régulariser et divers		3 384	4 793	2 180
Compensation reçue				-
		7 918	9 687	6 068

4.2- PASSIF**Note 8 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers**

Le solde de ce poste a atteint 98 954 KDT au 30 juin 2010 contre 64 725 KDT au 30 juin 2009 et se détaille comme suit :

		<u>30/06/2010</u>	<u>30/06/2009</u>	<u>31/12/2009</u>
Banques de dépôt	(i)	7 820	5 020	20
Banques non-résidentes	(ii)	90 873	59 586	89 829
Organismes financiers spécialisés	(iii)	119	12	2186
Dettes rattachées aux prêts et emprunts interbancaires		142	107	200
		98 954	64 725	92 235

		<u>30/06/2010</u>	<u>30/06/2009</u>	<u>31/12/2009</u>
<i>(i) Banques de dépôt</i>				
Comptes ordinaires		20	20	20
Emprunts au jour le jour et à terme		7 800	5 000	-
		7 820	5 020	20

		<u>30/06/2010</u>	<u>30/06/2009</u>	<u>31/12/2009</u>
<i>(ii) Banques non-résidentes installées à l'étranger</i>				
Comptes ordinaires		10 840	1 513	7 128
Emprunts au jour le jour et à terme		80 033	58 073	57 701
Dépôts à terme				25 000
		90 873	59 586	89 829

		<u>30/06/2010</u>	<u>30/06/2009</u>	<u>31/12/2009</u>
<i>(iii) Organismes financiers spécialisés</i>				
Comptes ordinaires		119	12	2186
		119	12	2 186

Note 9 - Dépôts et avoirs de la clientèle

Le solde de cette rubrique a atteint 1 479 948 KDT au 30 juin 2010 contre un solde de 1 348 810 KDT au 30 juin 2009. Il s'analyse comme suit :

		<u>30/06/2010</u>	<u>30/06/2009</u>	<u>31/12/2009</u>
Comptes à vue	(i)	706 263	524 821	569 240
Comptes d'épargne	(ii)	392 203	347 214	378 216
DAT/BC et autres produits financiers	(iii)	272 569	367 299	361 118
Autres sommes dues à la clientèle		33 656	36 290	25 041
Certificats de dépôts et bons de trésor souscrits par la clientèle	(iv)	72 000	69 000	59 000
Dettes rattachées aux comptes de la clientèle		3 257	4 186	5 654
		1 479 948	1 348 810	1 398 269

(i) Les comptes à vue sont analysés comme suit :

		<u>30/06/2010</u>	<u>30/06/2009</u>	<u>31/12/2009</u>
Compagnies d'assurances		11 405	8 582	12 603
Entreprises publiques		100 777	38 923	46 678
Autres clientèles commerciales		199 611	139 772	158 235
Comptes de non-résidents		178 855	144 147	154 640
Clients particuliers		215 615	193 397	197 084
		706 263	524 821	569 240

(ii) Les comptes d'épargne sont analysés ainsi :

		<u>30/06/2010</u>	<u>30/06/2009</u>	<u>31/12/2009</u>
Comptes spéciaux d'épargne	(a)	332 235	294 376	321 119
Comptes d'épargne investissement		355	355	355
Comptes d'épargne logement		36 486	32 006	34 979
Autres	(b)	23 127	20 477	21 763
		392 203	347 214	378 216

(a) Les comptes spéciaux d'épargne sont des comptes d'épargne ordinaires ouverts aux personnes physiques.

(b) Il s'agit d'une multitude de comptes d'épargne à plan : Manager 2000, épargne emploi, épargne multi projets, épargne auto ...

(iii) Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>30/06/2010</u>	<u>30/06/2009</u>	<u>31/12/2009</u>
Bons de caisse	109 723	138 909	136 590
Dépôts à terme	128 055	176 091	181 715
Placements en devises	34 791	52 299	42 813
	272 569	367 299	361 118

- (iv) Les certificats de dépôts sont des titres de créance matérialisant des placements faits par les entreprises et autres organismes auprès de la banque.

	<u>30/06/2010</u>	<u>30/06/2009</u>	<u>31/12/2009</u>
Entreprises étatiques	54 500	33 500	19 000
Sociétés privées	17 500	35 500	40 000
	72 000	69 000	59 000

Note 10 - Emprunts et ressources spéciales

Le solde de cette rubrique a atteint 30 508 KDT au 30 juin 2010 contre un solde de 37 560 KDT au 30 juin 2009. Il s'analyse comme suit :

Désignation	30/06/2010	30/06/2009	31/12/2009
Emprunt Obligataire	-	-	
Ressources Etatiques	5 165	4 747	4 579
FOPRODI	207	274	211
FONAPRA	4 873	4 473	4 283
FOSDA	85		85
Mobilisation créances	449	449	449
Crédits partenariat	6 560	9 029	8 300
Ligne PROPARCO	5 208	7 463	6 882
Lignes CFD	1 352	1 566	1 418
Crédit BIRD	969	1 615	1 295
Autres fonds extérieurs	17 137	21 424	20 052
Ligne Italienne	8 269	9 120	9 389
Ligne Suédoise	29	146	88
Ligne FODEP	12	19	19
Ligne Suisse	768	1 276	1 021
Ligne Espagnole	333	570	452
Ligne BEI	4 818	7 050	5 948
Ligne K F W	2 617	2 875	2 815
Encours FADES	291	368	320
Dettes rattachées à des ressources spéciales	228	296	264
Total Emprunts et Ressources Spéciales	30 508	37 560	34 939

Note 11 - Autres passifs

Le solde de cette rubrique a atteint 94 590 KDT au 30 juin 2010 contre un solde de 74 571 KDT au 30 juin 2009. Il s'analyse comme suit :

		<u>30/06/2010</u>	<u>30/06/2009</u>	<u>31/12/2009</u>
Provisions	(1)	11 386	11 991	12 818
Comptes de régularisation	(2)	14 713	13 253	16 605
Créditeurs divers		38 763	23 711	9 488
Comptes exigibles après encaissement	(3)	29 728	25 616	18 743
		94 590	74 571	57 654

(1) Les provisions sont analysées comme suit :

	<u>30/06/2010</u>	<u>30/06/2009</u>	<u>31/12/2009</u>
Provision en franchise d'impôt sur engagements par signature	4263	4348	4 242
Provisions pour risques et charges	1 637	2 900	3 423
Provisions pour charges de retraites	5 486	4 743	5 153
	11 386	11 991	12 818

(2) Le compte de régularisation s'analyse comme suit :

	<u>30/06/2010</u>	<u>30/06/2009</u>	<u>31/12/2009</u>
Charges à payer	9 137	9 677	9 994
Produits perçus ou comptabilisés d'avance	1 654	1 946	1 766
Crédits à régulariser et divers	3 922	1 630	4 845
	14 713	13 253	16 605

(3) Le solde des comptes exigibles après encaissement s'analyse comme suit :

	<u>30/06/2010</u>	<u>30/06/2009</u>	<u>31/12/2009</u>
Comptes exigibles après encaissement	130 307	143 148	145 083
Portefeuille encaissement	(100 579)	(117 532)	(126 340)
	29 728	25 616	18 743

4.3- CAPITAUX PROPRES

Note 12 - Capitaux propres

A la date du 30 juin 2010, le capital social s'élève à 50 000 KDT composé de 10 000 000 actions d'une valeur de 5 DT.

Le total des capitaux propres de la banque s'élève au 30 juin 2010 à 186 162 KDT contre un total au 31 décembre 2009 de 187 438 KDT.

Libellé	Capital	Réserve légale	Réserves à régime spécial	Autres réserves	Autres capitaux propres	Résultats reportés	Résultat net de l'exercice	Total
Solde au 31-12-2009	50 000	5 000	2 061	107 183	669	2	22 523	187 438
Réserve facultative				9 403			-9403	0
Réserve à régime spécial			619				-619	0
Résultats reportés								0
Distribution des bénéfices							-12 500	-12 500
Réserve légale								
Subvention d'investissement					-46			-46
Résultat au 30.06.2010							11 271	11 271
Solde au 30-06-2010	50 000	5 000	2 680	116 586	623	2	11 271	186 162

4.4- ENGAGEMENTS HORS BILAN**Note 13 - Cautions, avals et autres garanties données**

Le solde de cette rubrique totalise au 30 juin 2010 un montant de 377 897 KDT contre un solde de 334 491 KDT au 30 juin 2009 et se détaille comme suit :

	<u>30/06/10</u>	<u>30/06/09</u>	<u>31/12/2009</u>
En faveur d'établissement bancaires et financiers	179 464	148 308	155 540
Etablissements bancaires	178 577	147 559	154 659
Entreprises liées : UBCI Leasing	887	749	881
En faveur de la clientèle	198 433	186 183	200 801
Cautions fiscales	10 973	10 006	11 454
Cautions pour marchés	108 840	100 739	101 662
<i>En devises</i>	21 328	24 716	19 006
<i>Dinars</i>	87 512	76 023	82 656
Cautions douanières	20 373	26 202	24 899
Cautions diverses	52 294	44 147	57 449
<i>En devises</i>	36 602	25 882	40 178
<i>En dinars</i>	15 692	18 265	17 271
Obligations cautionnées	5 953	5 089	5 337
	<u>377 897</u>	<u>334 491</u>	<u>356 341</u>

Note 14 - Crédits documentaires

Le solde de cette rubrique a atteint 373 242 KDT au 30 juin 2010 contre un solde de 331 197 KDT au 30 juin 2009. Ce solde se détaille comme suit :

	<u>30/06/10</u>	<u>30/06/09</u>	<u>31/12/09</u>
Crédits documentaires en faveur des établissements financiers et bancaires	204 629	178 270	199 007
Crédits documentaires en faveur de la clientèle	168 613	152 927	154 394
Ouverture de crédits documentaires	128 729	124 099	114 292
Acceptations à payer liées au financement du commerce extérieur	39 884	28 828	40 102
	<u>373 242</u>	<u>331 197</u>	<u>353 401</u>

Note 15 - Engagements de financement donnés

Ce sont les accords de financement et les ouvertures de lignes de crédit que la banque s'est engagée à mettre à la disposition d'autres établissements bancaires et financiers et d'agents économiques.

Au 30 juin 2010, les engagements sur crédits à la clientèle totalisent 302 849 KDT.

Note 16 - Engagements sur titres

Ce compte englobe les participations non libérées. Il se détaille comme suit :

	<u>30/06/10</u>	<u>30/06/09</u>	<u>31/12/2009</u>
EPAC COM	9	9	9
IDE	7	7	7
Génie climatique	3	3	3
SIDCO	416	416	416
	<u>4 35</u>	<u>4 35</u>	<u>435</u>

Note 17 - Garanties reçues

	<u>30/06/10</u>	<u>30/06/09</u>	<u>31/12/2009</u>
Garanties reçues de l'état et des compagnies d'assurances	123 861	102 075	113 899
Garanties reçues des banques	300 252	184 688	292 274
Garanties reçues des banques résidentes	876	111	1 212
Garanties reçues des banques non-résidentes	299 376	184 577	291 062
Nantissement titres	30 125	27 562	31 920
Garanties reçues de la clientèle	409 596	381 164	401 559
	<u>863 834</u>	<u>695 489</u>	<u>839 652</u>

Note 18 – Opérations en devises

Les opérations en devises comptabilisées en Hors bilan se subdivisent en deux natures :

Les opérations d'achat et de vente de devises dont les parties ne diffèrent le dénouement qu'en raison du délai d'usance représentant les opérations de change au comptant et sont défalquées au 30 juin 2010 comme suit :

Achat au comptant	22 909 KDT
Vente au comptant	15 920 KDT

Les opérations d'achat et de vente de devises dont les parties décident de différer le dénouement pour des motifs autres que le délai d'usance ayant une date d'échéance supérieure à deux jours constituent les opérations de change à terme et sont défalquées au 30 Juin 2010 comme suit :

Achat à terme	72 411 KDT
Vente à terme	54 304 KDT

4.5- ETAT DE RESULTAT

Note 19 - Intérêts et revenus assimilés

Le solde de cette rubrique s'élève à 42 876 KDT au 30 Juin 2010 contre un solde de 43 907 KDT au 30 Juin 2009. Ce poste s'analyse comme suit :

	<u>30/06/10</u>	<u>30/06/09</u>	<u>31/12/09</u>
Produits sur opérations de trésorerie et interbancaire(1)	3 197	2 866	6 437
Produits sur opérations de crédit(2)	36 498	37 669	74 406
Revenus assimilés(3)	3 181	3 372	6 875
	42 876	43 907	87 718

(1) Produits sur opérations de trésorerie et interbancaire

Les produits sur opérations de trésorerie et interbancaire se détaillent comme suit :

	<u>30/06/10</u>	<u>30/06/09</u>	<u>31/12/2009</u>
Marché Monétaire au jour le jour	2 565	1 825	5 204
Marché Monétaire à terme	11	-	-
Placements en devises auprès des correspondants étrangers	1	89	94
Marché Monétaire en devises	573	800	914
Autres	47	152	225
	3 197	2 866	6 437

(2) Produits sur opérations de crédit

Les produits sur opérations de crédit se présentent comme suit :

	<u>30/06/10</u>	<u>30/06/09</u>	<u>31/12/2009</u>
Portefeuille effets (court, moyen et long terme)	31 285	31 194	61 617
Comptes courants débiteurs	4 337	4 933	9 552
Crédits sur ressources extérieures	836	1 141	2 248
Créances douteuses ou litigieuses	40	401	989
	36 498	37 669	74 406

(3) Revenus assimilés

Les revenus assimilés se détaillent comme suit :

	<u>30/06/10</u>	<u>30/06/09</u>	<u>31/12/2009</u>
Avals, cautions et acceptations bancaires	1 803	1 520	3 288
Commissions de découverts	524	720	1 364
Commissions sur billets de trésorerie	36	36	71
Report-Déport	795	1 054	2 076
Autres Intérêts assimilés	23	42	76
	<u>3 181</u>	<u>3 372</u>	<u>6 875</u>

Note 20 - Commissions

Le solde de cette rubrique s'élève à 15 286 KDT au 30 juin 2010 contre un solde de 13 029 KDT au 30 juin 2009. Ce solde se détaille comme suit :

	<u>30/06/10</u>	<u>30/06/09</u>	<u>31/12/09</u>
Commissions prélevées sur les opérations bancaires	12 012	10 198	22 427
Commissions de tenues de comptes	1 028	949	1 919
Commissions sur opération de change manuel	139	98	307
Autres commissions	2 107	1 784	3 696
	<u>15 286</u>	<u>13 029</u>	<u>28 349</u>

Note 21 - Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières

Le solde de cette rubrique s'élève à 3 565 KDT au 30 juin 2010 contre un solde de 3 504 KDT au 30 juin 2009. Ce solde s'analyse comme suit :

	<u>30/06/10</u>	<u>30/06/09</u>	<u>31/12/2009</u>
Intérêts perçus sur Bons de trésor à court terme	66	96	172
Intérêts perçus sur bons de trésor assimilés	109	115	229
Gains/ Pertes sur opérations BTA-BTC	-38	180	129
Gains de change	3 616	3 440	6 983
Perte de change	-199	-349	-580
Intérêts/emprunt obligataire en PTF commercial	11	22	40
	<u>3 565</u>	<u>3 504</u>	<u>6 973</u>

Note 22 - Revenus du portefeuille d'investissement

Ce poste totalise au 30 juin 2010 un montant de 4 711 KDT contre 3 675 KDT au 30 juin 2009 et se détaille comme suit :

	<u>30/06/10</u>	<u>30/06/09</u>	<u>31/12/2009</u>
Intérêts perçus sur bons de trésor assimilés	2 107	2 107	4 249
Dividendes sur portefeuille participation	2 416	1 246	1 353
Intérêts sur titre en portage	40	322	409
Plus value de cession titres	148	-	624
	<u>4 711</u>	<u>3 675</u>	<u>6 635</u>

Note 23 - Intérêts encourus et charges assimilées

Le solde de cette rubrique s'élève à 15 382 KDT au 30 Juin 2010 contre un solde de 18 387 KDT au 30 juin 2009. Ce solde s'analyse comme suit :

	<u>30/06/10</u>	<u>30/06/09</u>	<u>31/12/2009</u>
Charges sur opérations trésorerie et interbancaire	308	927	1 188
Intérêts sur les dépôts de la clientèle (1)	14 099	16 070	31 479
Charges sur emprunts obligataires et budgétaires	635	965	1 678
Charges assimilées	340	425	742
	<u>15 382</u>	<u>18 387</u>	<u>35 087</u>

(1) Le solde de ce compte s'analyse comme suit :

	<u>30/06/10</u>	<u>30/06/09</u>	<u>31/12/2009</u>
Dépôts à vue	1 558	1 521	3 157
Bons de caisse et autres produits financiers	7 026	8 950	17 135
Comptes d'épargne	4 082	4 129	8 086
Certificats de dépôts	1 433	1 470	3 101
	<u>14 099</u>	<u>16 070</u>	<u>31 479</u>

Note 24 - Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur créances hors bilan et passif

Le solde de cette rubrique s'élève à -536 KDT au 30 juin 2010 contre un solde de 1 127 KDT au 30 juin 2009. Ce solde s'analyse comme suit :

	<u>30/06/2010</u>	<u>30/06/2009</u>	<u>31/12/2009</u>
Dotations aux provisions	2 087	3 513	6 221
Reprises de provisions	- 1407	-2 500	-11 977
Pertes sur créances couvertes par provisions	12	57	322

Pertes sur créances non couvertes par provisions	51	65	382
Créances radiées	-	-	7 156
Récupération sur créances radiées	- 207	-8	-172
	536	1 127	1 932

Note 25 - Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement :

Le solde de cette rubrique s'élève à 130 KDT au 30 Juin 2010 contre un solde de 14 KDT au 30 juin 2009. Ce solde s'analyse comme suit :

	<u>30/06/2010</u>	<u>30/06/2009</u>	<u>31/12/2009</u>
Etalement Prime /Titres d'investissement	- 69	-69	-138
Dotations aux provisions	- 61	-	-138
Reprises de provisions	-	55	320
	-130	-14	44

Note 26 - Charges générales d'exploitation

Le solde de cette rubrique s'élève à 10 658 KDT au 30 juin 2010 contre un solde de 9 625 KDT au 30 juin 2009. Ce solde s'analyse comme suit :

	<u>30/06/10</u>	<u>30/06/09</u>	<u>31/12/2009</u>
Impôts et taxes	90	428	401
Travaux, fournitures et services extérieurs	4 532	3 949	8 008
Transport et déplacement	245	183	372
Frais divers de gestion	5 476	4 726	8 150
Autres charges d'exploitation	315	339	1 019
	10 658	9 625	17 950

Note 27 - Solde en gain provenant des autres éléments ordinaires

Le solde de cette rubrique s'élève à - 612 KDT au 30 juin 2010 contre un solde de 0 KDT au 30 juin 2009. Ce solde s'analyse comme suit :

	<u>30/06/10</u>	<u>30/06/09</u>	<u>31/12/2009</u>
Plus value de cession d'immobilisations	53	-	72
Moins value de cession d'immobilisations	-	-	- 10
Redressement fiscal	- 665	-	-
	- 612	-	62

Note 28 – Impôt sur les bénéfices

L'impôt sur les sociétés au 30 juin 2010 totalise 3 222 KDT et se présente comme suit :

Bénéfice comptable avant impôt (avant provisions)	16 642
Réintégrations	5 591
Déductions (dont provisions)	(9 027)
Réinvestissements exonérés	(4 000)
Résultat fiscal	9 206
Taux d'impôt	35 %
Impôt sur les sociétés	3 222

Note 29 - Résultat par action

Le résultat par action et les données ayant servi à sa détermination au titre du premier semestre 2010, se présentent comme suit :

	<u>30/06/2010</u>	<u>30/06/2009</u>	<u>31/12/2009</u>
Résultat net (en KDT)	11 271	9 987	22 523
Nombre d'actions ordinaires	10 000 000	10 000 000	10 000 000
Résultat de base par action (en DT)	1,127	0,999	2,252

4.6- ETAT DE FLUX DE TRESORERIE**Note 30 - Liquidités et équivalents de liquidités**

Les liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent à 235 144 KDT au 30 juin 2010 contre 266 947 KDT au 31 Décembre 2009 et se détaillent comme suit :

	<u>30/06/10</u>	<u>30/06/09</u>	<u>31/12/09</u>
Caisse	14 072	17 298	13 696
Banque centrale (comptes ordinaires)	71 868	68 584	30 220
Banques non- résidentes (comptes ordinaires)	21 784	(59 586)	4 730
Banques de dépôt (comptes ordinaires)	(20)		(20)
Banque Centrale (prêts au jour le jour)	157 264	171 622	279 196
Banques non- résidentes (prêts au jour le jour)	12 849	20 918	12 826
Banques de dépôt (prêts au jour le jour)	56 000		9 000
Banques Non Résidentes (Emprunts au jour le jour)	(90 873)		(57 701)
Banques de dépôts (Emprunts au jour le jour)	(7 800)	(5 020)	
Banques Non Résidentes (DAT)			(25 000)
	235 144	213 816	266 947

**AVIS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES
ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES AU 30 JUIN 2010**

**Mesdames, messieurs les actionnaires de
L'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie UBCI**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons procédé à l'examen limité des états financiers intermédiaires de l'UBCI arrêtés au 30 juin 2010 faisant apparaître un total de capitaux propres de 186.162 KDT et dont le résultat de la période, après estimation des impôts à cette date, s'élève à 11.271 KDT. Ces états financiers intermédiaires relèvent de la responsabilité de votre conseil d'administration. Notre responsabilité consiste à émettre un rapport sur ces états financiers sur la base de notre examen.

Nous avons effectué notre examen selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la banque et des procédures analytiques appliquées aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de l'UBCI au 30 juin 2010 ainsi que du résultat de ses opérations et des mouvements de trésorerie pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Tunis, le 02 Août 2010



ECC MAZARS

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

Les Commissaires aux Comptes
Associés M.T.B.F membre de

PRICEWATERHOUSECOOPERS 

Ahmed BELAIFA